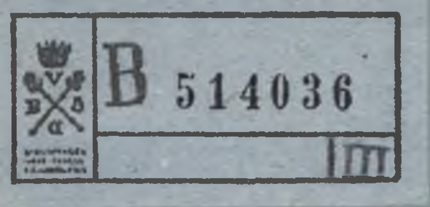


HISTOIRE

DE LA MAISON DES

BOUTEILLERS DE SENLIS

Seigneurs de Chantilly, d'Ermenonville,
Lusarches, Levroux, Saint-Chartier, Moncy-le-Vieil,
Moncy-le-Neuf, Vineuil,
Coye, Noisy, Orville, Brasseuse, Villepeinte
et autres terres,

PAR

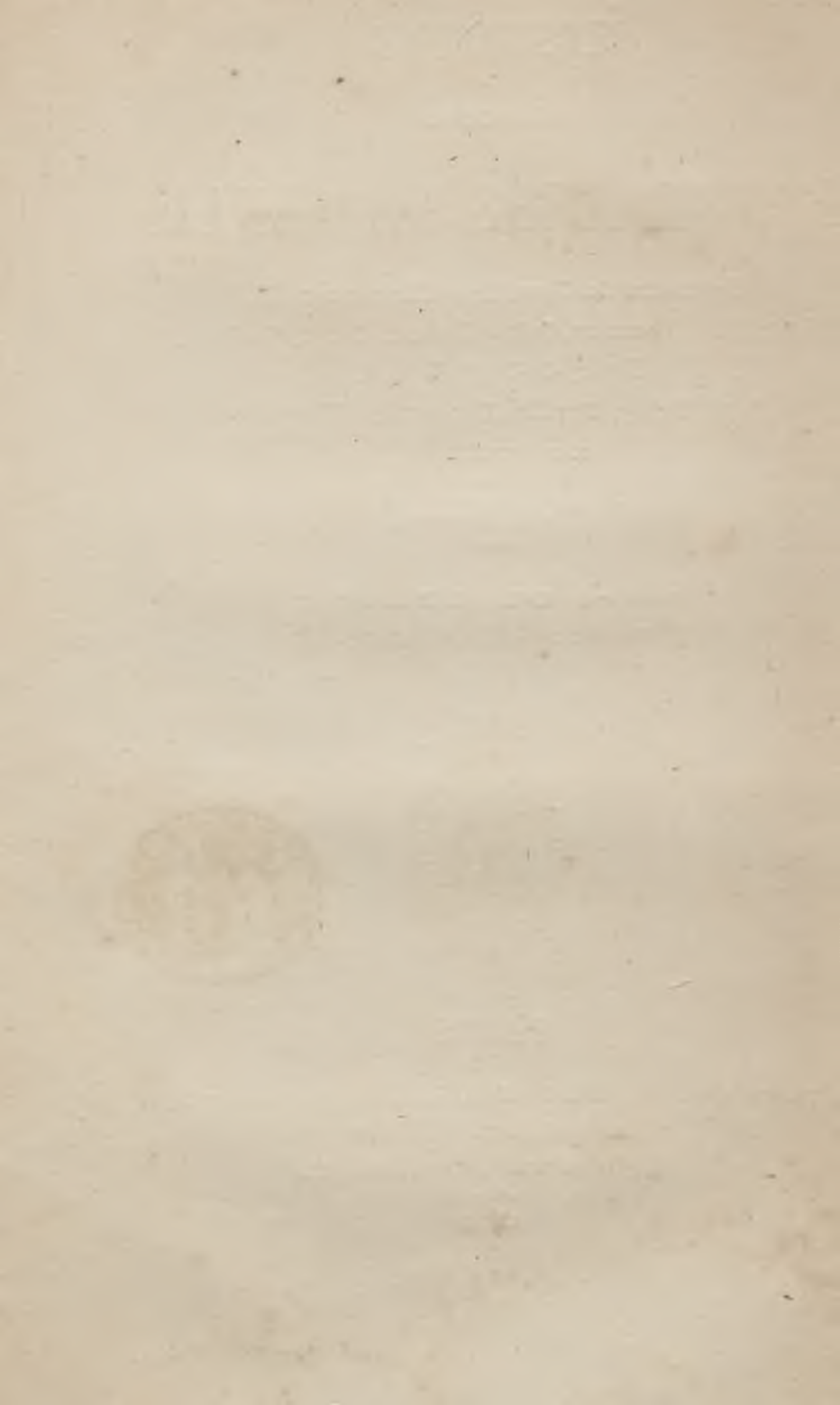
André DU CHESNE
Historiographe et Géographe du Roy.



PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DE J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIETÉ
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
13, QUAI DES AUGUSTINS, 13

1879



HISTOIRE

DE LA MAISON DES

BOUTEILLERS DE SENLIS

**Seigneurs de Chantilly, d'Ermenonville,
Lusarches, Levroux, Saint-Chartier, Moncy-le-Vieil,
Moncy-le-Neuf, Vineuil,
Coye, Noisy, Orville, Brasseuse, Villepeinte
et autres terres,**

PAR

André DU CHESNE
Historiographe et Géographe du Roy.





PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DE J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIETÉ
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
13, QUAI DES AUGUSTINS, 13

1879



Extrait de la Revue historique, nobiliaire et biographique.



En publiant pour la première fois cette *Histoire de la maison des Bouteillers de Senlis,* nous n'avons pas à faire la biographie de son illustre auteur. On sait assez quels travaux d'érudition, quelles publications savantes ont mérité à André du Chesne le titre de *Père de l'histoire de France.* Parmi ses nombreux écrits, se distinguent les Histoires généalogiques des principales maisons de France, dont les annales se confondent avec l'histoire générale de notre pays, telles que celles de Montmorency, de Châtillon-sur-Marne, de Vergy, de Guines, de Coucy, de Dreux, du Plessis-Richelieu, de Chasteigners, de Béthune, etc., publiées par lui de son vivant ou par son fils après sa mort. La valeur de ces travaux est assez appréciée pour faire regretter que d'autres Histoires généalogiques, qu'il avait entreprises, soient restées inédites.

Parmi ces dernières, se trouve celle de la maison des Bouteillers de Senlis. Quoique achevée par André du Chesne vers 1636, quelques années avant sa mort arrivée le 30 mai 1640, et préparée par lui pour l'impression, puisque le manuscrit qui la renferme est tout entier écrit et corrigé de sa main et présente des indications destinées à l'imprimeur [1], cette histoire fut, malgré son importance, laissée de côté par son fils. Il permit toutefois d'en prendre des copies, dont plusieurs se trouvent tant dans des bibliothèques particulières que dans la Bibliothèque nationale. Une entr'autres, qui faisait autrefois partie des manuscrits français de Saint-Germain-des-Prés, et qui porte aujourd'hui le n° 16,798 du fond des manuscrits français, offre des variantes et additions

[1] Ce manuscrit fait partie du fond Du Chesne (Bibl. nat., Mss.), t. LI.

dont nous avons cru ne pas devoir tenir compte (excepté en deux endroits qui seront indiqués), parce que nous voulons donner le travail d'André du Chesne tel qu'il l'avait préparé pour l'impression.

L'auteur avait recueilli un choix de pièces justificatives qu'il aurait sans doute données à la suite de l'Histoire des Bouteillers de Senlis, comme il l'avait fait pour les autres. Notre édition étant publiée dans la *Revue historique nobiliaire*, la nature de ce recueil ne nous a pas permis d'y insérer une longue suite de documents. D'ailleurs, ces pièces justificatives sont ou analysées, ou citées par extraits dans le corps de l'Histoire ; le lecteur, par conséquent, ne sera pas privé de ce qu'elles offrent d'important.

Nous comptons publier quelques autres Histoires généalogiques inédites du même auteur, de moindre étendue et de moindre importance, mais dignes à tous égards d'être mises en lumière.

L. SANDRET.

Directeur de la *Revue Historique Nobiliaire*.

PRÉFACE

Entre plusieurs maisons anciennes de ce royaume, lesquelles ont tiré leurs surnoms des charges et offices, celle des Bouteillers de Senlis a esté sans contredit la plus grande et la plus illustre. Au commencement ils s'appelloient seulement de Senlis, comme l'on voit par diverses chartes qu'ils ont octroyées aux églises et abbayes. Ce qui a donné fondement à la tradition commune qu'ils descendoient des vieux comtes de Senlis, dont le plus célèbre fut un *Bernard*, contemporain du roy Louis d'Outremer. Celuy-cy eut une sœur nommée *Sprote de Senlis*, laquelle espousa Guillaume Longue-Espée, duc de Normandie, d'où sortit le duc Richart I, ayeul de Guillaume le Conquérant, roy d'Angleterre. Il fut aussy père d'un *Herbert*, comte de Senlis après luy, duquel on trouve mention dans l'histoire des ducs de Normandie escrite en vers françois par Gasce, chanoine de Bayeux, autheur de cinq cents années. Mais à faute de plus amples enseignements, on ne sçait ny la suite des autres comtes jusques à la réunion de la comté de Senlis à la couronne, ny si l'un d'eux laissa quelque fils puisnay, duquel la maison surnommée de Senlis ait pris son origine.

Tant y a que c'est une créance tesmoignée mesme par des inscriptions publiques, dont l'une se voit au cimetière des Innocents, à Paris, portant en termes exprès que Guillaume le Bouteiller, *seigneur de Saint-Chartier*, *estoit descendu des comtes de Senlis*. A cela s'accorde pareillement ce qui s'apprend des plus anciens tiltres, que les aisnez de cette famille ont eu jadis en la ville de Senlis divers droits de seigneurie et de jurisdiction, avec une tour ou maison assise près de celle des comtes, dite depuis la maison du Roy; estant vraysemblable qu'un de

leurs ancestres les obtint par partage, avec les terres de Chantilly, d'Ermenonville, de Montméliant, Montespilloy, Brasseuse et autres tenues de la comté de Senlis, lesquelles ils ont possédées longuement. Enfin l'on peut encore appuyer la mesme opinion sur ce qu'aucuns vieux roys d'armes et hèraults ont remarqué dans leurs livres, que les Bouteillers portoient pour armoiries celles des anciens comtes de Senlis.

Ces armoiries retenues par eux jusques à présent, sont *escartelées d'or et de gueulle.* De quoy un autheur récent [1] voulant rendre la raison s'est imaginé qu'à cause que ceux de la maison de Senlis ont esté longuement Bouteillers de France, ils ont de là pris telles armes, comme propres et convenables à leur office : sçavoir est, l'or, pour marque de la couppe, et le rouge, ou gueulle, pour symbole du vin. Mais il y a de leurs sceaux dans les archives des églises de Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Victor de Paris, qui rendent une manifeste preuve du contraire. Car ils enseignent que les aisnez de cette maison qui ont tenu la Bouteillerie de France, et leurs descendants seigneurs de Chantilly, ont tous porté pour armes un écusson *remply de cinq couppes disposées en forme de croix ;* là où leurs puisnez seigneurs d'Ermenonville, de Lusarches, de Noisy, près Beaumont, Levroux, Saint-Chartier, Moncy et autres lieux, ont conservé les armes primitives de Senlis, qui sont celles d'*or et de gueulle ;* avec cette distinction néantmoins qu'aucuns de leurs cadets les ont brisées d'*une bande brochant sur le tout,* d'autres les ont rompues d'*une merlette au premier quartier,* d'autres les ont chargées de *deux fasces,* et quelques-uns y ont ajouté *un lambel de trois pendants, chargez chacun de trois besans ou tourteaux.*

Mais la vérité est que les puisnez de cette maison ont pris conjointement avec leurs aisnez le surnom de Bouteillers, pour témoigner à la postérité que leurs ancestres en avoient exercé très dignement la charge. Ce qu'ils n'ont pas fait seuls et sans de bons exemples, y ayant eu plusieurs autres nobles maisons en la France, lesquelles ont aussi emprunté leurs surnoms des offices qu'aucuns des leurs ont tenus près la personne ou des

[1] André Favyn en son *Traité des offices de la couronne* et en son *Théâtre d'honneur.*

roys ou de quelques ducs. Car les anciens seigneurs de Nemours et ceux de Tancarville firent si longtemps la charge de chambellan, les uns à la cour des ducs de Normandie, les autres auprès de nos roys, que leurs descendans en furent surnommez *les Chambellans*. L'office de mareschal de France fut aussi exercé si fréquemment par les seigneurs du Mez en Gastinois, que leur postérité retint de là le surnom de *Mareschal;* et en Angleterre les comtes de Pembroc acquirent le mesme surnom à leur famille, pour avoir esté aussi longuement mareschaux du royaume.

Quant à la noblesse et grandeur des Bouteillers, elle a paru dès le commencement, en ce qu'ils ont esté choisis pour exercer en la maison royale un office, que les plus illustres se sont contentez de tenir à la cour des comtes; estant certain que les seigneurs de Dampierre et de Bourbon, progéniteurs des derniers comtes de Flandres et de Namur, n'ont pas estimé indigne d'eux d'estre bouteillers des comtes de Champagne. Et les seigneurs de Gaure se sont tenuz fort honorez de faire une pareille fonction auprès des comtes de Flandres.

Les mesmes Bouteillers ont aussi pris leurs alliances en des familles si illustres et relevées, et ont possédé tant de belles et riches terres, que l'on peut doubter que mesme dès leur origine ils n'ayent esté des plus grands du royaume. Les insignes monastères qu'ils ont fondez et dotez de leurs biens, comme Saint-Nicolas, près de Senlis, Yerre, Chaalis, Hérivaux et quantité d'autres, sont des marques éternelles de leur dévotion et piété. Bref, les fréquents voyages qu'ils ont faits autresfois en la Terre-Sainte, et les notables charges et employs qu'ils ont exercés dedans les guerres, rendent un clair tesmoignage de leur valeur et de l'affection qu'ils ont tousjours eue pour le service de Dieu et de leurs princes. Tous lesquels avantages se verront amplement et particulièrement déduits dans le cours de cette histoire de leur maison.

Le sieur du Tillet, en son recueil des *Roys de France, leur couronne et maison*, au chapitre du Grand-Bouteiller de France :

« Le Grand-Bouteiller de France fait au roy foy et hommage pour la jurisdiction qu'il a annexée à l'office. Il avoit assistance et opinion en la Cour des Pairs de France, au jugement desdits Pairs. Avoit taux et prix particulier de poisson en la ville de Paris, pour la provision de sa maison. Prenoit cent sols de chacun prélat de fondation royale à sa nouvelle provision, quand il faisoit son serment de fidélité. Estoit à cause de son office l'un des deux présidents en la Chambre des Comptes à Paris. Soubs le roy Louys-le-Gros, fut Grand-Bouteiller *Guy de Senlis* père, la postérité duquel tint l'office, régnant Louys-le-Jeune et Philippe-Auguste, si longuement qu'elle eut le surnom de *Bouteiller*, et sa descente l'a retenue jusqu'à présent, etc. »

HISTOIRE

DE LA MAISON

DES BOUTEILLERS DE SENLIS

LIVRE PREMIER

Contenant les seigneurs de Chantilly et d'Ermenonville, depuis l'an MXX ou environ, jusqu'à l'an MCCXLIX.

TABLE GÉNÉALOGIQUE

1.	ROTHOLDUS, *miles de Silvanectis*, du temps de Hugues Capet et Robert, roys de France. — 990-1000.				
2.	FOULQUES DE SENLIS, chevalier, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville. 1028-1050.	GUY DE SENLIS.			
3.	LANDRY DE SENLIS, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville. 1060-1080. *Ermengarde*, sa femme.	GARNIER DE SENLIS.			
4.	GUY DE SENLIS, dit *de la Tour*, Ier du nom, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville. 1099-1124. — *Berte*, sa femme.	HUBERT DE SENLIS, chanoine de Nostre-Dame de Paris. 1119.	SIMON DE SENLIS, comte de Huntingdon et de Northampton en Angleterre.		
5.	GUY DE SENLIS, bouteiller du roy Louys-le-Gros. 1108-1111. Mourut avant son père.	LOUIS DE SENLIS, bouteiller de France. 1128-1130. Sans enfans.	GUILLAUME DE SENLIS, dit *le Loup*, Ier du nom, seigneur de Chantilly, bouteiller de France. 1132-1149. *Adeluie*, sa femme.	ESTIENNE DE SENLIS, chancelier de France, puis évesque de Paris.	
6.	GUY DE SENLIS, IIe du nom, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, bouteiller de France. 1150-1186. — *Marguerite de Clermont*, sa femme.	BARTHÉLEMY, doyen de Nostre-Dame de Paris, puis évesque et comte de Chaalons.	HUGUES de Senlis, dit *le Loup*, seigneur de Villepeinte.	PIERRE de Senlis, archidiacre en l'église de Soissons.	ESTIENNE de Senlis, doyen de l'église de Nostre-Dame de Senlis.
7.	GUY DE SENLIS, IIIe du nom, seigneur de Chantilly, bouteiller de France. 1186-1221. — *Elizabeth*, sa femme.	GUILLAUME de Senlis, dit *le Loup*, seigneur de Brasseuse, sans enfans.	RENAUT de Senlis, dit *le Bouteiller*, évesque de Toul en Lorraine. 1203.	NEVELON, dit *le Bouteiller*, seigneur de Brasseuse, après Guillaume, son frère.	N... et N..., *les Bouteillères*, filles.
8.	GUY LE BOUTEILLER de Senlis, IVe du nom, seigneur d'Ermenonville, 1222-1224. — *Elizabeth de Garlande*, sa femme.	GUILLAUME *le Bouteiller*, seigneur de Chantilly.	RAOUL, *le Bouteiller*, seigneur de Lusarches, puis d'Ermenonville, après son nepveu.	MARIE, *la Bouteillère*.	
9.	GUY LE BOUTEILLER, seigneur d'Ermenonville. 1248. Mourut sans enfans.				

CHAPITRE Ier.

1. — Rothold de Senlis, chevalier, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville.

Bien que l'on tienne communément que la maison dite de Senlis, en son origine, et depuis surnommée Le Bouteiller, tire son extraction des anciens comtes de Senlis, toutesfois la longue distance des siècles nous a envié la cognoissance de celuy qui peut en avoir fait la séparation. Le plus ancien auquel il faut de nécessité s'arrester, fut un chevalier de marque et de renom appellé Rothold de Senlis, qui fleurissoit il y a six cents cinquante ans. Car on trouve une charte aux archives de l'abbaye de Saint-Bertin, située dans la ville de Saint-Omer, en Arthois, par laquelle il est porté que dès le temps de Hugues Capet, qui fut couronné roy de France l'an neuf cents quatre-vingts-sept, Rothold succéda par droit de proximité à Renaud de Baledin, son parent, tant en la terre de Humbertuisin assise au pays de Beauvoisis, sur la rivière de Tère, qu'en tous ses autres biens et héritages. Laquelle terre Milon, religieux de Saint-Bertin et archidiacre de Thérouenne, prevost d'icelle, avoit donnée à Renaud, à la charge d'en payer tous les ans deux cents sols de rente à son abbaye. La mesme charte contient aussi, qu'un autre seigneur, nommé Eudes de Beauvais, demeurant à Monchy, querella cette succession à Rothold de Senlis, disant qu'il estoit plus proche parent de Renaud que non pas luy ; pour raison de quoy Rothold, desja fort vieil et résidant loing des biens contentieux, bailla en fief la terre de Humbertuisin à Ebroin, fils d'Oylard de Creeil, lequel il avoit tenu sur les fonds de baptesme, afin que son père défendist pour luy le reste des héritages de Renaud. Ce qu'Oylard exécuta si courageusement qu'ayant forcé Eudes de Beauvais à s'en déporter, Ebroin recognut de là en avant tenir de Rothold la terre de Humbertuisin, et après son décès Richard et Fouques, ses enfans, la reprirent semblablement de luy.

Les seigneuries de *Chantilly* et d'*Ermenonville*, procédées et mouvantes de la comté de Senlis, apartenoient audit Rothold, qui laissa deux fils representez cy-dessoubs.

Enfans de Rothold de Senlis, chevalier, seigneur de Chantilly.

2. FOULQUES DE SENLIS, chevalier, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, continua la postérité de sa maison.

2. GUY DE SENLIS est nommé avec son frère Foulques dans la charte de l'abbaye de Saint-Bertin, de laquelle j'ay fait mention cy-devant.

CHAPITRE II.

2. — FOULQUES DE SENLIS, chevalier, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville.

L'aisné des enfans de ROTHOLD DE SENLIS fut appelé FOULQUES, comme enseigne la charte de l'abbaye de Saint-Bertin, laquelle j'ay alléguée au chapitre précédent. Il succéda à son père aux seigneuries de *Chantilly* et d'Ermenonville, et porta comme luy la qualité de chevalier. La terre de Humbertuisin escheut pareillement à luy et à GUY son frère, par le trespas d'Ebrouin de Creeil et de Richard son fils, ausquels ROTHOLD DE SENLIS, leur père, l'avoit baillée en fief. Mais depuis le roy Robert, fils de Hugues Capet, ayant chassé Guillaume de Creeil qui s'estoit révolté contre luy et fait don dudit chasteau de Creeil à un autre seigneur nommé Renaud, celuy-cy osta de vive force au mesme FOULQUES DE SENLIS et à son frère ladite terre de Humbertuisin, laquelle il donna à Nevelon, fils de Renaud de Monchy, à condition qu'il recognoistroit les tenir de luy en foy et hommage.

Il y a aux archives de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, de Paris, une charte du roy Robert expédiée environ l'an mille-vingt-sept, en faveur de l'abbé Guillaume, successeur d'Ingon [1], de laquelle on aprend que ce FOULQUES DE SENLIS estoit l'un des principaux seigneurs de sa cour. Car entre les prélats et chevaliers qui la signèrent avec le roy, les premiers et plus éminents

[1] Le continuateur de l'histoire d'*Aimoinus* dict que l'abbé Jugon mourut l'an 1026.

furent Guérin, évesque de Beauvais, Odolric, évesque d'Orléans, Bouchart de Montmorency, FOULQUES DE SENLIS, qui est le nostre, et Guy Bourgongnet. Il n'estoit lors qu'en la fleur de son âge et peut avoir encore vescu bien soubz le règne de Henry Ier, à sçavoir jusques vers l'an mille-quarante-cinq ou mille-cinquante. Néantmoins à faute de plus amples preuves cela demeure incognu, aussi bien que le nom de la femme qu'il espousa. Mais les enfans qu'il en eut furent ceux qui se voyent nommez ensuite.

Enfans de Foulques de Senlis, chevalier, seigneur de Chantilly.

3. LANDRY DE SENLIS, chevalier, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, aura son chapitre cy-après.

3. GARNIER DE SENLIS, chevalier, est nommé par une charte de l'an mille soixante-seize, avec plusieurs seigneurs qui assistoient lors le roy Philippe Ier ; et dedans une autre transcripte au chartulaire du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris, il est aussi fait mention de luy. Mais on ne sçait rien de ses descendants, sinon qu'il semble avoir eu pour fils un GAUTIER DE SENLIS, lequel au temps du roy Louis le Gros recognut tenir du comte d'Anjou, à cause de la Grande-Seneschaucée de France [1], tout ce qu'il possédoit en la ville de Senlis et au dehors des murailles.

CHAPITRE III.

3. — LANDRY DE SENLIS, chevalier, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville.

La mémoire de ce LANDRY s'est conservée dans une seule charte du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, où GUY DE SENLIS se dit son fils en termes exprès. Il vivoit au temps du roy Philippe Ier, qui parvint à la couronne l'an mille-soixante,

[1] *Traité de la seneschaucée de France héréditaire en la maison d'Anjou*, imprimé à la fin des épistres de Geofroy, abbé de Vendosme.

et il prolongea ses jours jusques vers l'an mille-quatre-vingts ou davantage. Son espouse fut *Ermengarde*, qualifiée par une autre charte tante paternelle de Robert, vidame de Senlis, seigneur d'Acy et de Sorvilliers, de laquelle il procréa les enfans qui suivent.

Enfans de Landry de Senlis, chevalier, seigneur de Chantilly et d'Ermengarde, sa femme.

4. GUY DE SENLIS, dit de *La Tour*, premier du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, de Derency, Villepeinte et Bray-sur-Onette, aura son éloge au chapitre prochain.

4. HUBERT DE SENLIS fut chanoine en l'église de Nostre-Dame de Paris où il en faisoit encore la fonction l'an mille-cent-dix-neuf, comme l'enseigne un tiltre de la mesme église.

4. SIMON DE SENLIS alla chercher sa fortune en Angleterre, auprès du roy Guillaume le Conquérant, qui luy donna les comtez de Huntingdon et de Northampton. Sa postérité sera déduite au dernier livre de cette histoire, après celle de GUY DE SENLIS, son frère aisné.

CHAPITRE IV.

4. — GUY DE SENLIS, dit *de La Tour*, premier du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, de Derency, Villepeinte et Bray-sur-Onette.

Le fils aisné de LANDRY DE SENLIS, chevalier, et d'*Ermengarde*, sa femme, fut GUY DE SENLIS, premier du nom, duquel toute la maison des BOUTEILLERS est descendue. Il succéda à son père aux seigneuries de Chantilly et d'Ermenonville, et se surnomma *de La Tour* plus communément que *de Senlis*, à cause d'une ancienne tour ou chasteau, situé dedans la ville de Senlis, où il faisoit ordinairement sa demeure. Les terres de Derency, de Villepeinte, Bray-sur-Onette et autres assises en la comté de Senlis, lui appartinrent aussi, soit de patrimoine ou autrement, comme on le recueille de quelques chartes.

L'an mille-quatre-vingts-dix-neuf, un chevalier appelé Garnier donna à l'église de Saint-Martin-des-Champs une terre près de la ville de Senlis, laquelle il tenoit en fief de ce Guy de la Tour ; ce que Guy consentit et ratiffia comme seigneur dominant. Puis à sa prière, jointe avec celle de Louys, fils du roy Philippe Ier, Hubert, évesque de Senlis, confirma à Thibaut, prieur du mesme Saint-Martin, l'église de Saint-Nicolas, située au village d'Acy, laquelle Robert, vidame de Senlis, avoit donnée aux religieux de ce monastère du consentement de l'évesque Letaudus, son prédécesseur, de qui il la tenoit en fief avec la terre d'Acy. De quoy il y eut acte passé publiquement au chapitre de Nostre-Dame de Senlis l'an mille-cent-six, en la présence dudit Guy de la Tour, de Guy de Raray, lors vidame de Senlis, de Guillaume de Bestisy, de Bourdin de Liencourt, d'Eudes de Gonnesse et autres chevaliers.

Ce Robert, vidame de Senlis, mourut depuis sans lignée, et eut pour héritier nostre Guy de la Tour, son cousin, qui ne succéda pas moins à sa piété qu'à ses terres et seigneuries. Car il fist rebastir tout à neuf l'église de Saint-Nicolas d'Acy, laquelle il soubsmist derechef à celle de Saint-Martin-des-Champs, avec le tiltre de prieuré, et la dota de si bons et amples revenus, qu'il en a esté réputé le vray fondateur. Mais particulièrement il octroya aux religieux qui s'y establirent soubz l'autorité du prieur de Saint-Martin-des-Champs, le vinage de Comblizy, au pays d'Orléans, l'église et la cure de Derency, quelques terres labourables à Villepeinte, le village d'Avilly avec la justice, et tout ce qui en dépend, la moitié de la cure de Bray, celles de Noe-Saint-Martin et de Noe-Saint-Remy, le village appellé la Fontaine-Saint-Fremin, près de Chantilly, avec ses appartenances, et encore quelques terres situées à Bray ; toutes lesquelles choses furent confirmées l'an mille cent vingt-quatre par le roy Louys, dit le Gros, sixième du nom, du fief duquel elles relevoient pour la plus part.

Le mesme Guy de la Tour octroya d'ailleurs certains revenus aux chanoines de l'église épiscopale de Senlis, afin que durant le temps de caresme ils vescussent en commun, sçavoir est : sept muids de froment, deux muids de vin et cinquante solz parisis de rente à prendre tous les ans sur son chasteau de la Tour. Ensuite de quoy, il donna encore à l'église de Saint-

Martin-des-Champs quelques terres assises aux villages de Sourvilliers et de Pantin, dans les territoires de Senlis et de Paris ; ce qu'il fist avec le consentement de sa femme appellée *Berte*, et, suivant la coustume pratiquée en ces temps-là, ils mirent ensemblement sur l'autel de l'église la charte de la donation, par laquelle il se qualifie *chevalier de la cité de Senlis, fils de Landry et d'Ermengarde.* Mais bientost après il décéda, laissant cette dame veuve, et fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas d'Acy, soubs une sépulture de pierre qui s'y voyoit encore l'an 1567, avec sa représentation ou figure ayant à la teste ces mots gravez en grosses lettres : FVNDATOR ECCLESIÆ ; et à l'entour estoit escrit l'épitaphe suivant :

Hic jacet egregius Guido de Turre vocatus
Cui sit propitius Christus de Virgine natus.

Les martyrologes des églises de Nostre-Dame de Senlis et de Saint-Martin-des-Champs marquent son décès au neuvième jour du mois de mars.

Enfans de Guy de Senlis, dit la Tour, premier du nom, seigneur de Chantilly, et de Berte, sa femme.

5. GUY DE SENLIS, aisné, fut eslevé jeune auprès de Louys de France, fils du roy Philippe Ier, comme il se recueille d'une charte de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise ; et par une autre de l'an mille cent trois, expédiée en faveur de l'église de Beauvais, l'on apprend qu'il tenoit un grand rang à la cour de ce prince desjà lors designé roy. Car il y est nommé le premier entre les seigneurs qui l'accompagnèrent cette année-là au voyage qu'il fist à Beauvais. Il le suivit aussi en l'expédition qu'il entreprist pour défendre Hugues, comte de Clermont, de l'oppression de Mathieu, comte de Beaumont-sur-Oise, son gendre, qui ayant eu de luy en mariage la moitié du chasteau et de la chastellenie de Lusarches, vouloit le despouiller de l'autre moitié par la force des armes. En laquelle expédition GUY DE SENLIS fut pris prisonnier avec le comte Hugues, Herluin de Paris et quelques autres, par les gens de guerre du comte Mathieu, puis incontinent après remis en liberté. Mais la plus

signalée preuve de l'affection que le mesme prince luy portoit fut qu'estant parvenu à la couronne, il le créa aussitost son *Bouteiller*, qui estoit l'un des cinq principaux offices de sa maison, appelé depuis *Grand-Bouteiller de France.*

Ainsi voit-on que dès la première année de son règne, ayant octroyé à l'église de Nostre-Dame de Paris que les serfs peussent porter tesmoignage contre les hommes libres [1], GUY, son Bouteiller, en signa la charte passée au Palais royal l'an mille cent huit, où il est dit expressément fils de GUY DE LA TOUR. Il s'en trouve d'autres pour les églises de Saint-Frambaud de Senlis et de Saint-Denis en France, datées des années mille-cent-neuf et mille-cent-onze, ausquelles il soubscrivit aussi soubs le nom de GUY DE SENLIS, *Bouteiller* du roy. Mais incontinent après il mourut, sans avoir esté marié, et eut pour successeur en l'office de *Bouteiller*, Gislebert de Garlande, frère d'Anseau et de Guillaume de Garlande, seneschaux de France.

5. LOUYS DE SENLIS, chevalier, servit le roy Louys-le-Gros contre les Anglois et Normans, au rapport d'Orderic Vitalis, autheur de ce temps-là [2], qui remarque, entr'autres preuves de son service, que Henry Ier, roy d'Angleterre, ayant assiégé Pont-Audemer l'an mille-cent-vingt-quatre, il défendit vaillamment la place contre luy, avec un autre insigne chevalier nommé Harcher, queux du roy de France. Mais après avoir soutenu quelque temps le siége, enfin il la rendit par composition, à faute d'estre secouru. Ensuite de quoy Gislebert de Garlande estant décédé, le roy Louys le pourveut de l'office de *Bouteiller*, que son frère GUY DE SENLIS avoit desja tenu. Car il y a diverses chartes signées de luy en cette qualité ès années mille cent-vingt-huit, mille-cent-vingt-neuf et mille-cent-trente, aux archives des églises de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Denys en France, de Saint-Vincent de Senlis et de Saint-Pierre de Cluny, qui est tout ce que l'antiquité nous a laissé de ses actions.

5. GUILLAUME DE SENLIS, chevalier, surnommé *le Loup*, seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, de Villepeinte et de Bray-

[1] Suger, abbé de Saint-Denis, en la *Vie du roy Louis-le-Gros.*
[2] Ordericus Vitalis ; *Hist. eccles.*, lib. XII.

sur-Onette, fut aussi *Bouteiller* de France après son frère Louys, et continua la lignée.

5. Estienne de Senlis suivit la profession ecclésiastique et se rendit si excellent aux bonnes disciplines, que pour sa suffisance et capacité le roy Philippe Ier le fist son chancelier dès l'an mille-cent-sept ; laquelle charge il exerça aussi quelque temps soubs le roy Louys-le-Gros après la mort de Philippe, son père. Car on trouve plusieurs chartes expédiées par luy, ausquelles souscrivit avec les autres officiers de sa maison Estienne, son chancelier, qui n'estoit autre que nostre Estienne de Senlis, comme on le recognoistra par son épitaphe rapporté cy-après. L'an mille-cent-treize ou environ, il obtint la dignité de doyen en l'église d'Orléans, continuant encore alors l'office de chancelier. Mais quelque temps après, il s'en démist en faveur d'Estienne de Garlande, archidiacre de l'Église de Paris, suivant le tesmoignage d'une charte de l'an mille-cent-dix-neuf. Puis Gerbert, évesque de Paris, estant mort l'an mille-cent-vingt-trois, ses mérites l'eslevèrent à cet évesché, lequel il administra longuement et dignement. Or, qu'il ait esté de la maison de Senlis, on l'apprend du tiltre de la fondation de l'abbaye de Chaaliz, où il est dit frère de Guillaume de Senlis, dit le *Loup*, Bouteiller du roy ; et dans un autre de l'an mille cent trente-huit, il fait aussi mention expresse de Guillaume, son frère. Ce fut luy qui par son soin et son travail construisit l'église de l'abbaye d'Yerre, où il mist des religieuses, leur dressant une règle tirée en partie de l'Ordre de Cisteaux et en partie des autres religions. En quoy il procéda par l'avis et conseil de Hugues, abbé de Pontigny, suivant l'industrie de son frère Guillaume et conformément à la volonté de Hildiarde, première abbesse du lieu. Il confirma d'ailleurs au prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, les cures ou églises parrochiales de Derency-le-Petit et de Charonne, situées en son évesché, par lettres passées l'an mil-cent-quarante. Et comme il affectionnoit singulièrement le monastère des chanoines réguliers de Saint-Victor, fondé par le roy Louys-le-Gros, son maistre, joignant la ville de Paris, aussi leur fist-il de notables biens avant son trespas. Car il leur donna en chacune des églises de son diocèse, où il y avoit des chanoines, une prébende : sçavoir est, une en la grande église

de Nostre-Dame, une en l'église de Saint-Marcel, une en celle de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, une en celle de Saint-Cloud et une en celle de Saint-Martin de Champeaux. Il leur légua pareillement plusieurs bons livres, qu'il avoit en sa bibliothèque. Bref, il se donna luy-mesme à eux à sa mort, laquelle avint le trentiesme jour de juillet l'an mille cent quarante, et fut inhumé au milieu du chœur de leur église, avec un épitaphe qui non-seulement le qualifie *spécial bienfaicteur* de cette maison, mais outre cela tesmoigne qu'avant de parvenir à l'évesché de Paris, il avoit tenu la charge de chancelier de France. En quoy il est clairement distingué d'avec le chancelier Estienne de Garlande, qui ne fut qu'archidiacre de la mesme église. Voicy l'épitaphe :

« *Hic jacet felicis memorie reverendus Pater et Dominus* STEPHANUS *quondam Francie Cancellarius, post episcopus Parisiensis, hujus domus specialis benefactor, qui obiit anno Domini M C XL. III Calend. Augusti.* »

Il en fut fait encore un autre à sa mémoire, contenant les six vers suivants :

« *Hic jacet inter oves Stephanus, qui Parisiensis*
Extitit ecclesie Pastor et hujus ovis.
Hanc inopem, parvamque, novamque pius Pater auxit,
Extulit, ornavit, rebus, honore, libris.
Multa dedit multis, se nobis, plusque daturus,
Si dare plus posset, qui sua seque dedit. »

CHAPITRE V.

5. — Guillaume de Senlis, dit le Loup, premier du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, de Villepeinte et de Bray, bouteiller de France.

Entre les enfans de GUY DE SENLIS, dit *de la Tour*, premier du nom, seigneur de Chantilly, et de *Berthe*, son espouse, le troisième fut GUILLAUME DE SENLIS, surnommé *le Loup*. Mais par le

décés de Guy et de Louys, ses frères aisnés, il devint héritier de sa maison. Il succéda aussi en l'office de Bouteiller de France au mesme Louys et en fist la fonction soubs les roys Louys-le-Gros et Louys-le-Jeune, son fils, depuis l'an mille-cent-trente et un jusques à l'an mille-cent-quarante-sept; comme tesmoignent leurs chartes de ces années-là, ausquelles il signa tousjours en qualité de leur Bouteiller. Pour marque de quoy, il mist sur le champ de gueulle de ses armes cinq couppes d'or en figure de croix, retenues depuis par ses descendans Bouteillers de France, et ensuite par les aisnez seigneurs de Chantilly, au lieu des anciennes armes de la maison de Senlis, escartelées d'or et de gueulle, lesquelles ils laissèrent à leurs puisnez qui les ont portées jusques à présent.

Le roy Louys-le-Gros donna à ce Guillaume de Senlis, son Bouteiller, un estau dans la vieille boucherie de Paris, avec deux fenestres, en eschange de la vouerie ou justice qu'il avoit sur la terre où estoit située la maison d'un nommé Guerry avec les estaux et fenestres, bastis autour d'icelle de l'autre costé de la rue; laquelle maison et vouerie le roy octroya aux religieuses de l'abbaye de Montmartre. Les lettres de l'eschange furent passées l'an mille-cent-trente-quatre, du consentement de Louys, fils de Sa Majesté, desja sacré roy il y avoit trois ans, au texte desquelles le roy nomme ce sien Bouteiller Guillaume de Senlis. Et par d'autres qui se voyent dans le chartulaire de l'église épiscopale de Senlis, il est appelé Guillaume le Bouteiller, fils de Guy de la Tour.

Le mesme Guillaume contracta mariage avec une dame dite *Adeluie* en divers tiltres, du consentement de laquelle et de Guy de Senlis, leur fils aisné, il contribua de grans biens à la fondation de l'abbaye de Nostre-Dame de Chaaliz, Ordre de Cisteaux, que fist bastir le roy Louys-le-Gros son maistre. Car il y donna le fonds et le lieu principal où elle fut construite, avec l'aulnaye et une partie des bois qui l'avoisinent. Duquel don il fist dresser une charte qu'Estienne, evesque de Paris, son frère, auctorisa et scella de son seau, en la présence de Pierre, evesque de Senlis, de Raoul d'Aunoy, de Gautier de Pompoin, de Gautier Parpalon, de Bernard Torchard et de Guy Petit de Senlis. Et depuis Louys VII estant parvenu à la couronne, il confirma aussi ce don de Guillaume, son Bouteiller, lequel il surnomme

le Loup, et de l'évesque ESTIENNE, frère d'iceluy, par lettres passées à Paris l'an mille-cent-trente-huit.

Je ne m'arresteray point à spécifier toutes les chartes où le susdit GUILLAUME souscrivit ensuite comme Bouteiller de France. Seulement j'adjousteray qu'au voyage que le roy Louys fist en la Terre-Sainte l'an mille-cent-quarante-sept, il fut un des principaux seigneurs qui l'y accompagnèrent, ainsi qu'a remarqué le continuateur de l'histoire d'Aimoinus [1]. Mais depuis on ne trouve plus aucun mémoire de luy. Ce qui fait conjecturer qu'il perdit la vie en ces pays-là, ou par maladie, ou en combattant contre les infidèles. Le calendrier de l'église cathédrale de Senlis marque le jour de son trespas soubs le quatorziesme du mois de février, et célèbre son anniversaire avec autant de solennité que celuy d'un évesque.

Enfans de Guillaume de Senlis, dit le Loup, premier du nom, seigneur de Chantilly, Bouteiller de France, et d'Adeluie, sa femme.

6. GUY DE SENLIS, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, de Montespillouer, de Brasseuse et de Bray, bouteiller des roys Louys-le-Jeune et Philippe-Auguste, sera mentionné plus amplement cy-après.

6. BARTHÉLEMY DE SENLIS fut premièrement doyen de l'église de Nostre-Dame de Paris, au temps que son oncle ESTIENNE DE SENLIS en gouvernoit l'evesché. Puis un peu avant que le roy Louys-le-Jeune allast outre-mer, il mérita d'estre esleu évesque de Chaalons, duquel evesché le roy luy restitua les meubles saisis par régale l'an mille-cent-quarante-sept. Et sur le discord qui survint en l'Église de Paris pour l'élection d'un autre doyen, après sa promotion, Suger, abbé de Saint-Denys en France, escrivit une belle épistre au pape Eugène. L'année de sa possession épiscopale fut aussi signalée par la dédication de l'église de Chaalons, laquelle le mesme pape consacra en sa présence le septiesme jour de novembre. Mais il ne jouyt pas longtemps de cette dignité, estant mort l'an mille cent cinquante deux, en la fleur de son âge. L'église de Saint-Victor de

[1] Au livre Ier de l'*Histoire de France*, chap. LIII.

Paris célèbre son anniversaire avec celuy de l'évesque Estienne, son oncle.

6. Hugues de Senlis, surnommé *le Loup*, comme son père, eut en partage les seigneuries de Villepeinte et de Charenton, et donna commencement à la branche des seigneurs de ces lieux, qui sera représentée après la postérité de Guy de Senlis, son frère aisné [1].

6. Pierre de Senlis fut archidiacre de l'Église de Soissons, comme il se lit dans un tiltre de quelques dons que son frère Hugues octroya à l'abbaye de Montmartre.

6. Estienne de Senlis, ainsi appellé du nom d'Estienne évesque de Paris, son oncle, obtint la dignité de doyen en l'Église de Senlis, et impétra du pape Lucius la confirmation de tous les biens et possessions appartenans à son chapitre, par bulle dattée du trentiesme jour de juin l'an mille-cent-quatre-vingts-deux, où entr'autres sont spéciffiez les revenus que Guy de la Tour, son ayeul, y avoit octroyez, afin que les chanoines vescussent en commun durant le caresme.

CHAPITRE VI.

6. — Guy de Senlis, deuxième du nom, chevalier, Bouteiller de France, seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, de Montepillouer, de Brasseuse, de Bray et de Montméliant.

Du mariage de Guillaume de Senlis, dit *le Loup*, bouteiller de France, et d'*Adeluie*, son espouse, vinrent plusieurs enfans, dont l'aisné fut Guy de Senlis, deuxième du nom. Celuy-cy succéda à son père aux seigneuries de Chantilly, d'Ermenonville et de Bray, et posséda aussi celles de Montepillouer, de Brasseuse et de Montméliant, qui semblent avoir esté de la mesme succession. Mais outre tant de belles terres, il fut encore pourveu de la charge de Bouteiller de France, qu'avoient desjà tenue deux de ses oncles et son père ; laquelle charge il exerça si dignement soubs les roys Louys-le-Jeune et Philippe-Auguste,

[1] Voir plus bas livre V, chap. VII.

que de là luy et tous ses descendans en retinrent le surnom de *Bouteiller*, qu'ils ont porté le plus souvent tout seul, quelquesfois conjoinctement avec celuy de *Senlis*. Incontinent qu'il fut entré en la jouyssance de ses biens, un grand discord s'esmeut entre luy et les chanoines de l'église cathédrale de Senlis, pour le payement des revenus que GUY DE LA TOUR, son ayeul, leur avoit donnez et dont ils avoient jouy jusques à la mort de GUILLAUME, son père. Toutesfois s'en estant rapportez de part et d'autre au jugement d'Amaury, qui pour lors estoit évesque de Senlis, à sa prière et exhortation, GUY LE BOUTEILLER confirma aux chanoines le don précédent ; en exécution de quoy il promist de leur rendre tous les ans de sa bourse cinquante sols parisis, dix muids de vin de sa vigne appelée Bekestele, et dix muids de bled sur le moulin de Baleigny, durant le temps qu'il vivroit ; et qu'après son trespas celuy qui possèderoit sa *Tour* avec les héritages qui en dépendoyent, leur continueroit les mesmes revenus, à condition que quand il seroit décédé ils feroient pour GUY, son ayeul, pour GUILLAUME, son père, pour *Adeluie*, sa mère, et pour luy, des services et anniversaires pareils à ceux d'un chanoine.

Ce GUY que les chartes surnomment par fois *de Senlis*, mais plus fréquemment *le Bouteiller*, bailla en partage à HUGUES, dit *le Loup*, son frère, la terre et seigneurie de Villepeinte, à condition qu'il la relèveroit de luy ; et luy, environ l'an mille cent cinquante deux, recognut la tenir en foy et hommage d'Eudes, abbé de Saint-Denys. Auquel temps ou peu après, il espousa une illustre dame, appellée *Marguerite de Clairmont*[1], qui luy apporta en mariage la moitié du chasteau de la chastellenie de Lusarches. Elle estoit fille de Renaut, comte de Clairmont en Beauvoisis, et de Clémence de Bar, fille de Renaut, premier du nom, comte de Bar-le-Duc, dont la femme, Gisle de Vaudemont, estoit propre niepce de Thierry et cousine de Simon Ier, ducs de Lorraine. L'ayeul paternel de la mesme *Marguerite* fut Hugues, comte de Clairmont, seigneur de Lusarches, et son ayeule Marguerite de Roucy, sœur de Félice, mariée à Sance, roy d'Aragon. Finallement elle eut pour frère Raoul, comte de Clairmont,

[1] CLAIRMONT porte : *de gueulle, à deux bars adossez d'or, semé de treffles de mesme.*

connestable de France, conjoint avec Alix de Breteuil, fille d'Alix de Dreux, niepce du roy Louys-le-Jeune, de laquelle il engendra Catherine, comtesse de Clairmont, femme de Louys, comte de Blois, qui sont des tesmoignages indubitables de la très-noble et haute extraction de cette dame.

Le roy Louys-le-Jeune fist plusieurs biens audit Guy de Senlis, son Bouteiller, principalement depuis son mariage. Car en l'année mille-cent-cinquante-quatre il lui donna la maison d'un nommé Foucher Sac, assise en la ville de Paris, pour luy et pour les hoirs qu'il procréeroit de sa femme. En suite de quoy, il luy assigna en augmentation de fief trente livres de rente à prendre sur Senlis et sur Montméliant, au lieu de pareille rente féodale que Guillaume de Mello luy avoit transportée sur la prevosté de Poissy, en eschange de ce qu'il avoit à Villiers. Il luy donna de plus un moulin tanneret dedans Senlis, pour luy et pour ses descendans, avec privilége spécial que tous les tanneurs qui demeuroient en ladite ville et aux forsbourgs seroient tenus d'y porter moudre leur tan, et pour chaque muid de tan payer au Bouteiller douze deniers. De quoy fut faite une charte, l'an mille-cent-soixante-dix, où Guy signa luy-mesme en qualité de Bouteiller du roy, avec le connestable Raoul, comte de Clairmont, son beau-frère, et les autres officiers de la couronne. Bref, Sa Majesté ayant fait essarter les bois de Plailly, dans lesquels il avoit droit d'usage, elle luy donna en récompense l'usage des bois de Gehenny pour sa maison et son four de Montméliant, avec trente sols de rente chacun an sur les essarts de Plailly, comme enseignent les lettres qui en furent passées l'an mille-cent-soixante-seize.

Le mesme Guy de son costé fist de grandes libéralitez et aumosnes à plusieurs églises, entre lesquelles l'abbaye de Chaaliz luy débattant certaines terres qu'il maintenoit estre de son héritage, non-seulement il luy en laissa la possession en jouyssance, du consentement de *Marguerite de Clairmont*, sa femme, de Guy et de Guillaume, leurs enfans, mais confirma aux religieux d'icelle le lieu où ce monastère estoit construit, avec tout ce qui en dépendoit. Il leur concéda aussi quelques autres terres labourables assises entre Fay et Herenvillier. En recognoissance de quoy les religieux lui permirent de cultiver d'autres terres que Guillaume, dit *le Loup*, son père, et Joscelin de Dammartin

avoient données à leur église, à condition toutesfois qu'après son décès elles leur retourneroient entièrement et franchement, excepté soixante arpens dont il pourroit disposer en faveur de ses héritiers. D'ailleurs, ayant baillé ses bois de Brasseuse à essarter et cultiver, il remist la disme qui en procéderoit entre les mains de Henry, évesque de Senlis, lequel à sa prière en investit l'église de Saint-Nicolas d'Acy. Ce qui fut suivy d'un autre grand bienfaict qu'il conféra encore aux moynes de ce prieuré. Car il leur accorda, en la présence de l'abbé de Cluny et du prieur de Saint-Martin-des-Champs, tous les droits qu'ils prétendoient sur les bois de Lueton et du Deffens, leur donna l'église du Til de Noe-Saint-Martin, avec cinq solz parisis de rente à Noe Saint-Rémy, cinq solz parisis à Ermenonville, et quelques terres situées près de Chantilly. Et en outre il confirma tous les biens que Guy de la Tour, son ayeul, avoit contribuez pour la dotation du mesme prieuré ; ce qu'il fist avec l'agréement de *Marguerite*, son espouse, et de leurs enfans ; sçavoir est, Guy aisné, desja chevalier, Guillaume puisné, et autres, par acte passé l'an mille-cent-quatre-vingts un, en la présence d'Estienne, doyen de l'église de Nostre-Dame de Senlis, son frère, de Henry de Saint-Denys, de Thibaut de Gonnesse, d'Yves de Morfontaine et d'Eudes le Pot. Finalement, pour marque éternelle de sa piété, il donna le lieu de Hérivaux, qui étoit de son propre domaine, pour fonder une abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, entre les mains de Maurice, évesque de Paris, qui en auctorisa la fondation l'an mille cent quatre-vingts-trois ; quitta à l'église de Sainte-Geneviève de Paris le droit de gruerie qu'il prétendoit sur le territoire de Borret ; octroya un muid de froment de rente sur son moulin d'Ermenonville au prestre qui desservait l'église de Saint-Jean-Baptiste de Montepillouer ; et un an après, sa femme *Marguerite* estant tombée malade, il donna d'abondant, à la prière qu'elle luy en fist, un autre muid de froment de rente à l'église de Nostre-Dame de Senlis, à prendre sur la grange de Brasseuse, moyennant quoy les chanoines promirent de célébrer son anniversaire aussi solennellement que celuy d'un évesque. Elle mourut de cette maladie le vingt-neufviesme jour d'octobre l'an mille-cent-quatre-vingts-sept, et laissa veuf Guy le Bouteiller, son mary. Mais il ne vescut pas longuement

après elle. Les enfans nez de leur mariage furent ceux qui suivent :

Enfans de Guy de Senlis, deuxième du nom, seigneur de Chantilly, Bouteiller de France, et de Marguerite de Clairmont, sa femme.

7. Guy de Senlis, troisième du nom, chevalier, Bouteiller de France, seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, de Lusarches, de Coye, Montespillouer, Bray et Montméliant, continua la postérité des aisnez.

7. Guillaume de Senlis, dit *le Bouteiller*, chevalier, se trouve mentionné en plusieurs chartes avec Guy, son frère aisné, depuis l'an mille-cent-soixante et onze, jusques à mille-cent-quatre-vingts-dix. Il fut surnommé *le Loup,* comme son ayeul, et eut en partage la terre et seigneurie de Braiseuse ou Brasseuse, sur la grange de laquelle il donna deux muids de bled à l'abbaye de Hérivaux, comme porte une charte de son frère datée de l'an mille-cent-quatre-vingts-dix. Mais quelque temps après il décéda sans enfans et laissa cette seigneurie à Nevelon, son frère.

7. Renaut de Senlis, dit *le Bouteiller*, est aussi nommé en une charte de l'an mille-deux-cents-trois, entre les frères de Guy, Bouteiller de France. Il obtint ce nom en mémoire de *Renaut*, comte de Clairmont en Beauvoisis, son ayeul maternel, ou de *Renaut*, deuxième du nom, comte de Bar-le-Duc, oncle de sa mère. Et estant destiné à l'église, Thibaut Ier, comte de Bar, son cousin, le fist promouvoir à l'évesché de Toul. Car Richer, moyne de l'abbaye de Senone, escrit que Mathieu de Lorraine eut pour successeur en cette dignité *le fils du Bouteiller de France*, *qui estoit surnommé de Senlis*, *homme de noble extraction et doué de bonnes mœurs* [1]. Ce que Albéric, autre historien de ce temps-là, explique plus clairement en sa chronique, disant *que l'an mille deux cents dix*, *Mathieu*, *évesque de Toul fut déposé*, *et en son lieu substitué Renaut*, *cousin du comte de Bar*, *frère de Guy Bouteiller de Senlis* [2]. Mais le mesme Mathieu, bien que

[1] Richer, moyne de Senone, en l'histoire de son église.
[2] Albéric de Trois-Fontaines, en sa chronique.

conjoinct aussi de quelque parenté avec luy, en haine de ce qu'il luy avoit esté préféré, le fist depuis malheureusement assassiner.

7. Nevelon de Senlis, dit *le Bouteiller*, succéda en la terre et seigneurie de Brasseuse à Guillaume, son frère, et fist branche particulière, qui sera descrite en son lieu [1].

7. N.... et N.... le Bouteiller, filles, desquelles on ne sçayt ny les noms, ny les mariages. Mais il se trouve mention tacite d'elles en quelques chartes.

CHAPITRE VII.

7. — Guy de Senlis, troisième du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, de Lusarches, de Coye, de Montespillouer, Bray et Montméliant, Bouteiller de France.

Il y a plusieurs chartes des années mille cent-soixante et onze et autres suivantes, où ce Guy de Senlis est qualifié fils aisné de Guy, Bouteiller du roy Louys-le-Jeune et de *Marguerite de Clairmont*, sa femme. L'an mil cent quatre-vingts-un, il receut l'Ordre de chevalerie suivant l'usage et cérémonie du temps ; et peu après il fut substitué en la charge de Bouteiller de France, laquelle il exerça mesme du vivant de son père. Car on trouve un acte au chartulaire de l'abbaye de Sainte-Geneviefve de Paris, daté de l'an mille-cent-quatre-vingts-six, par lequel concédant aux chanoines de ce lieu, avec son père Guy, le droit de gruerie qu'il devoit avoir sur leur ville et terroir de Borret, il prend le tiltre de *Bouteiller* du roy Philippe-Auguste. L'année suivante il succéda à *Marguerite*, sa mère, en la moitié de la chastellenie de Lusarches; et par le décès de son père, il demeura seigneur des terres de Chantilly, d'Ermenonville, de Bray, de Montespillouer et de Montméliant.

Son espouse fut une dame nommée *Elizabeth*, du consentement de laquelle il donna à l'église de Nostre-Dame de Senlis quarante sols de rente sur son travers de la ville de Senlis, à

[1] Voir livre V, chap. V.

condition que les chanoines célébreroient l'obit de Guy le Bouteiller, son père, avec une pareille solennité que les obits des roys et des évesques. Duquel don il mist la charte entre les mains de Geofroy, évesque de Senlis, qui en investit le chapitre de Nostre-Dame par la main du chantre appelé Letoldus, l'an mille cent quatre vingts huit. De là il prist la croix avec le roy Philippe-Auguste son maistre, pour l'accompagner au voyage de la Terre-Sainte. Et avant que de partir, il délibéra de faire encore une meilleure part de ses biens à Dieu. Car le treiziesme jour de juin l'an mille cent quatre-vingts-dix, estant en la présence du mesme évesque Geofroy, qu'il qualifie son pasteur et son confesseur, il octroya à l'abbaye de Hérivaux, avec l'agréement de ses frères et de ses sœurs, vingt livres parisis de rente perpétuelle pour fonder un prieuré de chanoines réguliers en sa ville de Montespillouer, laquelle rente il ne peut leur assigner lors à cause de la promptitude de son départ, mais en laisse la charge à *Elizabeth*, sa femme, qui l'assigna en partie sur son péage de Senlis, en partie sur ses granches de Montespillouer et d'Ermenonville, et après son retour il ratifia le tout.

Les archives des églises de Saint-Nicolas d'Acy et de Nostre-Dame de Senlis tesmoignent aussi que ce Guy, Bouteiller du roy Philippe, leur fist divers autres biens ès années mille deux cents trois et mille deux cents quatre. Ensuite de quoy, Jean, prieur de Saint-Martin-des-Champs et celuy de Saint-Nicolas luy baillèrent une place, assise au-dessus d'Anilly, près le gué de Bretigny, pour y édifier un moulin tanneret. D'ailleurs il confirma aux chanoines réguliers de Hérivaux le lieu où estoit construite leur abbaye, avec toutes les possessions qu'il tenoient en ses domaines. Ce qu'il fist estant à Lusarches au mois de septembre l'an mille deux cents dix, du consentement d'*Elisabeth*, sa femme, de Guy, Guillaume et Raoul, leurs enfans. Sept ans après, il donna à ladite abbaye et au prieuré de Montespillouer un bois appellé le Bois des Quatre Seigneurs, lequel il avoit acquis de Renaut de Montgresin. Et sur un différent qui survint entre luy et les tanneurs de la commune de Senlis, à cause de son moulin tanneret d'Anilly, le roy Philippe fist venir les parties en sa présence à Gonnesse, où il les mist d'accord l'an mille deux cents dix-huit. Puis le mesme Guy, son Bouteiller, fist un second voyage outre mer, auquel il fut pris des infidelles et

mené prisonnier à Damiette. Ce qui s'aprend d'un tiltre de l'an mille deux cents vingt, par lequel, après sa délivrance et son retour en ce royaume, il approuva l'eschange d'une femme de corps, que son espouse *Elizabeth* avoit fait, durant sa prison, avec l'église de Sainte-Geneviefve de Paris. Il accorda pareillement lors à Gautier d'Aunoy, seneschal de Dammartin, son parent, que luy et ses héritiers, qui seroient seneschaulx de Dammartin, peussent chasser avec leurs propres chiens dedans tous les bois de sa seigneurie d'Ermenonville. Enfin pour achever sa vie par la piété, il donna encore avant que de mourir à Eudes, abbé, et aux religieux de Chaaliz, qui avoient grande disette d'eaux salubres, celles de sa fontaine d'Ermenonville, avec permission de les conduire au travers des champs et des bois jusques à leur monastère. Il trespassa le seiziesme jour d'octobre l'an mille deux cents vingt et un, et après son trespas la Grande Bouteillerie de France sortit de sa maison, ayant esté donnée par le roy Philippe-Auguste à un prince de son sang, Robert de Courtenay.

Enfans de Guy de Senlis, troisième du nom, seigneur de Chantilly, Bouteiller de France, et d'Elizabeth, sa femme.

8. Guy le Bouteiller de Senlis, quatrième du nom, chevalier, seigneur d'Ermenonville, de Montespillouer, de Bray, Ruilly et Chamecy, aura son chapitre cy-après.

8. Guillaume le Bouteiller de Senlis fut seigneur de Chantilly, de Courteuil et de Montméliant, et donna commencement à la seconde branche des seigneurs de Chantilly qui sera représentée au second livre de cette histoire.

8. Raoul le Bouteiller de Senlis eut en partage les seigneuries de Lusarches et de Coye, et laissa aussi postérité qui sera descrite après celle de son frère Guillaume [1].

8. Marie la Bouteillère se voit nommée par son père Guy, Bouteiller de France, en un tiltre de l'an mille deux cents dix. Mais on ne sçait point ce que depuis elle devint.

[1] Livre III, chap. I.

CHAPITRE VIII.

8. — GUY LE BOUTEILLER DE SENLIS, quatrième du nom, chevalier, seigneur d'Ermenonville, de Montespillouer, de Bray, Ruilly et Chamecy.

Ce GUY fut fils aisné de GUY, troisième du nom, seigneur de Chantilly, Bouteiller de France, et d'*Elizabeth*, son espouse, ainsi que tesmoignent plusieurs tiltres. Et pour mémoire de la Grande Bouteillerie de France, qui avoit demeuré six-vingts ans en sa maison, il ne resta à luy et à ses frères que le surnom de *Bouteiller*, retenu depuis par tous leurs descendans. Il nasquit l'an mille cent-quatre-vingts-neuf, comme on recueille de la fondation du prieuré de Montespillouer, que son père fist avant que d'aller à son premier voyage de la Terre-Sainte. Car la charte qui en fut passée l'an mille-cent-quatre-vingts-dix, au mois de juin, porte qu'il n'avoit pas encore lors un an accomply. Depuis estant parvenu en l'âge requis pour estre fait chevalier, il en receut l'Ordre solennellement ; et ensuite contracta mariage avec *Elizabeth de Garlande* [1], issue d'une des plus grandes et illustres maisons du royaume. Car elle estoit fille de Guillaume de Garlande, chevalier, seigneur de Livry, de Crussy, de Monstreuil près le bois de Vincennes, de Saint-Cyr, de Neufchastel-en-Vexin, d'Ons-en-Bray et autres terres, le bisayeul duquel, nommé aussi Guillaume de Garlande, avoit esté seneschal de France soubz le roy Louys-le-Gros. Et du costé de sa mère, nommée Alix de Chastillon, elle apartenoit de parenté fort proche au roy Philippe-Auguste et à tous les princes du sang royal ; estant vray que cette Alix eut pour mère Alix de Dreux, fille de Robert de France, comte de Dreux, frère du roy Louys-le-Jeune. Ce qui fait voir la grandeur et l'estime en laquelle estoit lors la maison des BOUTEILLERS DE SENLIS.

On ne sçait point précisément le temps auquel ce mariage d'*Elizabeth de Garlande* et de GUY LE BOUTEILLER fut célébré, mais il est certain qu'il s'accomplit devant l'an mille deux cents dix-sept. Car alors Guillaume de Garlande estant décédé, il y

[1] GARLANDE porte : *d'or, à deux fasces de gueulles.*

eut partage fait de sa succession entre les mains de trois filles, qu'il laissa pour ses héritières : l'aisnée, appellée Jeanne de Garlande, estoit conjoincte avec Jean, comte de Beaumont-sur-Oise ; la seconde, dite Marie de Garlande, avoit espousé Henry, comte de Grandpré ; et la troisiesme estoit Elizabet de Garlande, femme de nostre Guy le Bouteiller. Lesquels trois maris s'assemblèrent au mois d'aoust en la ville de Compiègne, et là divisèrent entr'eux les biens de leur beau-père, selon qu'il est contenu dans l'acte qu'ils en passèrent ensemblement.

Toutesfois ce ne fut pas la seule succession à laquelle le mesme Guy participa. Car par le décès d'un enfans de Thibaut, comte de Blois et de Clairmont, qui mourut outre-mer l'an mille deux cens dix huit, il devint héritier en partie de la comté de Clairmont, à cause de *Marguerite de Clairmont*, son ayeule. Mais il transporta le droit qui luy en devoit appartenir au roy Philippe-Auguste [1], lequel en eschange luy bailla les terres de Ruilly et de Chamecy, à les tenir de luy en foy et hommage lige. Finalement, après la mort de son père, il demeura aussi seigneur d'Ermenonville, de Montespillouer, de Bray et autres lieux.

L'an mille deux cents vingt et un, il octroya à l'église de Montespillouer une disme située à Aiovilliers, laquelle son père tenoit en fief de l'évesque de Senlis ; il fonda l'an d'après une chapelle de dix livres parisis de rente en son chasteau d'Ermenonville, et au lieu de soixante livres parisis de rente que son dit père avoit laissées en aumosne au prieur et aux moynes de Saint-Nicolas d'Acy, il leur donna à perpétuité une maison, laquelle Henry, son chapelain, tenoit de luy à vie. D'ailleurs, il concéda aux chanoines de Sainte-Geneviefve de Paris vingt arpens de bois en un sien bois appellé Jarjay, à condition qu'ils ne pourroient les essarter, et que nul n'y chasseroit sans sa permission. La charte en fut faite l'an mille deux cents vingt-trois, au mois d'avril. Et par une autre passée l'an suivant à Marchéneuf-en-Vexin, il octroya aussi à l'abbaye de Hérivaux certains prez assis entre Pontherme et Montgroisin, qui avoient appartenu à Pierre Maillart, son serviteur, demeurant à Plailly. En toutes lesquelles chartes, consenties par *Elizabeth*, sa femme, il se qualifie tousjours Guy fils de Guy, jadis *Bouteiller de Senlis.*

[1] *Cart. Philippi Aug.*, p. 76.

Le calendrier de l'église de Senlis marque qu'il mourut le quinziesme jour de janvier, sans exprimer l'année. Mais ce fut devant l'an mille deux cents-trente-deux, comme l'on recueille d'un tiltre de l'abbaye de Hérivaux. Et quant à *Elizabeth de Garlande* sa veuve, elle se remaria avec Jean de Beaumont, chevalier, chambrier de France, avec lequel elle vivoit encore l'an mille deux cents quarante-huit, se surnommant *la Bouteillère*, du surnom de son premier mary, qui ne luy laissa qu'un fils en bas âge, mentionné cy-dessoubs. Mais elle en eut deux du second, à sçavoir : Thibaut de Beaumont, mentionné en un acte de l'an mille deux cents cinquante cinq, par lequel il confirma à l'abbaye de Chaaliz sept livres et demie parisis de rente que *Elizabeth*, dite *la Bouteillère*, sa mère, y avoit données, à prendre chacun an sur son travers de Conflans ; et Jean de Beaumont, qui, en l'année mille deux cents soixante deux, transporta au roy saint Louys tout le droit qui pouvoit luy appartenir sur une place située à Senlis, entre la maison du roy et celle du Bouteiller de Senlis.

Fils unique de Guy le Bouteiller de Senlis, quatrième du nom, seigneur d'Ermenonville, et d'Elizabeth de Garlande, sa femme.

9. Guy le Bouteiller de Senlis, cinquième du nom, fut seul héritier de Guy, son père, aux seigneuries d'Ermenonville, de Montespillouer, de Bray, Ruilly et Chamecy. Désirant faire le voyage de la Terre-Sainte avec le roy saint Louys, il dévoua la cinquiesme partie de ses biens et héritages pour fonder une abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, à Bray-sur-Onette, près de Montespillouer ; laquelle abbaye il ordonna estre subjette à celle de Saint-Victor de Paris, et voulut que ledit quint se prist sur ses revenus de Ruilly, de Chamecy et de Bray, ou, à faute qu'ils ne suffisent, sur ceux de Montespillouer, excepté la forteresse et les bois, et exceptez aussi dix muids d'avoine sur les revenus de Ruilly, dont il fist don à la chapelle de l'Hostel-Dieu d'Ermenonville. La charte de cette fondation fut passée au mois de juin l'an mille deux cents quarante-huit ; et pour l'exécuter, Guy choisit et nomma Renaut, évesque de Paris, Adam, évesque de Senlis, Acelin, abbé de

Saint-Victor, et Herbert de Rethel, archidiacre de l'église d'Évreux. De là, il s'achemina outre-mer, et se rendit avec le roy saint Louys au siége de la ville de Damyète, où estant il presta à Gaucher de Chastillon, seigneur de Saint-Aignan, son cousin, la somme de mille six cents quatre-vingts seize livres tournois. Mais quelque temps après, il mourut au mesme siége; en suite de quoy Gaucher de Chastillon s'obligea de rendre cette somme à *Ysabeau*, dite *la Bouteillère*, sa mère, exécutrice de son testament, par acte datté du lendemain de la décollation saint Jean-Baptiste, au mois d'aoust, l'an mille deux cents quarante neuf. Et d'autant qu'il ne laissa point de lignée, ses biens retournèrent à Raoul le Bouteiller, seigneur de Lusarches, son oncle, lequel estant décédé avant que doter le monastère, ordonné par son nepveu, *Marguerite de Milly*, dite *la Bouteillère*, sa veuve, et Robert, abbé de Saint-Victor, esleurent Jean de Chaumontel, chevalier, et frère Guillaume de Moret, prieur de l'hospital de Saint-Jean de Jérusalem à Paris, pour apprécier le quint de l'héritage que le défunct y avoit affecté. A quoy ils s'employèrent en sorte qu'après avoir estimé les revenus des terres de Ruilly, de Chamecy et de Bray, situées en l'évesché de Senlis, à la somme de cent cinquante huit livres parisis, ils les assignèrent, du consentement de la mesme *Marguerite*, à l'abbaye et au couvent de Saint-Victor, qui en fondèrent à Bray, non une abbaye selon le désir du fondateur, ains seulement un prieuré de leur Ordre. D'où vient qu'en leur calendrier, où est marqué son obit au huitiesme jour d'aoust, on lit que *de ses bienfaits et aumosnes fut fondé et doté le prieuré de Bray*, *et l'eglise commencée depuis les fondements et parachevée avec tous les autres édifices*.

Il portoit pour armes : *cinq couppes en forme de croix*, ainsi que ses prédécesseurs Bouteillers de France.

LIVRE DEUXIÈME

Suite des seigneurs de Chantilly et de Courteuil, de la maison des Bouteillers de Senlis, depuis l'an MCCXXII, jusques à l'an MCCCLXI.

TABLE GÉNÉALOGIQUE

7. Guy de Senlis, IIIe du nom, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, Bouteiller de France.

8. Guy Le Bouteiller de Senlis, seigneur d'Ermenonville.
   — Guy Le Bouteiller de Senlis, seigneur d'Ermenonville, mort sans enfans, 1249.
   — Guillaume le Bouteiller, IIe du nom, seigneur de Chantilly, 1222-1227. — Alix de Rosny, sa femme.
   — Raoul le Bouteiller, seigneur de Lusarches et d'Ermenonville par la mort de son nepveu.

9. Jean le Bouteiller, seigneur de Chantilly, 1249-1288, épousa Jeanne d'Aunoy, dame de Moncy-le-Neuf.
   — Guy le Bouteiller, sans enfans.
   — Agnès de Chantilly.

10. Guillaume le Bouteiller, IIIe du nom, seigneur de Chantilly, 1288-1340; épousa Aliénor de Beausaut, et Blanche de Montmorency.
   — Raoul le Bouteiller, seigneur de Courteuil, mourut sans lignée.

11. Guillaume le Bouteiller, IIIIe du nom, seigneur de Chantilly, 1340-1361; espousa Jeanne de Clermont, et trespassa sans postérité.
   — Jean le Bouteiller, dit de Chantilly, seigneur de Courteuil et de Beeloy; 1336-1344; espousa Jeanne de Villebéon, et Jeanne de Luzarches.
   — Jeanne la Bouteillère, dite de Chantilly, femme en premier lit de Mathieu V, sieur de Montmorency; en deuxième lit, de Jean de Guines, vicomte de Meaux.
   — Ysabeau la Bouteillère, dite de Chantilly, femme en premier lit, de Jean de La Tournelle, chevalier; en deuxième lit, de Simon du Hamel, sieur de Lignières.

12. Guillaume le Bouteiller, seigneur de Courteuil et de Beeloy, 1346; espousa Marguerite de Cugnières, et mourut sans lignée.
   — Guillaume de La Tournelle, héritier avec ses sœurs de Guillaume Le Bouteiller, seigneur de Chantilly, leur oncle.
   — Hugues ou Huguette.
   — Jacqueline.
   — Berthélemie.

CHAPITRE Ier.

8. — GUILLAUME LE BOUTEILLER, dit *de Senlis*, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, de Courteuil et de Montméliant.

L'on a veu au chapitre VI du livre précédent, que GUY DE SENLIS, troisième du nom, bouteiller de France, et *Élizabeth*, sa femme, laissèrent trois fils. L'aisné, appelé GUY LE BOUTEILLER, quatrième du nom, fut seigneur d'Ermenonville et de Montépillouer, et prist alliance avec *Élizabeth de Garlande*, de laquelle il ne procréa qu'un fils mort sans lignée. Le second, nommé GUILLAUME LE BOUTEILLER, eut en partage les chasteaux et seigneuries de Chantilly et de Montméliant, avec la terre de Senlis, que je pense estre celle de La Tour, dont un de ses prédécesseurs portoit le surnom, celle de Gouiz ou Gouvieux, les vignes d'Autmont, les bois Bonier, Lueton, Bois-Isembart, Pineval, et la maison des Bouteillers assise en la ville de Paris. Ce qui s'apprend d'un traité fait au mois de février l'an mille deux cents vingt-six, entre luy et RAOUL LE BOUTEILLER, son frère puisné, auquel d'autre costé demeurèrent les seigneuries de Lusarches et de Coye, pour sa part de succession paternelle.

Ce GUILLAUME fist la seconde branche des seigneurs de *Chantilly*, d'où luy et ses descendants prirent le surnom, aussi bien que celuy de *Senlis* et de *Bouteiller*, car il se trouve plusieurs chartes de luy des années mille deux-cents-vingt-huit, mille deux cents trente et suivantes, par lesquelles il se qualifie GUILLAUME DE CHANTILLY, *fils de* GUY *jadis* BOUTEILLER DE SENLIS. En quelques autres, il se surnomme simplement de SENLIS, et en d'autres LE BOUTEILLER.

Il espousa *Alix de Rosny* [1], fille de Guy Mauvoisin, premier du nom, seigneur de Rosny, à présent marquisat, et de Alix de Porhoët, fille d'Eudes, comte de Porhoët en Bretagne ; laquelle *Alix de Porhoët* avoit deux sœurs aisnées : l'une conjointe avec Geofroy, seigneur de Fougères, l'autre avec Pierre, seigneur de

[1] Rosny porte : *d'or, à deux fasces de gueulles.*

Chenollé. De Guy Mauvoisin et d'elle yssirent un fils et trois filles : à sçavoir, Guy Mauvoisin, deuxième du nom, seigneur de Rosny ; Marie de Rosny, mariée à Anseau, seigneur de l'Isle-Adam ; Agnès de Rosny, femme de Sicard, vicomte de Lautrec, et *Alix de Rosny*, espouse de nostre GUILLAUME LE BOUTEILLER, seigneur de Chantilly ; qui, du consentement d'elle, quitta l'an mille deux cents trente à l'église de la Victoire, près Senlis, ce qui luy apartenoit ès estremitez du vivier situé entre Coye et Cunières, proche le vivier de Chaalis.

Le mesme GUILLAUME donna aussi à l'église de Chaaliz cinq quartiers de bois assis entre le bois de l'Abbaye et Espineval, par lettres passées l'an mille deux cents trente-deux. Et par d'autres du mesme an, *Alix*, sa femme, octroya de son costé à l'église de Lavauguion, dépendante de l'abbaye de Bellosanne, dix livres parisis à prendre sur la terre de Chaufours, et un muid d'avoine, mesure de Mante, sur les essarts de Chevraye. Ce qui fut consenti par Guy Mauvoisin, seigneur de Rosny, son frère, et par GUILLAUME DE SENLIS, son mary. Lequel estant tenu en cinquante solz de rente envers les chanoines de Senlis, à cause des dons et aumosnes de GUY DE LA TOUR, son prédécesseur, il leur en fist assignation au mois de may l'an mille deux cents-trente-quatre. Finalement, il admortit encore à l'église et aux religieux de Hérivaux la quatriesme partie de la disme de Marly-la-Ville, mouvante de son fief ; laquelle ils avoient acheptée des héritiers de défunt Estienne Potier, chevalier, demeurant à Ermenonville. Les lettres en furent expédiées au mois de décembre l'an mille deux cents trente-sept, par lesquelles il s'intitule GUILLAUME DE CHANTILLY, chevalier, chastelain de Montméliant.

Une vieille histoire manuscrite des guerres de la Terre Sainte, escrite en françois, remarque qu'il accompagna les comtes de Bar et de Montfort au voyage qu'ils firent outre-mer, l'an mille deux cents trente-neuf ; auquel voyage il fut pris avec eux par les infidelles, et mené en captivité dedans l'Égypte, où il mourut.

Le décès d'*Alix*, sa femme, est cotté dans le calendrier de Nostre-Dame de Senlis, au neufviesme jour du mois d'octobre.

Enfans de Guillaume le Bouteiller, deuxième du nom, seigneur de Chantilly, et d'Alix de Rosny, sa femme.

9. JEAN LE BOUTEILLER, chevalier, seigneur de Chantilly, de Courteuil, de Montméliant et de Moncy-le-Neuf, seneschal de Dammartin, continua la postérité.

9. GUY LE BOUTEILLER, autrement dit DE CHANTILLY, mourut sans avoir esté marié. Il laissa à l'église de Chaaliz, pour la fondation d'une chapelle, douze livres parisis de rente, à prendre sur un sien bois vers Chantilly, appellé Bois-Bonnier. A cause de quoy il y eut depuis accord fait entre JEAN, seigneur de Chantilly, son frère et la mesme église, l'an mille deux cents-soixante-six.

9. AGNÈS DE CHANTILLY, est qualifiée sœur de JEAN, seigneur de Chantilly, dans un acte de l'an mille deux cents cinquante quatre, par lequel il luy assigna, entr'autres choses, pour le quint de son hérédité, douze livres parisis de rente à prendre chacun an sur son travers de Montméliant. Mais on ignore si elle fut mariée ou non.

CHAPITRE II.

9. — JEAN LE BOUTEILLER, chevalier, seigneur de Chantilly, de Courteuil, de Montméliant et de Moncy-le-Neuf, seneschal de Dammartin.

A GUILLAUME LE BOUTEILLER, deuxième du nom, seigneur de Chantilly, succéda solidairement JEAN son fils, lequel en quantité de tiltres se nomme JEAN DE CHANTILLY, en quelques-uns LE BOUTEILLER. Il recueillit aussi le droit d'aînesse et les armes des Bouteillers de France, ses prédécesseurs, qui estoient *cinq couppes en forme de croix*, par la mort de GUY LE BOUTEILLER, seigneur d'Ermenonville, son cousin-germain, qui mourut au siége de Damiette l'an mille deux cents-quarante-neuf. Mais il ne participa point en la succession de ses seigneuries, lesquelles escheurent à RAOUL LE BOUTEILLER, seigneur de Lusarches, son oncle, ainsi que sera remarqué plus particulièrement ailleurs.

Dès l'an mille deux cents cinquante trois, il confirma à l'église de Saint-Nicolas d'Acy vingt sols de rente, lesquels *Marguerite de Clairmont*, sa bisayeulle, y avoit donnez. Et depuis il approuva aussi les dons que GUILLAUME, son père, fils de GUY LE BOUTEILLER DE SENLIS, avoit faits à la mesme église. D'ailleurs il ratifia à l'abbaye de Nostre-Dame de Colombs tout ce que Raoul Mauvoisin, ayeul d'*Alix de Rosny*, sa mère, et Guillaume de Garlande avoient octroyé à ce monastère, comme porte la charte de l'an mille deux-cents-cinquante-sept. Ensuite de quoy il transigea encore avec Thomas, abbé, et le convent de Chaaliz, tant sur le fait d'une chappelle que Guy de Chantilly, son frère, avoit fondée en leur église, que sur plusieurs autres différents.

Les lettres de cette transaction furent passées le treiziesme jour de décembre l'an mille deux cents soixante six, avec le consentement de *Jeanne d'Aunoy* [1], femme du mesme JEAN DE CHANTILLY, laquelle luy apporta en mariage la seigneurie principale de Moncy-le-Neuf, avec la seneschaucée de Dammartin.

Elle avoit eu pour ayeul Gautier d'Aunoy, chevalier, seigneur de Moncy-le-Neuf en partie, seneschal de Dammartin, auquel GUY DE SENLIS, troisième du nom, Bouteiller de France, permist de chasser dans ses bois d'Ermenonville l'an mille deux cents-vingt, ainsy que j'ay desja dit au livre précédent. Son père fut Pierre d'Aunoy, chevalier, seigneur de Moncy-le-Neuf, et seneschal de Dammartin ; duquel la veuve, appelée Marguerite, ayant convolé en secondes nopces avec Gislebert des Essarts, chevalier, ils affermèrent conjointement en l'an mille deux cents soixante-dix, à nostre JEAN DE CHANTILLY, chevalier, et à *Jeanne d'Aunoy,* son espouse, tout le douaire qui estoit escheu à noble Marguerite par le trespas de Pierre d'Aunoy, son premier mary, sur toute la terre et seigneurie de Moncy-le-Neuf.

Les mesmes JEAN, seigneur de Chantilly, et Jeanne, sa femme, admortirent quelque temps après à l'abbaye de Hérivaux quarante arpens de bois qui luy furent vendus par Thibaut de Chaumont, chevalier, fils de feu Girard de Chaumont. Et en l'année mil-deux-cents quatre-vingts-un, ils acquirent de leur costé de Pierre d'Orcheus, chanoine de Térouenne, toutes les

[1] Aunoy porte : *d'or, au chef de gueulles.*

terres qu'il avoit au village et terroir d'Orcheus, pour le prix et somme de cinq cents livres parisis. Auquel temps aussi, ANSEAU LE BOUTEILLER, seigneur de Lusarches, leur transporta dix-huit sols parisis de rente à Senlis, en eschange de dix-huit arpens de bois assis près le lieu dit le *Pas de l'Asne*. Bref, Gautier d'Aunoy, chantre de Senlis, et chanoine de Beauvais, oncle de *Jeanne,* leur céda encore tout ce qui luy pouvoit appartenir au terroir de Moncy-le-Neuf, pour vingt-quatre arpens et demy de terres labourables.

Pierre de France, comte d'Alençon, de Blois et de Chartres, fils du roy saint Louys, affectionna aussi tant ce JEAN, seigneur de Chantilly, qu'il le retint de son hostel, et l'avoit ordinairement à sa cour. Car ledit seigneur se trouva près de luy en la ville de Chartres, l'an mille deux cents-quatre-vingt-un, avec Guy Mauvoisin, sire de Rosny ; Macé, vidame de Chartres, et Pierre de Mornay, archidiacre de Soloigne en l'église d'Orléans, lorsque Simon, évesque de Chartres, estant en la chapelle de la Tour, devant l'autel, jura la main sur le piz et le Messel ouvert qu'il ne feroit ny ne procureroit que le comte de Chartres ny ses hoirs perdissent la ville de Chartres. Et par des lettres passées au mois d'aoust mille deux cents-quatre-vingt-deux, l'on voit que ce prince voulant récompenser les biens et loyaulx services que le mesme JEAN, sire de Chantilly, son chevalier, luy avoit faitz, il luy donna cinquante livres de rente à prendre au Temple sur les deux mille livres parisis qu'il y prenoit du don de feu son père le roy saint Louys.

Mais d'ailleurs, comme iceluy JEAN possédoit plusieurs grandes terres, aussi ne vescut-il pas sans avoir quelques différents avec aucuns de ses voisins ; entre lesquels, le comte de Dammartin prétendant droit de chasse par toute la forest de Chantilly, il se sentit obligé de se défendre contre sa prétention. Par quoy il le mist en procès au Parlement du roy Philippe-le-Hardy, et par arrest rendu aux octaves de la Saint-Martin l'an mille deux cents quatre-vingts-un, il fut maintenu seul en la possession de chasser dans les bois de cette forest, qui estoient de son domaine. Quelque temps après, il eut aussi débat contre le prieur de Moncy-le-Neuf, à cause de la prise de deux hommes, que le prince disoit avoir esté pris par les gens de ce seigneur dedans l'enclosture de Sainte-Oportune de Moncy, et luy disoit

qu'ils avoient esté pris hors du cloistre. Mais au lieu d'en plaider, ils se rapportèrent par compromis passé entr'eux le samedy, feste de Sainte-Croix en septembre, l'an mille deux cents quatre-vingts-six, à ce qu'en ordonneroient Pierre de Moncy-le-Vieil, chevalier, et frère Eudes, grand célérier de Saint-Martin-des-Champs. Ce que Jean, seigneur de Chantilly, fist par procureur, d'autant qu'il estoit malade pour lors. Et bientost après il mourut, ordonnant par son testament qu'une chapelle de douze livres parisis de rente fust fondée en son hostel de Chantilly; auquel effect *Jeanne d'Aunoy*, sa veuve, acquist depuis le quart de la grande disme de Marly. Gautier d'Aunoy, chanoine de Beauvais, oncle de cette *Jeanne*, luy octroya incontinent après le trespas de son mary tous les bois qu'il avoit à Crahens, en eschange de ceux qu'elle et ses hoirs possédoient à la Hosette. Et en l'année mille deux cents quatre-vingts-huit, le Prieur de Saint-Martin-des-Champs et celuy de Sainte-Oportune de Moncy-le-Neuf luy donnèrent la permission de faire un four en sa maison de Moncy, où elle déclare n'avoir aucun droit d'en construire sans leur congé. Elle vescut jusques environ l'an mille trois cents-sept, et de son mariage laissa les enfans nommez cy-dessoubz.

Enfans de Jean le Bouteiller, seigneur de Chantilly, et de Jeanne d'Aunoy, dame de Moncy-le-Neuf, sa femme.

10. Guillaume le Bouteiller, troisième du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, de Montméliant et de Moncy-le-Neuf, aura son éloge ensuite.

10. Raoul de Chantilly, fut seigneur de la terre que *Jeanne d'Aunoy*, sa mère, avoit à Villeneuve soubz Dammartin, ainsi que l'on apprend d'un acte de l'an mille-trois-cents-sept, par lequel il reprist le procès intenté par elle à l'encontre du comte de Dammartin, à raison de la justice qu'elle maintenoit avoir en cette terre de Villeneuve. Il fut aussi seigneur de Courteuil, près de Chantilly, et mourut sans enfans le dixiesme jour de février de l'an mille trois cents-trente-deux, ayant esleu sa sépulture en l'église parochiale du mesme lieu de Courteuil, où il fonda une messe des trespassez tous les jeudis de la sepmaine, avec un anniversaire solennel par chacun an.

CHAPITRE III.

10. — GUILLAUME LE BOUTEILLER, troisième du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, de Montméliant et de Moncy-le-Neuf.

Par le trespas de JEAN, seigneur de Chantilly, les seigneuries de Chantilly et de Montméliant escheurent à ce GUILLAUME, son fils aîné, lequel en quelques tiltres prend le surnom de *Bouteiller*, mais plus ordinairement celuy de *Chantilly*. Dès l'an mille deux cents-quatre-vingts-huit, il acquist de Jean, dit Gouvion de Gouvieux, escuyer, et de Perrenelle, sa femme, six mines de bled de rente sur le moulin de Tonvoye avec quelques autres redevances; auquel temps il estoit desja chevalier et marié avec une dame appellée en quelques chartes *Léonor* simplement, mais que l'on recueille d'ailleurs avoir tiré sa naissance de la maison de *Beausaut* [1], en Normandie.

Car elle eut pour père Guillaume de Beausaut, chevalier, fils et héritier de Simon, seigneur de Beausaut, et de Clémence, dame de Bretueil en Picardie. Cette Clémence estoit fille d'Amicie de Bretueil, dont le père nommé Waleran, troisième du nom, seigneur de Bretueil et de Catheu, se trouva de telle considération et auctorité, que Robert de France, comte de Dreux, frère du roi Louys-le-Jeune, daigna bien le choisir pour son gendre [2]. Car il luy bailla en mariage la princesse Alix de Dreux, sa fille aisnée ; d'où sortirent Alix de Bretueil, femme de Raoul, comte de Clermont, connestable de France, mère de Catherine, comtesse de Clermont et de Blois, et Amicie de Bretueil, mère de Clémence, dame de Bretueil et de Beausaut, qui fut ayeule de *Léonor de Beausaut*, conjointe avec nostre GUILLAUME LE BOUTEILLER, seigneur de Chantilly.

Du consentement de cette *Léonor*, le mesme seigneur transporta au roy Philippe-le-Bel tous les fiefs que Jean de Beaumont, seigneur de Sainte-Geneviève, et Jean de Montfort, chevaliers, tenoient de luy à Aunoy et à Corberon. En eschange de quoy le roy Philippe luy bailla le fief que Jean d'Aunoy, chevalier,

[1] Beausaut porte : *d'or, à une croix de gueulles.*
[2] *Histoire de la maison de Dreux*, liv. I, ch. I.

tenoit de luy à Montigny, le fief que Pierre de Pons, escuyer, fils de feu Jean de Pons, chevalier, tenoit de luy à Pons, et le fief que Colin de Beaurepaire tenoit aussi de luy à Beaurepaire. Les lettres de l'eschange furent passées l'an mille deux cents quatre-vingts-dix-neuf, le dimanche devant la feste de Saint-Philippe et de Saint-Jacques, et scellées du sceau de GUILLAUME, seigneur de Chantilly, lequel y est représenté à cheval, tenant d'une main l'épée nue, de l'autre un escusson de ses armes, composées de *cinq couppes en forme de croix.*

Ensuite de cela, il fut mandé par le roy Philippes, pour l'aller servir en ses guerres contre les Flamans. Ce qui s'apprend d'un registre de l'an mille trois cents-trois, contenant les noms des seigneurs et chevaliers du royaume qui receurent lors ce mandement. Il succéda peu après à *Jeanne d'Aunoy*, sa mère, en la seigneurie de Moncy-le-Neuf ; et voulant disposer des cinquante livres de rente que Pierre, comte d'Alençon, avoit données autresfois à JEAN, seigneur de Chantilly, son père, à les prendre sur le thrésor du Temple à Paris, il en impétra du mesme roy Philippes la permission de les transporter et céder à telles personnes que bon luy sembleroit. En vertu de quoy il les vendit l'an mille trois cents-dix, le huitiesme jour de juillet, aux prieur et chanoines de Saint-Maurice de Senlis, et avec le consentement de GUILLAUME DE CHANTILLY, son fils aisné.

Il transigea pareillement lors avec Érart de Montmorency, seigneur de Conflans, et Clémence de Muret, dame de Beausaut et de Bretueil, sa femme, touchant les droitz qui pouvoient estre escheus à ses enfans par la mort de Guillaume de Beausaut. Pour l'intelligence de quoy, est à sçavoir que ce Guillaume, seigneur de Beausaut et de Bretueil, laissa deux filles, ses héritières. L'aisnée, dite Clémence de Beausaut, du nom de son ayeule, espousa Hervé de Chérisy, seigneur de Muret, de Chérisy et de Camely, qui procréa d'elle Milon de Chérisy, décédé sans enfans, et Clémence de Muret, mariée à Érart de Montmorency, seigneur de Conflans. La seconde fut *Léonor de Beausaut,* conjointe avec nostre GUILLAUME, seigneur de Chantilly, qui, au nom des enfans issus de luy et d'elle, participa à la succession de Guillaume de Beausaut. Mais depuis il céda toute la terre et tout le droit qui luy en apartenoit ausditz Erart de Montmorency et Clémence de Muret, son espouse ; lesquels en

récompense luy assignèrent quatre cents cinquante livrées de terre à parisis, tant sur la terre et seigneurie de Conflans qu'ailleurs. Le contract en fut passé à Bretueil le lundy après les octaves des Brandons l'an mille-trois-cents-dix ; et par iceluy, GUILLAUME, seigneur de Chantilly, promist particulièrement de le faire agréer et sceller à JEANNE DE CHANTILLY, sa fille, alors veuve de *Mathieu*, seigneur de Montmorency ; s'obligeant d'ailleurs de contribuer aussi pour sa portion de l'héritage susdit à la pension qu'y devoit prendre, sa vie durant, Jeanne de Muret, religieuse en l'abbaye d'Yerre, sœur de Clémence.

Mais ce ne fut pas là le seul accord qui se traita entre Erart de Montmorency et nostre GUILLAUME LE BOUTEILLER, seigneur de Chantilly. Ils estraignirent et serrèrent leur concorde d'un lien bien plus estroit. Car *Léonor de Beausaut* estant décédée alors, et Érart de Montmorency ayant plusieurs filles de Jeanne de Longueval, sa première femme, il en bailla l'une, appellée *Blanche de Montmorency* [1], pour seconde femme au mesme GUILLAUME.

L'aisnée, dite Jeanne de Montmorency, estoit mariée à Hervé de Léon, seigneur de Noyon-sur-Andèle, issu de la maison des vicomtes de Léon, en Bretagne [2]. Philippe d'Aunoy, seigneur de Grandmoulin, fils aisné de Gautier d'Aunoy, chevalier, seigneur en partie de Moncy-le-Neuf et de Gilette de Clary, en espousa une autre nommée Agnès de Montmorency. Et l'autre fut *Blanche de Montmorency*, conjointe avec nostre GUILLAUME, seigneur de Chantilly ; auquel entr'autres biens elle apporta en mariage deux centz livres de rente sur le port, travers et péage de Conflans-Sainte-Honorine, ainsi que tesmoigne un acte passé depuis entr'eux et Guillaume, évesque de Paris, seigneur féodal de la terre de Conflans. Il y a faute en l'histoire de la maison de Montmorency, où cette *Blanche* est rangée entre les enfans d'Érart et de Clémence de Muret, sa seconde femme, et GUILLAUME, seigneur de Chantilly, son mary, confondu avec GUILLAUME, fils de luy et de *Léonor de Beausaut*, sa première femme,

[1] Montmorency-Conflans porte : *d'or, à la croix de gueulle, cantonnée de douze allérions d'azur, et au premier canton ou franc-quartier une estoille au lieu de quatre allérions.*

[2] *Hist. de la maison de Montmorency*, l. VII, c. I.

laquelle faute doit estre corrigée suivant ce qui en est escrit icy

Le mesme Guillaume, seigneur de Chantilly, eut ensuitte quelques différents contre l'abbé de Sainct-Denis en France, pour l'enqueste et la pacification desquelz le roy commit l'an mille trois cent quatorze Guy de Hardencourt, chevalier, et Simon de Mouy. Mais en estant survenu d'autres entre luy et le prieur de Sainct-Nicolas d'Acy, à cause de la paisson du bois de Lucton, qu'il vendit conjoinctement et sans division avec celle qui luy appartenoist ès autres bois de la forest de Chantilly ; dont le prieur de Sainct-Nicolas se plaignit, disant qu'à luy appartenoit la moitié du proffict de laditte vente ; il luy en satisfit de luy-mesme, suivant l'esgard et l'estimation de deux preud'hommes, par lettres scellées de son propre scel desja descrit cy-devant, au mois de janvier mille trois cent vingt-deux. A quoy furent présens Guillaume et Jean de Chantilly, ses enfans, Raoul de Fayel, Guy de Pomponne, frère Thiard, gardien des Cordeliers de Senlis et plusieurs autres. Finalement en l'année mille trois cent trente-trois, il assigna à Gautier de Hardivillier, chapelain de la chapelle de son chasteau de Chantilly, fondée par feu Jean le Bouteiller, seigneur de Chantilly, son père, le quart de la grande dixme de Marly, laquelle *Jeanne d'Aunoy*, sa mère, avoit acquise à cet effet. Ce qui fut l'une des dernières actions de sa vie.

Enfans de Guillaume le Bouteiller, troisième du nom, seigneur de Chantilly, et de Léonor de Beausault, sa femme.

11. Guillaume le Bouteiller, quatrième du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, de Montméliant et de Moncy-le-Neuf, sera mentionné plus amplement cy-après.

11. Jean de Chantilly, chevalier, seigneur de Courteuil et de Beeloy, continua la lignée.

11. Jeanne de Chantilly eut deux maris, tous deux de grande et illustre extraction. Le premier fut *Mathieu*, cinquième du nom, seigneur de *Montmorency*, fils aisné de Mathieu IV, dict le Grand, seigneur de Montmorency, grand chambellan et admiral de France, et de Jeanne de Lévis, sa femme, avec lequel elle ne

vescut pas longuement. Car il décéda sans lignée environ l'an mille trois cent cinq [1]. Ensuite de quoy, elle se remaria pour la deuxiesme fois avec *Jean de Guines*, vicomte de Meaux, seigneur de la Ferté-Ancoul et de la Ferté-Gaucher, filz puisné d'Arnoul, troisième du nom, comte de Guines, et d'Alix de Coucy; lequel vicomte eut procès pour le douaire d'icelle à l'encontre de Jean, seigneur de Montmorency, frère et héritier de Mathieu, comme enseigne un arrest du lundy avant la Chandeleur l'an mille trois cent treize [2]. Et de ce mariage procéda *Jeanne de Guines*, qui fut conjoincte avec Gaucher de Chastillon, filz aisné de Jean de Chastillon, seigneur de Gandelus, de la Ferté-en-Ponthieu et de Marigny, depuis grand maistre de France, et d'Aliénor de Roye, sa première femme; suivant le traicté qui en fut faict le lundy devant la feste de Saincte-Croix en septembre l'an mille trois cent vingt-trois, en la présence de GUILLAUME DE CHANTILLY, ayeul maternel de la mariée, du vidame de Chaalons, de Renaut d'Acy, sire de Trocy, de Pierre Choisel, de Nicolas d'Aunoy, de Jean de Pacy et autres chevaliers.

11. YSABEAU DE CHANTILLY fut comme Jeanne, sa sœur, mariée deux fois. Car en premier lict, elle épousa *Jean de La Tournelle*, chevalier, seigneur de Villiers et prevost de Sainct-Just, avec lequel on la trouve nommée en quelques arrestz des années mille trois cent quarante-quatre, quarante-cinq et autres subséquents. De ce mariage sortirent Guillaume, Jacqueline, Berthélemie et Huguette de La Tournelle, qui depuis furent héritiers de GUILLAUME LE BOUTEILLER, seigneur de Chantilly, leur oncle, ainsy que sera remarqué plus amplement cy-après. Secondement la mesme YSABEAU DE CHANTILLY, leur mère, reprit alliance avec *Simon du Hamel*, dict Tournelle, chevalier, seigneur de Lignières, en Picardie, frère de Martel du Hamel, chevalier, ainsi qu'enseignent quelques lettres de l'an mille trois cent cinquante-cinq.

[1] *Hist. de la maison de Montmorency*, l. III, c. V.
[2] *Hist. de la maison de Guines et de Coucy*, l. VII, c. VIII.

CHAPITRE IV.

11. — GUILLAUME LE BOUTEILLER, quatrième du nom, seigneur de Chantilly, de Montméliant et de Moncy-le-Neuf.

Le fils aisné de GUILLAUME LE BOUTEILLER, seigneur de Chantilly, et de *Léonor de Beausaut*, sa première femme, fut GUILLAUME, quatrième du nom, comme l'on apprend de quelques tiltres des années mille trois cent dix, mille trois cent vingt-deux et aultres. Il avoit desja un grand aage, quand il succéda aux seigneuries de son père. Car le premier acte qui se trouve de luy en qualité de sire de Chantilly et de Moncy-le-Neuf, est seulement de l'an mille trois cent quarante ; auquel an il fit un accord avec les prieur, religieux et convent de Sainct-Martin-des-Champs et de Moncy-le-Neuf, touchant la justice qu'ils prétendoient avoir dedans leur grange de Moncy et en tout le pourpris d'icelle, sur les meubles des habitants qui y demeuroient.

Cet accord fut consenty par *Jeanne de Clairmont* [1], femme de GUILLAUME, sire de Chantilly, avec lequel on la rencontre aussy nommée en plusieurs autres actes. Elle estoit sœur de Jean de Clairmont, chevalier, mareschal de France, qui espousa la vicomtesse d'Aunay en Poitou, d'où nacquit Jean de Clairmont, vicomte d'Aunay. Un aultre de ses frères fut Robert de Clairmont, escuyer, qui, en considération de cette alliance, presta quatre cens livres parisis à GUILLAUME LE BOUTEILLER, son beau-frère, pour l'acquiter de quatre cens livres parisis de terre qu'il avoit vendues à divers marchands des foires de Champagne et de Brie ; pour seureté de laquelle somme GUILLAUME lui engagea jusques à trente trois ans plusieurs héritages et revenus qui luy appartenoient, tant à Senlis qu'à Mortfontaine, à Montméliant, à la Chapelle de Sorval, ce qui fut un commencement de fort mauvais mesnage.

L'an mille trois cent quarante et un, le mesme GUILLAUME procura que le roy Philippe de Valois confirmast la dotation de

[1] Clairmont porte : *de gueulles, à deux bars adossez d'or, semé de trèfles de même.*

la chapelle de son hostel de Chantilly, de laquelle JEAN, seigneur de Chantilly, son ayeul et *Jeanne d'Aunoy*, son ayeulle, avoient ordonné la fondation. Mais cette action de piété n'empescha pas qu'incontinent après il ne continuast à dissiper son bien. Car voyant qu'il n'avoit point d'enfans de *Jeanne de Clairmont*, sa femme, il vendit à une aultre Jeanne de Clairmont, fille de feu Raoul de Clairmont, chevalier, seigneur de Montgobert, et de Jeanne de Chambly, trois cens livres de terres à tournois, avec la meilleure maison qu'il eut en la ville de Moncy-le-Neuf et ès appartenances, tenue en fief à une foy et un hommage de Charles, seigneur de Montmorency, panetier de France, pour le prix de six mille livres parisis. De quoy il y eut contract passé le jeudy douziesme jour de décembre l'an mille trois cent quarante-deux. Puis, s'estant encores engagé en plusieurs debtes, il luy fallut pour l'acquit d'icelles aliéner aussy son chasteau de Chantilly, avec tous les aultres manoirs, héritages, terres, cens, rentes et fiefz nobles, qui en dépendoient. Néantmoins il en disposa premièrement, par forme de donation, en faveur de Jean, duc de Normandie, et de Guienne, filz aisné du roy Philippe de Valois ; laquelle donation il fonda sur ce qu'iceulx roy et duc luy avoient faict « moult de grands biens, avancemens et honneurs, mesmement à cause que ne pouvant payer trois mille livres qu'il debvoit à plusieurs personnes, ilz luy promirent de les payer de leurs deniers, comme aussy que, se par aucune avanture il estoit pris des ennemis du royaume pour le faict des guerres du roy, ilz le délivreroient par rançon tant d'aides, de prisons, comme de deniers, se mestier estoit. Et avec ce, que le Duc le retint de son hostel et de son mesnage. » En considération de quoy, il luy donna pour luy, ses hoirs et pour ceulx qui de luy auroient cause, le susdit chasteau de Chantilly, avec toutes ses appartenances, ordonnant ses procureurs spéciaux pour l'en revestir, Robert de Loris, chevalier, conseiller du roy, Jean d'Ailly et Guillaume du Bois, secrettaires du duc, sauf toutesfois et réservé à soy le plain usufruict des choses données, le cours de sa vie seulement, et que, s'il luy naissoit aucun hoir masle de son corps, il y peust succéder, nonobstant le présent don, et sauf encores et réservé à *Jeanne de Clairmont*, sa femme, le douaire qu'elle debvoit y avoir, si elle le survivoit. Les lettres en furent passées soubz le scel de la Prevosté de

Paris le vendredy second jour de may, l'an mille trois cents quarante-six. Ensuitte desquelles le duc Jean transporta et quitta les mesmes choses à son amé et féal chevalier Jean de Clairmont, frère de la susditte Jeanne, pour luy et pour ses hoirs et successeurs.

Mais depuis, la volonté ayant changé à GUILLAUME LE BOUTEILLER, il fist une autre disposition de sa terre et seigneurie de Chantilly. Car sur ce qu'il vit que GUILLAUME DE CHANTILLY, seigneur de Courteuil, son neveu, restoit seul masle, portant le nom, les armes et le cry de Chantilly, non-seulement il délibera de l'en gratiffier, mais aussy consentit et accorda que Simon du Hamel, dit Tournelle, chevalier, seigneur de Lignières, Ysabeau de Chantilly, sa femme, Guillaume de La Tournelle, escuyer, Jacqueline, Berthélemie et Huguette, ses sœurs, enfans de la mesme Ysabeau et de Jean de La Tournelle, chevalier, prévost de Sainct-Just, son premier mary, luy quitassent tout le droict de propriété qu'ilz y avoient par droit de succession ou autrement. Ce qu'ilz firent le deuxiesme jour de septembre l'an mille trois cents cinquante-cinq. Toutesfois la mort du seigneur de Courteuil qui trespassa incontinent après, sans laisser aucuns enfans de son mariage, ne destourna pas moins l'effect de cette donation, qu'elle ouvrit la porte à d'aultres. Car alors GUILLAUME LE BOUTEILLER tournant ses principales pensées à la dévotion, exposa à Androuin de La Roche, cardinal, abbé de Cluny, qu'à cause de la singulière affection qu'il portoit à l'église de Cluny et à ses membres, il vouloit se rendre religieux en icelle et y recevoir la sépulture. En considération de quoy, il fit une nouvelle donation de ses terres et seigneuries de Chantilly et de Moncy-le-Neuf au prieuré de Sainct-Nicolas-d'Acy. Puis en l'année mille trois cents soixante, il les transporta encores à Jacques dict Herpin, seigneur d'Erquery, son cousin. Laquelle donation seulle fut effectuée possible, à cause que le donateur mourut bientost après, et que Charles, filz du roy Jean, régent alors le royaume, y consentit. Car non-seulement il en receut à foy et homage le seigneur d'Erquery, comme d'un fief tenu nuement du roy à cause de sa comté de Senlis, mais aussy pour contemplation des bons services qu'il avoit rendus aux guerres du royaume, luy en donna le quint denier, le rachapt et tous aultres debvoirs.

Ainsy, cette belle terre de Chantilly, après avoir demeuré plus de trois cens ans dans la maison des Bouteiller de Senlis, passa de là en fort peu de temps par plusieurs aultres. Car à peine Jacques d'Erquery en eut jouy un an, qu'il mourut, et par son testament il la légua avec la tour de Montméliant, qui en dépendoit, et le petit fief de Moncy-le-Neuf, à Jean de Laval, seigneur d'Attichy, son cousin, lequel legs fut approuvé par Louis d'Erquery, evesque de Constances, oncle et héritier du deffunct, le dernier jour du mois d'aoust l'an mille trois cents soixante et un. Et bien que Jean de Clairmont, vicomte d'Aunay, fiz de Jean de Clairmont, mareschal de France, et les religieux de Sainct-Nicolas d'Acy, avec le prieur de Sainct-Martin-des-Champs, et l'abbé de Cluny, ausquelz Guillaume le Bouteiller avoit desja auparavant donné les mesmes terres, en querellèrent quelque temps la possession à ce Jean de Laval, si est-ce qu'il en demeura le maistre, tant par transactions et accordz faictz l'an mille trois cents soixante quatre, que par arrest rendu à son profict l'an mille trois cents soixante-six. Et depuis les ayant données en faveur de mariage à Guy de Laval, seigneur d'Attichy et de la Malemaison, son neveu, celuy-cy les vendit l'an mille trois cents quatre vingt six, pour le prix de huit mille livres tournois à Pierre d'Orgemont, chevalier, seigneur de Méry-sur-Oise, la petite-fille duquel, appellée Margueritte d'Orgemont, les porta finalement à Jean, deuxième du nom, seigneur de Montmorency.

CHAPITRE V.

11. — Jean de Chantilly, chevalier, seigneur de Courteuil et de Beeloy.

Du mariage de Guillaume le Bouteiller, troisième du nom, seigneur de Chantilly, et de Léonor de Beausaut, sa première femme, sortirent deux filz, dont le second fut Jean, surnommé de Chantilly. Celuy-cy eut pour partage la terre de Courteuil, et posséda pareillement celle de Beeloy. En premières nopces,

il espousa *Jeanne de Villebéon* [1], issue de l'illustre maison des anciens seigneurs de Nemours, Grands-Chambellans de France, laquelle estoit veufve de Pierre de Villeblouain, chevalier. Et par un contract passé le samedy avant la feste de Toussainctz l'an mille trois cents trente-siz, ilz vendirent ensemblement à Hugues, seigneur de Bouville, et à Margueritte des Barres, sa femme, tous les usufruictz et issues des héritages, qu'icelle *Jeanne de Villebéon* avoit à cause de douaire ès villes de Villeblouain et de Saint-Aignan. Mais estant décédée peu de temps après, le mesme Jean de Chantilly reprit alliance avec *Jeanne de Lusarches*, laquelle il laissa veufve avant l'an mille trois cents quarante-quatre. Elle se remaria aussy avec Robillart de Gamaches, chevalier, seigneur de Bonnemare.

Fils unique de Jean de Chantilly, seigneur de Courteuil, et de Jeanne de Villebéon, sa première femme.

12. — Guillaume de Chantilly, dict le *Jeune*, cinquième du nom, chevalier, seigneur de Courteuil, de Beeloy, et de Saintines, capitaine de Senlis et du plat pays d'environ. Il sera parlé de luy plus amplement au chapitre prochain.

CHAPITRE VI.

12. — Guillaume de Chantilly, cinquième du nom, chevalier, seigneur de Courteuil, de Beeloy et de Saintines, capitaine de Senlis et du plat pays d'environ.

Ce Guillaume porta, comme son père, le surnom de Chantilly, et d'ailleurs fut dict le *Jeune*, à la différence de Guillaume, quatrième du nom, seigneur de Chantilly, son oncle. Le roy Philippe de Valois l'employa en ses guerres dedans le pays d'Artois, pour raison de quoy il obtint de Sa Majesté des lettres d'Estat, en datte de l'an mille trois cents quarante-six, lesquelles furent vériffiées au Parlement. De là il fut institué capitaine de la ville

[1] Villebéon porte : *d'or, à trois jumelles ou tringles d'azur.*

de Senlis et du plat pays d'environ, comme enseignent d'aultres lettres de l'an mille trois cents quarante-huit. Et par d'aultres encore passées l'an mille trois cents cinquante-cinq, on apprend que de l'accord et consentement de Guillaume le Bouteiller, seigneur de Chantilly, son oncle, Ysabeau de Chantilly, sœur d'iceluy, et Simon du Hamel, dict Tournelle, son espoux, avec les enfans qu'elle avoit eus de Jean de La Tournelle, son premier mary, luy transportèrent tout le droict de propriété qui leur pouvoit appartenir, par voye de succession, en la terre et seigneurie de Chantilly, après le déceds de son mesme oncle. Ce qu'ilz feirent en considération de ce qu'il restoit seul masle, portant le nom, les armes et le cry de Chantilly, ainsy que contient l'acte qui en fut dressé. D'où il s'ensuit que les armes de la branche des seigneurs de Chantilly estoient différentes de celles que les autres branches des Bouteillers portoient, bien que toutes procédées d'une seule tige.

L'on apprend aussy de quelques vieilles escritures, qu'en vertu du susdit transport, le mesme Guillaume de Chantilly le jeune, s'intitula de son vivant seigneur de Chantilly, bien qu'il n'eust jamais la jouissance de cette seigneurie. Il espousa *Marguerite de Cugnières* [1], fille de Pierre, seigneur de Cugnières, chevalier tant célèbre et renommé dedans l'histoire, pour avoir courageusement deffendu les droictz du roy Philippe de Valois contre les entreprises des ecclésiastiques. Mais leur mariage ne fut pas plus fécond que celuy de Guillaume le Bouteiller, seigneur de Chantilly, dict l'*Ancien*. Car après que le jeune Guillaume de Chantilly eut vescu longuement avec elle, il décéda sans aucune lignée, mettant fin à cette illustre branche des seigneurs de Chantilly. Et, par son déceds, *Marguerite de Cugnières*, demeurée libre, se remaria à Pierre de Sermoises, chevalier, d'où sortit Marie de Sermoises, dame de Saintines, et de Brasseuse, femme d'un aultre Guillaume le Bouteiller, seigneur de Sainct-Chartier en Berry, de la branche d'Ermenonville, qui sera représentée au livre suivant.

[1] Cugnières porte : *d'hermines, à un escusson en cœur de gueulles, au lyon d'or.*

LIVRE TROISIÈME

Contenant les seigneurs de Lusarches, d'Ermenonville, de Levroux et de Saint-Chartier, Depuis l'an MCCXXII, jusques à l'an MCCCCLXI.

TABLE GÉNÉALOGIQUE

8. Raoul Le Bouteiller de Senlis, Ier du nom, seigneur de Lusarches, puis aussy d'Ermenonville, 1222, 1250; espousa *Jeanne de Rougemont* et *Marguerite de Milly*.

9. Raoul Le Bouteiller de Senlis, IIe du nom, seigneur d'Ermenonville, 1251, 1276; espousa *Marguerite de L'Isle-Adam*.

Guillaume le Bouteiller, seigneur de Montespillouer.

Anseau le Bouteiller, seigneur de Lusarches.

Marguerite le Bouteiller.

Geofroy le Bouteiller, chanoine de Beauvais et de Chartres, archidiacre de Sens.

Jeanne la Bouteillière, dame de Lusarches.

10. Guy le Bouteiller, Ier du nom, seigneur d'Ermenonville, 1277, 1317; n'eut point d'enfant de *Jacquette de Soisy*.

Guillaume le Bouteiller, seigneur de Montespillouer, puis d'Ermenonville, 1290, 1328; *Marie de la Chapelle*, sa femme.

Adam le Bouteiller, seigneur de Montespillouer, de Coye et de Noisy.

Jean le Bouteiller.

Raoul le Bouteiller, chanoine en l'Eglise d'Orléans.

11. Guy le Bouteiller, IIe du nom, seigneur d'Ermenonville, espousa *Blanche de Chauvigny*.

Geofroy le Bouteiller, chevalier, chanoine de Chartres, de la Sainte-Chapelle, et Ier chapellain du roy.

Isabeau la Bouteillière.

Marguerite la Bouteillière.

12. Gui le Bouteiller, IIIe du nom, seigneur d'Ermenonville, puis de Levroux, 1341, 1375; espousa *Marie Cherchemont*.

Guillaume le Bouteiller, Ier du nom, seigneur de Saint-Chartier, 1341, 1376; espousa *Jeanne de Meudon*.

Raoul le Bouteiller, seigneur de Montespillouer, espousa *Marguerite de Courtenay*

Marie le Bouteiller, dame de Vineuil et de Chenisy

Jeanne la Bouteillière, dame de Courcy et Chastillon-sur-Loing

13. Jean le Bouteiller de Senlis, seigneur de Levroux, mourut sans enfans.

Blanche la Bouteillière, dame du Poschin et de Montgascon, héritière de Levroux.

Guillaume le Bouteiller, IIe du nom, seigneur de Saint-Chartier, sénéchal de Limousin et d'Auvergne, 1376, 1417; espousa *Marie de Sermoises*, dame de Saintines, et de Brasseuse.

Jeanne la Bouteillière, dame de Marolles-sur-Seine.

14. Charles le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier, 1418, 1421.

Guillaume le Bouteiller, IIIe du nom, seigneur de Saint-Chartier, mourut sans enfans, 1461.

15. Jean Le Bouteiller, Ier du nom, seigneur de Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf, Vineuil et autres terres.

CHAPITRE Ier.

8. — RAOUL LE BOUTEILLER de Senlis, premier du nom, chevalier, seigneur de Lusarches, de Coye, d'Ermenonville, Montespillouer et Dravel.

Après avoir descrit la postérité de GUILLAUME LE BOUTEILLER de Senlis, seigneur de Chantilly, second filz de GUY DE SENLIS, troisième du nom, seigneur de Chantilly, bouteiller de France, et d'*Élizabeth*, son espouse, l'ordre de la généalogie requiert que je représente les descendans de RAOUL LE BOUTEILLER de Senlis, frère puisné de GUILLAUME. On le trouve mentionné avec luy dans une charte de l'an mille deux cent vingt entre les enfans de GUY, de la succession duquel il eut pour partage la moitié de la terre et chastellenie de Lusarches, que *Marguerite de Clairmont*, son ayeulle, avoit apportée dans la maison de Senlis. Et en l'année mille deux cent vingt-huict, il en fist la foy et hommage lige à Guillaume, évesque de Paris, qui l'en investit par un anneau d'or. Il retint aussy les anciennes armes de Senlis, qui sont *escartelées d'or et de gueulles*, laissant celles des *cinq couppes*, que les Bouteillers de France, ses ancestres, avoient portées aux seigneurs de Chantilly aisnez de la maison.

Ce RAOUL, seigneur de Lusarches, surnommé par les tiltres quelquefois de Senlis, tantost Le Bouteiller, et par fois Le Bouteiller de Senlis, eut deux femmes. La première fut *Jeanne de Rougemont* [1], fille de Guy, seigneur de Rougemont et d'Ysabeau d'Eschères, avec laquelle il confirma le don que GUY LE BOUTEILLER, son frère aisné, avoit faict à l'église de la Victoire, près de Senlis, de la moitié de la gruerie qui luy appartenoit en cent arpens de bois à Coye, par un acte passé au mois de febvrier l'an mille deux cents trente. Ensuitte de quoy, Guillaume, évesque de Paris, composa un différent survenu entre le mesme RAOUL et l'église de Chaalis, pour la gruerie qu'il prétendoit dans les bois de Cornelles, et en bailla ses lettres l'an mille deux cents trente-un, où il est dict filz de GUY, jadis Bouteiller du

[1] Rougemont porte : *d'argent, à l'aigle esployée de gueulles, membrée et bequée d'or.*

roy Philippe. Ysabeau d'Eschères, dame de Rougemont, faict aussy mention de luy en qualité de mary de *Jeanne*, sa fille, dans une donation qu'elle fist à l'abbaye de Barbeau, au mois de juillet l'an mille deux cents trente-sept, pour l'âme de deffunct Guy, seigneur de Rougemont, son espoux. Mais bientost après, laditte *Jeanne* mourut, ainsy qu'on recueille d'un tiltre de l'abbaye de Hérivaux, datté du mois de novembre ensuivant, par lequel Raoul le Bouteiller donna aux religieux de ce lieu le quint de la moitié de toute la gruerie de trois cens soixante arpens de bois, situez dans les bois appellez de Boissy, des Quatre-Seigneurs, du Pas de l'Asne, du Val de Cepoy, de Neufpuis, du Coudray et du Chesnoy, qui luy appartenoient de droict héréditaire. Et pour les autres quatre parts, il leur en fit vente, moiennant la somme de deux cens vingt-six livres parisis ; à condition que si Jeanne, sa fille, vouloit un jour y prétendre ou réclamer quelque chose à raison de sa mère, et venoit enfin à obtenir sa demande, les religieux prendroient sur la portion de ses autres héritages la valeur de ce qui luy auroit esté adjugé. Puis en l'année mille deux cens trente-neuf, il fist le voyage de la Terre-Sainte avec Guillaume le Bouteiller, seigneur de Chantilly, son frère, comme l'on apprend d'une ancienne histoire manuscripte des guerres d'outre-mer, qui va jusques à l'an mille deux cent soixante et un, au chapitre DCCXXVIII, dont l'original est entre les mains de Me Julien Brodeau, advocat en la Cour de Parlement de Paris.

En deuxiesmes nopces, le mesme Raoul espousa *Margueritte de Milly* [1], sœur de Philippe, seigneur de Milly en Gastinois, soubz-doyen de l'Église de Sens, et de Geoffroy de Milly, chevalier, seigneur aussy de Milly en partie. Cette *Margueritte* et eulx estoient enfans de Guillaume, seigneur de Milly, mais nez de deux mères différentes, car la première femme de Guillaume fut Agnès de Nemours, qui vivoit encores avec luy l'an mille deux cens dix-huict, et de leur mariage procédèrent Philippe et Geoffroy de Milly, lesquels partagèrent entr'eux la chastellenie de Milly, l'an mille deux cent quarante. Secondement, leur père se remaria avec Jeanne de Lory, fille et héritière d'Adam, seigneur de Lory, et d'Agnès, son espouse, d'où sortit *Margueritte*

[1] Milly porte : *de sable, au chef d'argent.*

de Milly, seconde femme de nostre RAOUL LE BOUTEILLER, seigneur de Lusarches. Puis Guillaume, seigneur de Milly, estant décédé, Jeanne de Lory, sa veufve, se remaria pareillement avec Jean de Corbeil, chevalier, filz de Jean de Corbeil, chevalier, et de Carcassonne de Duras, lequel Jean son mary avoit pour frères Baudouin, Hugues et Milon de Corbeil, et pour sœur Aveline de Corbeil, conjoincte avec Guy, seigneur de Chevreuse. Quant à Philippe, seigneur de Milly, frère aisné de *Marguerite*, il laissa pour héritier principal Geoffroy de Milly, son frère, qui d'Aénor, son espouse, procréa Guillaume, seigneur de Milly, mort sans lignée de Françoise de Suilly, dame de Boisgibaut, sa femme, et Perrenelle de Milly, mariée deux fois : la première, avec Estienne de Sancerre, seigneur de Sainct-Brisson, filz d'Estienne de Sancerre, bouteiller de France, seigneur de Sainct-Brisson, de Chastillon-sur-Loing, de Sainct-Maurice-sur-Laveron, de Marcheville et de la Louppe ; la deuxiesme, avec Philippes de Flandres, comte de Thiette et de Laurette au royaume de Naples, qui lors estoit veuf de Mahaut de Courtenay, princesse du sang royal ; d'où se recognoist le lustre et la grandeur de l'alliance que RAOUL LE BOUTEILLER contracta avec *Marguerite de Milly*, puisqu'elle eut pour niepce une si haulte et puissante comtesse.

Quelque temps donc après que RAOUL l'eust espousée, GUY LE BOUTEILLER DE SENLIS, son neveu, seigneur d'Ermenonville et de Montespillouer, filz unique de GUY LE BOUTEILLER, quatrième du nom, son frère aisné, s'achemina avec le roy sainct Louys au voyage de la Terre-Sainte, où il mourut sans lignée, l'an mille deux cens quarante neuf. Et d'autant que GUILLAUME LE BOUTEILLER, seigneur de Chantilly, second filz du mesme GUY IV, estant décédé longtemps devant, les seigneuries d'Ermenonville et de Montespillouer escheurent entièrement par le trespas du deffunct à nostre RAOUL LE BOUTEILLER, son oncle, comme à son plus prochain héritier, à l'exclusion des enfans de GUILLAUME, qui n'estoient que ses cousins. Mais RAOUL ne jouyt pas longuement de cette nouvelle succession, car au mois de juin de l'an mille deux cens cinquante il fut atteint d'une maladie, de laquelle il mourut, ainsy qu'on apprend de divers tiltres, tant du prieuré de Sainct-Nicolas-d'Acy, que de l'abbaye de Chaalis.

Margueritte de Milly, sa veufve, eut la tutelle de leurs enfans

demeurez en bas aage, et se qualifia depuis dame d'Ermenonville. Elle fonda, l'an mille deux cent cinquante neuf, une chapelle en l'infirmerie de l'hospital des pauvres de Chaalis, assignant à l'église de ce lieu six livres de rente sur la prevosté de Senlis, pour entretenir un religieux ; et deux ans après, elle donna aussy à la Maison-Dieu d'Ermenonville la dixme qu'elle avoit acheptée de Guiart de Gouvieux, assise au terroir de Montespillouer et de Baerne. D'ailleurs la terre et maison de la Forest, située près de Milly-en-Gastinois, luy escheut de la succession de Philippe de Milly, son frère, et, un peu avant son trespas, elle authorisa l'amortissement de la dixme de Luières, lequel Jeanne, dame de Lory, sa mère, octroya aux prieur et religieux de Doulxchamp, à la charge de célébrer en leur église cinq anniversaires : sçavoir est, le sien, quand elle seroit trespassée ; celui de Jean de Corbeil, son second mary, le landemain de la feste de saint Barthélemi, apostre ; celuy de deffunct Adam, seigneur de Lory, son père, le lendemain de la feste de sainct Denis ; celuy de deffunte Agnès, sa mère, le lendemain de l'Assomption de Nostre-Dame, et celuy de *Margueritte*, sa fille, et de feu Raoul le Bouteiller, mary d'icelle, le landemain des octaves de la Saint-Martin d'hyver. Les lettres de cet amortissement furent passées le lendemain de la Nativité de saint Jean-Baptiste, l'an 1265, auquel temps ladicte *Margueritte* estoit desja décédée.

Fils unique de Raoul le Bouteiller, premier du nom, seigneur d'Ermenonville, et de Jeanne de Rougemont, sa première femme.

9. Jeanne la Bouteillère de Senlis fut mariée avec *Thibault de Beaumont* [1], chevalier, seigneur de Lusarches en partie, issu des anciens comtes de Beaumont-sur-Oise. Pour raison de quoy, après la mort de Jean, comte de Beaumont, frère et héritier du comte Mathieu III, la comté de Beaumont luy escheut, avec la moitié de la chastellenie de Lusarches, dont l'autre moitié estoit passée en la maison des Bouteillers, ainsy que j'ay remarqué cy-devant. Mais depuis il transporta cette comté par eschange d'aultres biens au roy sainct Louis, qui l'unit à la couronne. En

[1] Beaumont-sur-Oise porte : *d'azur, au lyon d'or.*

premier lict, il espousa une dame nommée Ermengarde, qui semble avoir esté héritière de la terre de Méru. Au moins, les enfans qu'il eut d'elle, à sçavoir, Berthélemi, seigneur de Lusarches ; Thibauld, chevalier, et Guy, escuyer, se surnommèrent de Méru dans quelques tiltres. Secondement, il se remaria avec nostre Jeanne la Bouteillère, à cause de laquelle, après la mort de Raoul le Bouteiller, seigneur de l'aultre moitié de Lusarches et d'Ermenonville, son beau-père, il survint débat entre luy et *Marguerite de Milly*, veufve et tutrice des enfans dudict Raoul et d'elle, pour les droictz qu'il prétendoit en sa succession. Mais s'en estant rapportez de part et d'aultre au dire de Pierre Choisel et de Gérard de Chaumontel, chevaliers, ilz jugèrent par leur sentence arbitraire, que « chacuns, de Madame *Marguerite* et de *Thibaut*, auroient en la chastellenie de Lusarches et ses appartenances moitié à moitié, sans les conquestz que Messire Raoul et Madame *Marguerite* firent à Lusarches et à Coye, dont ilz donneroient à chacun son droict, et de l'huitiesme du quart de Lusarches et de l'huitiesme de ce qui eschay à Messire Raoul le Bouteiller de Messire Guyon le Bouteiller, son neveu, en la terre d'Ermenonville et de Montespillouer, sauf la terre de Soissons qui demeureroit moitié à moitié à eux deux, et à qui droit donroit la forte-maison de Lusarches, li autres auroit celle de Coye sans débat, et demeureroit à Madame, par leur dict, tant l'eschéement qui eschay à Messire Raoul le Bouteiller de Messire Guyon le Bouteiller, son neveu : c'est à sçavoir, Ermenonville et ses appartenances, et Montespillouer et ses appartenances, hormis la Pés de ceulx de Sainct-Victor et hormis ce que Thibaut prenoit en Perte et à Berron. » Ce sont les propres termes du jugement que ces deux chevaliers rendirent au mois de mars l'an mille deux cent cinquante entre *Marguerite de Milly*, veufve de Raoul le Bouteiller, et nostre *Thibaut de Beaumont*, seigneur de Lusarches ; lequel ensuitte fist homage à Estienne, évesque de Paris, de la part qui luy avoit esté adjugée en la moitié de Lusarches, ainsy qu'enseigne un acte datté du mercredy avant la feste de Sainct-André apostre, l'an mille deux cent soixante huict. Mais bientost après il mourut, et de Jeanne la Bouteillère, sa seconde femme, laissa trois filles appellées Ysabeau, Jeanne et Agnès de Beaumont, qui en l'année mille deux cents

soixante et douze assignèrent à l'église de Chaaliz, en laquelle leur père avoit esleu sa sépulture, cent solz parisis de rente sur leurs vignes de Nogent. Ysabeau de Beaumont, aisnée, fut conjoincte avec le seigneur de Marchéneuf-en-Vexin ; la seconde, dicte Jeanne de Beaumont, espousa Jean de Tilly, chevalier, qui au nom d'elle fist homage l'an mille deux cents soixante et onze à Estienne, évesque de Paris, de la part qui luy appartenoit en la moitié de Lusarches. Et de leur mariage sortit Thibaut de Tilly, chevalier, qui en l'année mille trois cents vingt-deux transporta au roy Charles-le-Bel ses terres de Lusarches et de Coye, en eschange de celles que le roy avoit au Hommet, à Chambray, à Avenelles et Fresnel-Fayel. Enfin, la troisiesme, Agnès de Beaumont, eut pour mary Jean de Tournebu, chevalier, seigneur de Marbœuf.

Enfans de Raoul le Bouteiller, premier du nom, seigneur d'Ermenonville, et de Marguerite de Milly, sa seconde femme.

9. Raoul le Bouteiller de Senlis, deuxième du nom, chevalier, seigneur d'Ermenonville et de Lory, continua la postérité.

9. Guillaume le Bouteiller, chevalier, seigneur de Montespillouer, espousa une dame appellée *Jeanne*, du consentement de laquelle il s'accorda avec les religieux, abbé et convent de Chaaliz, de plusieurs différents qu'ilz avoient ensemble, particulièrement pour le conduit de la ville de Senlis, sur lequel Anseau le Bouteiller, son frère, leur avoit vendu dix livres de rente, et luy l'autre partie, avec tout le droict, la justice, et la seigneurie qu'ilz y avoient. Cet accord se fist au mois de mars l'an mille deux cents soixante et dix, et fut consenty par Raoul le Bouteiller, Anseau et Geoffroy, chanoine de Beauvais, frères de Guillaume, lequel, par ce mesme accord, esleut sa sépulture en l'église de Chaaliz. Il mourut sans postérité, et après son déceds, sa seigneurie de Montespillouer retourna à Raoul le Bouteiller, son frère aisné.

9. Anseau le Bouteiller, chevalier, fut seigneur en partie de Lusarches et de Coye. Il y a divers tiltres en l'abbaye de Chaaliz qui font mention de luy, le qualifians ores *Anselme* et *Anseaume*

le Bouteiller, tantost *Anseau de Lusarches*, et parfois *Ansel dit Bouteiller de Senlis.* Au mois d'avril l'an mille deux cents soixante et dix, il n'estoit encore qu'escuyer ; mais bientost après il receut l'ordre de chevalerie selon la coustume de son siècle. Car, en cette qualité il vendit, sur la fin de la mesme annee, dix livres parisis de rente sur le conduit de la ville de Senlis, à l'abbé et aux religieux de Chaaliz. Il leur quitta aussy le droict de chasse, qui luy appartenoit dans les bois de Perte et de la Couarde, par lettres du mois d'octobre l'an mille deux cents soixante et quinze, auxquelles il se dict filz de Raoul, seigneur de Lusarches. L'année d'après, il fut nommé par Raoul le Bouteiller, son frère aisné, pour l'un des exécuteurs de son testament, et ensuitte il vendit à l'abbé et au convent de Nostre-Dame de la Victoire, le quart de la gruerie qu'il avoit dedans leurs bois, dont les trois aultres quartz appartenoient à Jean de Tilly, chevalier, et à Jean, comte de Dammartin. Son espouse fut une dame appellée *Jeanne*, comme la femme du seigneur de Montespillouer, son frère, avec laquelle il vendit aussy l'an mille deux cents quatre vingtz sept à l'église de Chaaliz trente livres parisis de rente, qu'il avoit de son propre héritage, en la cité de Senlis. Et d'ailleurs, le roy Philippe-le-Bel le commit avec Jean de Vères, chevalier, pour apprécier un eschange faict entre Hugues de Bouville et Geoffroy de Milly. Les lettres de l'eschange furent passées au mois de febvrier l'an mille deux cents quatre-vingt-treize, et, au mois de mars suivant, il assista aux convenances du mariage qui se traicta entre Huet de Bouville, filz du mesme Hugues, et damoiselle Marguerite, fille de Guillaume des Barres, chevalier, avec les autres amis et parens de la damoiselle : sçavoir est, Geoffroy le Bouteiller, archidiacre de Sens, son frère, Jean de Beaumont, Guillaume des Barres, Jean de Soisy, chevaliers, Gilles de Mortery et Perreau de Villeblouain, escuyers. Le roy Philippe le Bel luy assigna huict livres parisis de rente sur la prévosté de Corbeil, par d'autres lettres du mois d'octobre l'an mille trois cents cinq, où il le qualifie *son chevalier ;* ce qui tesmoigne qu'il estoit de l'hostel et maison de Sa Majesté. Bref, en la mesme année, il pacifia quelques différents survenus entre Jeanne de Beaumont, dame de Tilly, sa niepce, et frère Renaut, prieur de Sainct-Nicolas, près de Senlis, touchant la grange du bois appellé

Bois-Girault. Après quoy il trespassa sans postérité, environ l'an mille trois cent neuf, et eut pour héritiers les enfans de Raoul le Bouteiller, seigneur d'Ermenonville, ses neveux. On trouve bien qu'il procréa de son espouse *Jeanne* une fille nommée Marguerite la Bouteillère, mais elle mourut jeune, longtemps avant luy, et fut inhumée en l'église d'Hérivaux avec cet épitaphe :

Une petite damoisellette
Gist icy soubz cette tombette,
Fille d'un vaillant chevalier,
Nommé Ansel le Bouteiller ;
Elle eut à nom Marguerite.
Priez à Dieu qu'elle ait mérite.

9. Geoffroy le Bouteiller embrassa l'état ecclésiastique et obtint diverses dignitez dans les églises de Beauvais, de Chartres et de Sens. Car, en plusieurs tiltres des années mille deux cents soixante et neuf, et mille deux cents soixante et dix, on le voit qualifié chanoine de Beauvais. En un aultre tiltre de l'an mil deux cents soixante et quinze, il s'intitule archidiacre de la mesme église de Beauvais. En d'autres subséquens, il se dict prevost de Normandie en l'église de Chartres, et en divers autres il prend la qualité d'archidiacre de Sens. L'an susdit mille deux cents soixante et quinze, il quitta à l'église de Chaaliz la chasse qui luy appartenoit dans les bois de Perte et de la Couarde, avec Anseau le Bouteiller, son frère. Puis il transporta aussy par eschange au roy Philippe III, filz de sainct Louis, la terre et maison de la Forest, située près de Milly-en-Gastinois, qui luy estoit escheue de la succession de *Marguerite de Milly*, sa mère, dite *la Bouteillère de Senlis*. Pour raison de quoy, il y eut procès entre le roy et Estienne de Sancerre, chevalier, à cause de Perrenelle de Milly, sa femme, à laquelle il disoit que cette maison devoit appartenir, comme fille et héritière de Geoffroy de Milly. Mais le roy alléguant au contraire que par la mort de Philippe de Milly, frère aisné de Geoffroy, elle estoit escheue à *la Bouteillère de Senlis*, sa sœur et plus proche héritière, de qui nostre Geoffroy le Bouteiller, son filz, l'avoit eue, le Parlement maintint Sa Majesté en la possession d'icelle par arrest rendu à la Pentecoste l'an mille deux cents

quatre vingtz. Le mesme Geoffroy vivoit encore l'an mille deux cents quatre vingt quatorze, comme enseignent les lettres passées lors, par lesquelles soubz le tiltre d'archidiacre de Sens et de prévost de Normandie en l'église de Chartres, il confirma à l'église de Sainct-Nicolas d'Acy l'usage des pailles et fourrages de certaines dixmes situées ès paroisses de Brasseuse et de Noue-Sainct-Martin, qui y avoit esté octroié par ses prédécesseurs.

CHAPITRE II.

9. — Raoul le Bouteiller de Senlis, deuxième du nom, chevalier, seigneur d'Ermenonville, de Montespillouer, de Dravel et de Lory.

L'aisné des filz de Raoul le Bouteiller, premier du nom, seigneur de Lusarches et d'Ermenonville, porta le nom de Raoul comme son père. Il demeura jeune avec ses frères en la tutelle de *Marguerite de Milly*, leur mère, laquelle en cette qualité consentit au partage que Pierre Choisel et Gérard Chaumontel, chevaliers, firent des biens de son mary entre elle et Thibaut de Beaumont, gendre du deffunt, par acte passé au mois de mars de l'an mille deux cents cinquante. Depuis, le mesme Raoul estant parvenu en aage, il obtint de la succession paternelle les seigneuries d'Ermenonville et de Dravel, comme enseignent quelques autres tiltres de l'an mille deux cents soixante et cinq. Et du costé maternel, il fut seigneur de Lory en la prévosté d'Orléans par le trespas de Jeanne de Lory, son ayeulle, qui mourut environ l'an mille deux cents soixante six.

Raoul contracta mariage avec une dame appellée *Margueritte*, que je conjecture avoir esté de l'illustre maison de l'*Isle-Adam* [1]. Elle se trouve mentionnée avec luy dans les lettres d'un accord qu'il traicta, au mois de febvrier l'an mille deux cents soixante neuf, avec l'abbé et le convent de Chaaliz, pour la haulte et basse justice des bois de Beeloy, Trembleel et Espioyne, laquelle

[1] L'Isle-Adam porte : *De gueules, à une fasce d'argent, et six merlettes de mesme, trois en chef, et trois en pointe.*

justice il leur quitta du consentement de GUILLAUME LE BOUTEILLER, chevalier, sire de Montespillouer, D'ANSEAU LE BOUTEILLER, escuyer, sire de Lusarches, et de GEOFFROY LE BOUTEILLER, chanoine de Beauvais, ses frères. Par d'aultres lettres passées au mois d'avril mille deux cents soixante et dix, il leur octroya aussy droict d'usage et de pasture à toutes sortes de bestes dedans les mesmes bois, avec l'agréement et ratification de cette *Margueritte*, son espouse, et de ses frères. Auxquelles lettres il s'intitule RAOUL, chevalier, sire d'Ermenonville, dict *Bouteiller de Senlis;* et par d'aultres subséquentes il confirma encores avec ANSEAU et GEOFFROY LES BOUTEILLERS, ses frères, telle partie, comme noble dame *Marguerite*, *Bouteillère de Senlis*, leur mère, avoit faict de leur héritage, envers noble homme Monseigneur Thiébaut de Beaumont, chevalier, de l'héritage des filles qu'il avoit de leur sœur. Ce sont les propres mots de l'acte qui s'en fist au mois de mars l'an mille deux cents soixante et quinze, sans que GUILLAUME, sire de Montespillouer, y soit dénommé. D'où l'on peut conjecturer qu'il estoit mort auparavant; et pour ce qu'il ne laissa point de lignée, la seigneurie de Montespillouer revint à nostre RAOUL LE BOUTEILLER, son frère aisné; lequel toutesfois n'en jouyt pas beaucoup de temps. Car il trespassa l'an mille deux cents soixante et seize, ayant esleu pour exécuteurs de son testament ANSEAU LE BOUTEILLER, Jean, sire de Chantilly, et Guy de Néry, chevaliers. Les enfans qu'il laissa de son mariage sont représentez cy-après.

Enfans de Raoul le Bouteiller, IIe du nom, seigneur d'Ermenonville, et de Marguerite, sa femme.

11. — GUY LE BOUTEILLER, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Ermenonville et de Dravel, aura son éloge à part.

11. — GUILLAUME LE BOUTEILLER, chevalier, seigneur de Montespillouer, puis d'Ermenonville, de Lory et des Rues, continua la branche des seigneurs d'Ermenonville.

11. — ADAM LE BOUTEILLER, chevalier, seigneur de Montespillouer, de Coye et de Noisy près Beaumont, laissa aussy postérité, qui sera descrite après celle de son frère GUILLAUME.

11. — JEAN LE BOUTEILLER, escuyer, frère des précédents, par-

ticipa avec eux à la succession d'ANSEAU LE BOUTEILLER, seigneur de Lusarches, leur oncle; ainsy que l'on apprend d'un acte qu'ils passèrent ensemble l'an mille trois cents neuf, en faveur du prieur de St-Nicolas d'Acy; auquel acte il apposa comme eux le seel de ses armes, qu'il portoit *escartelées et brisées d'un lambel de trois pendans, chargés chacun de trois besans ou tourteaux.* Il se trouve aussy nommé en aultres actes de l'an mille trois cents quatorze avec ADAM LE BOUTEILLER, son frère; mais on ne sçait point s'il eut lignée, ou non.

11. — RAOUL LE BOUTEILLER fut chanoine en l'église d'Orléans, et par son testament, faict l'an mille trois cents quatorze, légua aux doyen et chapitre de la mesme église vingt livres parisis de rente, tant pour les réparations d'une maison canonicale qu'il tenoit d'eulx, que pour célébrer son anniversaire après son décès. Laquelle rente ADAM LE BOUTEILLER, son frère et héritier, leur assigna depuis sur soixante livres parisis que le roy Philippe le Bel luy avoit baillées en eschange d'autres choses, à les prendre sur l'évesché d'Orléans, pour des gistes qui estoient deus à Sa Majesté par l'évesque en ses maisons de Mehun et de Pitiviers.

CHAPITRE III.

11. — GUY LE BOUTEILLER, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Ermenonville, de Dravel et de Montespillouer.

Lorsque RAOUL LE BOUTEILLER, IIe du nom, seigneur d'Ermenonville, trespassa, ce GUY, son fils aisné, estoit encore jeune et ne prenoit que la qualité d'escuyer. Car il y a un tiltre au Chartulaire de l'abbaye de Chaaliz, datté du mois de juillet l'an mille deux cents soixante et seize, par lequel ANSEAU, chevalier, sire de Lusarches, dict *Bouteiller de Senlis*, vendant à l'abbé et au convent de Chaaliz tout le droit qu'il avoit en une pièce des bois d'Espioyne, vulgairement nommée les onze-vingts arpens de Lusarches, il en excepta la chasse appartenant à *Guyot d'Ermenonville*, son neveu, qui ne pouvoit estre aultre que nostre GUY, fils de Raoul, seigneur d'Ermenonville. Par un aultre tiltre de l'an suivant, le mesme GUY s'intitule aussy GUY LE BOUTEILLER, escuyer, seigneur de Dravel, et par quelques aultres postérieurs

il se qualifie Guy le Bouteiller de Senlis, seigneur d'Ermenonville. Ce qui monstre infailliblement qu'il eut ses seigneuries de la succession de son père.

L'an mille deux cents quatre vingt-un, l'abbé et le convent de Sainct Denis lui payèrent la somme de mille cinq cents livres tournois pour le quint denier de la terre de Villepeinte, assise près le Tremblay, en l'évesché de Paris, laquelle ils acquirent de Hugues le Loup, chevalier, et de Pernelle dite *la Comtesse*, sa femme, qui la tenoient de luy en foy et hommage. Il ratifia aussy la vente que Renaud de Pompone, chevalier, et Margueritte sa femme leur firent de toutes les terres, maisons, bois, cens, champarts, hostises, fiefz et arrières fiefz, prez, tailles, chappons, pains, aveines, bans pour vendre vin, et aultres droictures qu'ilz avoient au mesme lieu de Villepeinte, pour le prix de mille cinq cents quinze livres tournois ; et ensuite il espousa *Jaqueline de Soisy* [1], sœur de Jean de Soisy, chevalier, du consentement de laquelle il transigea avec les abbé et religieux de Chaaliz, touchant la haye de Perthe, le jour de St-Georges, au mois de mars l'an mille deux cents quatre vingts dix.

Il n'estoit encore alors qu'escuyer ; mais depuis il fut créé chevalier, comme enseignent diverses chartes de l'abbaye de Hérivaux, où il en prend la qualité. Par l'une, « considérant que de longtemps ses devanciers avoient fondé à Ermenonville une maison pour héberger les pauvres, et que de tant qu'il y auroit en icelle personnes plus religieuses et mieux servants Dieu, de tant elle seroit mieux gouvernée et ordonnée, il la donna et octroya à tousjours à l'abbé et au convent de Hérivaux, pour le remède des âmes de luy et de *Jaqueline de Soisy*, sa compagne, avec vingt arpens et demy de terres arables en la campagne d'Ermenonville, vingt septiers de bled et dix d'avoine de rente, assise à Montespillouer sur les dismes, et trente septiers de bled de rente de la mesme mousture du moulin d'Ermenonville. » Ce sont les termes de la donation qu'il en passa le cinquiesme jour de juin l'an mille trois cents huict. D'ailleurs, ayant succédé avec Guillaume et Adam, chevaliers, et Jean le Bouteiller, escuyer, ses frères, à Ansel le Bouteiller, sire de Lusarches, leur oncle, ils approuvèrent ensemblement le legs de cinq sols

[1] Soisy porte : *d'or, à trois bandes d'azur, au chef de même.*

de rente qu'il avoit laissez en sa dernière volonté à l'église de S. Nicolas d'Acy, à les prendre et payer sur la terre de la Morlaye. De quoy il y eut lettres dressées au mois de may l'an mille trois cents neuf, seellées de quatre seaux, dont le premier est de nostre Guy le Bouteiller, représente à cheval, avec l'espée nue en une main, et en l'aultre un ecusson escartelé sans aucune briseure. Deux ans après, luy mesme et *Jaqueline de Soisy*, sa femme, donnèrent aussy à Dreux, maistre de la Maison-Dieu d'Ermenonville, et à tous ceux qui après luy viendroient chanoines de Hérivaux pour la gouverner, l'usage de tous les aisements d'Ermenonville; c'est à sçavoir : en pasturages, pour envoyer toutes leurs bestes; en ardillerie, pour user toutes les fois que besoin en seroit, et en tous aultres usages. Bref, il confirma encores avec elle à l'abbaye et au convent de Hérivaux l'amortissement de divers héritages, situez en la seigneurie et justice de Montespillouer, que leur avoit octroyé Guillaume le Bouteiller, chevalier, son frère, au temps qu'il en estoit seigneur; ce qui faict veoir qu'il l'avoit eue de luy ou par eschange, ou autrement. Tant y a que depuis il trespassa sans postérité, avant l'an mille trois cents dix-sept, et eut pour héritiers le mesme Guillaume et Adam le Bouteiller, ses frères, dont le premier luy succéda en sa terre d'Ermenonville, comme il sera dit plus particulièrement au chapitre prochain.

CHAPITRE IV.

11. — Guillaume le Bouteiller, seigneur d'Ermenonville, de Montespillouer, de Lory et des Ruées.

Entre les enfans de Raoul le Bouteiller, IIe du nom, seigneur d'Ermenonville, et de *Margueritte*, son espouse, Guillaume le Bouteiller tint le second rang. Il obtint premièrement de la succession de son père les seigneuries de Montespillouer et de Lory, ainsy que l'on recueille de quelques tiltres. Puis, il participa aussy avec Guy le Bouteiller, sire d'Ermenonville, son frère aisné, Adam et Jean, ses cadetz, à celle d'Ansel le Bouteiller, sire de Lusarches, leur oncle. Ce qui s'apprend d'un acte, passé au mois de may l'an mille trois cents neuf, pour le

prieuré de S. Nicolas d'Acy, auquel ilz apposèrent leurs seaux ensemble ; et par celuy de GUILLAUME on recognoist qu'il brisoit les armes de Senlis *d'un baston en bande, brochant sur le tout*, pour marque de puisné.

Son espouse fut *Marie de la Chapelle*[1], fille de Geofroy de la Chapelle, chevalier, le père duquel, nommé aussy Geofroy de la Chapelle, avoit esté panetier de France soubz le roy sainct Louis. Cette *Marie* se trouve nommée avec luy en ung tiltre des archives du chasteau de Levroux en Berry, en datte de l'an mille deux cents quatre vingts dix. Ensuite de quoy ils amortirent conjoinctement à l'abbé et au convent de Hérivaux divers héritages en la seigneurie et justice de Montespillouer, ce que GUY LE BOUTEILLER, son frère aisné, confirma, après qu'il luy eut faict transport de cette seigneurie. Mais quelque temps après, GUY estant décédé sans enfans, GUILLAUME luy succéda tant en la seigneurie d'Ermenonville qu'aux armes plaines de la maison, et laissa à ADAM LE BOUTEILLER, son cadet, la jouissance viagère de la terre de Montespillouer, ainsy que l'enseigne une charte passée au mois de may l'an mille trois cents dix huict, par laquelle en eschange d'un muid de bled, que les religieux de Hérivaux prenoient en partie sur la grange de Montespillouer appartenant lors à ADAM LE BOUTEILLER, et en partie sur la grange de GUILLAUME LE BOUTEILLER, son frère, à Ermenonville, cet ADAM leur bailla cinquante arpens de terre gaaignable de son propre héritage, qu'il possédoit au terroir de Montespillouer et en ses dépendances.

Deux ans après, le mesme GUILLAUME LE BOUTEILLER fit la foy et hommage au roi Louis Hutin, pour le péage de Lory en la prévosté d'Orléans, et pour les Ruées en la chastellenie de Vitry ; dans lesquelz fiefs Charles le Bel, roi de France et de Navarre, permit par après à l'abbé et au convent de la Cour-Dieu de l'Ordre de Cisteaux, d'acquérir six livres parisis de rente. Les lettres de la permission furent expédiées au mois d'octobre l'an mille trois cents vingt deux, où le Roy qualifie expressément GUILLAUME, seigneur des Ruées et de Lory, et par d'aultres de l'an mille trois cents vingt huict, sa grange d'Ermenonville est dite chargée de cinq muids de bled envers ADAM LE BOUTEILLER, son frère. Auquel temps d'ailleurs il vendit au roy

[1] La Chapelle porte : *D'azur, à l'aigle d'or, au bâton de gueules, péri en bande.*

Charles sa garenne d'Ermenonville, pour le prix de trois mille livres parisis ; qui est tout ce que l'on trouve de plus mémorable de ses actions.

Enfans de Guillaume le Bouteiller, Ier du nom, seigneur d'Ermenonville, et de Marie de la Chapelle, sa femme.

12. — GUY LE BOUTEILLER, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Ermenonville, de Lory et de Ruées, continua la postérité de sa branche.

12. — GEOFROY LE BOUTEILLER, qualifié fils de feu GUILLAUME LE BOUTEILLER, par un tiltre de l'an mille trois cents trente cinq, suivit l'ordre ecclésiastique, dans lequel il obtint de belles dignitez. Car il fut premier chapellain du Roy, chancelier et chanoine en l'église de Chartres, et puis aussy chanoine de la Ste Chapelle du Palais à Paris. L'an mille trois cents soixante et dix, il fist son testament, duquel il nomma exécuteurs Pierre de Proverville, aumosnier du Roy, Jean l'Esleu, conseiller du roy, et autres. Il laissa à l'église de Chartres sa maison près les Jacobins de ladicte ville. Mais il trespassa seulement sept ans après, comme porte son épitaphe, qui se voit en l'église des Chartreux de Paris, dans la chapelle de S. Michel, où il receut la sépulture, en ces termes :

Cy gist maistre Geofroy le Bouteiller
chancelier et chanoine de Chartres et de
la saincte Chapelle à Paris, et premier chapellain
du roy de France, qui trespassa le XII jour de
Juillet lan de grace MCCCLXXVII.

12. — YSABEAU LA BOUTEILLÈRE, mourut sans avoir esté mariée.

12. — MARGUERITTE LA BOUTEILLÈRE trespassa aussy sans alliance. Elle se trouve nommée avec YSABEAU, sa sœur, de dans un arrest de l'an mille trois cents cinquante, qui porte qu'elles estoient sœurs de deffunct GUY LE BOUTEILLER ; et en des lettres de l'an mille trois cents cinquante et un, il est aussy faict mention d'elles, mais avec cette différence que MARGUERITTE y est appelée *Blanche* et nommée avant YSABEAU, sa sœur ; ce qui tesmoigne qu'elle estoit l'aisnée. Tant y a qu'elles eurent pour héritiers GUY et GUILLAUME LES BOUTEILLERS, enfans de GUY leur frère.

CHAPITRE V.

12. — GUY LE BOUTEILLER, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Ermenonville, de Montespillouer et de Lory.

A GUILLAUME LE BOUTEILLER, seigneur d'Ermenonville, succéda GUY LE BOUTEILLER, son filz aisné, qui après la mort d'ADAM LE BOUTEILLER, son oncle, recouvra aussy la possession de la seigneurie de Montespillouer. Il s'allia par mariage avec *Blanche de Chauvigny* [1], fille de Christophle de Chauvigny, chevalier, seigneur de Levroux, de Sainct-Chartier et de Neuvypalioux en Berry, puisné de la maison des anciens princes de Déolz, seigneurs de Chasteauroux. Je ne sçaurois dire l'année de cette alliance, pour n'en avoir veu le traicté qui est aux Archives du chasteau de Levroux. Mais elle se voit confirmée par quantité de tiltres, dont l'un, passé à Pontgouin au mois de febvrier l'an mille trois cents vingt neuf, contient la vendition que GUY LE BOUTEILLER, chevalier, seigneur d'Ermenonville, et *Blanche de Chauvigny*, sa femme, firent conjoinctement au Chapitre de Chartres de la terre de Sainct-Georges-sur-Eure. Ilz vendirent encore conjointement au roy Philippe de Valois vingt-quatre arpens de bois en la forest de Coye, cent-trente huict assiz à Montainois et au Champaleus, soixante entour le chastel du Roy, et cent soixante à Fonteville; de quoy il y eut d'aultres lettres faictes l'an mille trois cents trente deux, qui sont au thrésor des chartes du Roy.

Mais d'ailleurs le mesme GUY voulut retirer ds Sa Majesté la garenne d'Ermenonville, que GUILLAUME LE BOUTEILLER, son père, avoit vendue au Roy Charles le Bel, en luy offrant de rendre les trois mille livres qu'il en avoit receues; à quoy le Roy le receut par une grâce et faveur spéciale, comme l'on apprend d'un arrest donné entre le comte de Dammartin et luy le vingt-neufviesme jour de juillet l'an mille trois cents trente-cinq. Il y eut pareillement un eschange faict entre luy et Jean de Chauvigny, chevalier, seigneur de Levroux, par lequel ce seigneur luy bailla

[1] Chauvigny porte : *d'argent, à une fasce fuselée de gueules, au lambel de sable de cinq pièces.*

quatre-vingt seize livrées de terres situées en la seigneurie de St-Georges-sur-Eure, qui luy appartenoient, et GUY LE BOUTEILLER luy transporta autres quatre-vingt seize livrées de terre, lesquelles il tenoit de luy en fief à cause de *Blanche de Chauvigny*, sa femme, qui estoit sœur d'iceluy. Pour raison de quoy estant survenu un différend entre eux, la cour de Parlement le décida par un arrest donné le vingt-huictiesme jour de juin l'an mille trois cents trente sept. Mais quelque temps après, GUY mourut, et de *Blanche* son espouse, vivant encore l'an mille trois cents cinquante et un, laissa les enfants qui suivent.

Enfants de Guy le Bouteiller, IIe du nom, seigneur d'Ermenonville, et de Blanche de Chauvigny, sa femme.

13. — GUY LE BOUTEILLER de Senlis, IIIe du nom, chevalier, seigneur d'Ermenonville et de Levroux, aura son chapitre cy-après.

13. — GUILLAUME LE BOUTEILLER, Ier du nom, escuyer, seigneur de St-Chartier, continua la postérité.

13. — RAOUL LE BOUTEILLER obtint pour partage la seigneurie de Montespillouer, et fut conjoinct avec *Marguerite de Courtenay* [1], fille de Philippe de Courtenay, chevalier, seigneur de la Ferté-Loupière et de Jeanne d'Arrablay, sa femme. Cette *Marguerite* estoit encore en la garde de son père l'an mille trois cents quarante quatre, auquel, à cause d'elle, il eut procès contre Marguerite de Montlyard, veufve de feu Jean d'Arrablay, chevalier, conseiller du roy. Mais depuis nostre RAOUL LE BOUTEILLER l'espousa, comme il appert d'un acte de l'an mille trois cents quarante neuf et d'un compte qu'Estienne de Fontaine, argentier du roy Philippe de Valois, rendit lors à la Chambre des Comptes, par lequel entre autres choses il déclara « avoir receu de la main de Monsieur RAOUL LE BOUTEILLER cent dix neuf marcs six onces quinze esterlins d'argent, esquels il estoit tenu au Roy, à cause de Madame *Marguerite de Courtenay*, sa femme, héritière en partie de feu Monsieur Jean d'Arrablay, pour la partie de plus grande somme de marcs d'argent, dont l'argent estoit assigné sur les biens et sur les hoirs du deffunct. »

[1] Courtenay porte : *d'or, à trois tourteaux de gueules.*

Le mesme Raoul, suivant la coustume permise alors, entreprit guerre contre Guillaume de Courcy, son beau-frère, pendant laquelle un nommé Jean de Buhac estant venu de la part de son ennemy luy dresser des embusches, il le surprit devers Montespillouer et luy fit bailler la torture si griefvement que peu après il en mourut. Pour raison de quoy, le prevost de Senlis le poursuivit et décréta contre luy. Mais le roy Jean, nouvellement venu à la couronne, luy remit ce crime par lettres données à Paris au mois de septembre l'an mille trois cents cinquante et un, en la présence du duc d'Athènes, du comte de Montfort et de Geofroy de Charny. Ensuite de quoy il servit ledict Roy en ses guerres contre les Anglois, se trouva avec luy à la bataille de Poictiers, et y finit glorieusement ses jours, combattant pour la défense du royaume, l'an mille trois cents cinquante-six. Ce qui s'apprend des *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet [1], où se lit son nom escrit avec ceux de plusieurs autres chevaliers tuez en cette journée, lesquelz furent inhumez dans l'église des Jacobins de Poictiers ; et d'aultant qu'il ne laissa point d'enfans, la seigneurie de Montespillouer retourna à Guillaume le Bouteiller, son frère.

13. — Marie la Bouteillère eut deux maris, desquels elle ne procréa point aussy de lignée. Le premier fut *Renaut de Sainct-Maard* [2], chevalier, seigneur de Vineuil et de Bertecourt, qui, en faveur de leur mariage, luy donna à perpétuité pour elle et ses hoirs, le manoir et hostel de Vineuil, avec toute la justice haulte, moyenne et basse, et cent livres de rente, et en oultre la doua de deux cents livres parisis de terre. Mais il ne vescut pas longuement avec elle, estant mort l'an mille trois cents quarante six. Car dèslors elle traicta pour son douaire avec Erard et Dreux de Sainct-Maard, frères et héritiers du défunt, qui luy accordèrent la possession perpétuelle de Vineuil, ainsy que son mary luy en avoit faict don, sauf et réservé à Marguerite d'Auneau, veufve de Lancelot de Sainct-Maard, chevalier, l'usufruict de la chose donnée sa vie durant ; pendant quoy elle jouyroit du manoir de Bertecourt avec ses appartenances, et de certaines rentes et revenus spécifiez par le traicté. Il y a aussy

[1] *Ann. d'Aquit.*, part. IV, chap. v.
[2] Sainct-Maard porte : *d'argent, à la bande de gueules.*

divers appointez de la mesme année dans les registres du Parlement, où cette Marie la Bouteillère est dite fille et héritière de feu Guy le Bouteiller, chevalier, seigneur d'Ermenonville, et par deux autres des années mille trois cents quarante neuf et cinquante, on apprend qu'en secondes nopces elle espousa *Oger d'Anglure* [1], chevalier, seigneur de Chenisy, fils et héritier de Jean Saladin d'Anglure; lequel *Oger*, à cause d'elle, avoua depuis tenir à foy et hommage du comte de Dammartin, la forteresse du manoir de Vineuil, et les fossez d'environ, avec la haulte justice et autres appartenances, comme porte l'acte qui en fut passé le huictiesme jour de juillet l'an mille trois cents soixante huict. Mais quelque temps après, le mesme *Oger* décéda et fut inhumé en l'église des Cordeliers de Meaux, laissant veufve Marie la Bouteillère, sa femme, qui en l'année mille trois cents soixante et quinze rendit aussy aveu de sa terre de Vineuil au comte de Dammartin. Elle vivoit encore l'an mille trois cents quatre vingt-trois, auquel elle fit son testament, élisant sa sépulture aux Cordeliers de Meaux avec *Oger d'Anglure*, son mary, si elle trespassoit en France ou en Champagne; et au cas qu'elle mourust en Bourgongne, elle ordonna estre inhumée en la chapelle des Ducs de Bourgongne à Dijon. De laquelle sienne volonté elle constitua exécuteurs Jean, sire de Nantouillet, Guillaume le Bouteiller, seigneur de Saint-Chartier en Berry, son nepveu, qui luy succéda en la terre de Vineuil, et Guillaume du Tail, chevaliers.

13. — Jeanne la Bouteillère fut, comme sa sœur Marie, mariée deux fois; car en premier lict, elle espousa *Guillaume de Courcy* [2], chevalier, contre lequel Raoul le Bouteiller, son beau-frère, eut de grands différends ès années mille trois cents quarante neuf et cinquante, comme l'on a peu voir cy-devant. Secondement, estant veufve de luy et mère d'une fille appellée Jeanne de Courcy, elle convola en secondes nopces avec *Nicolas Bracque* [3], chevalier, seigneur de Chastillon-sur-Loing et de Sainct-Maurice-sur-Laveron, conseiller et maistre d'hostel du

[1] Anglure porte : *d'or, semé de grillets d'argent, supportés de pièces emportées de gueules, en forme de croissant.*

[2] Courcy porte : *d'azur, fretté d'or.*

[3] Bracque porte : *d'azur, à une gerbe de froment d'or.*

Roy, qui de Jeanne de Tremblay, sa première femme, trespassée l'an mille trois cents cinquante-deux, avoit aussy un fils nommé Jean Bracque, chevalier, seigneur de Courcelles, depuis maistre d'hostel et des Eaux et Forests du Roy. Ce qui donna occasion aux contractans de faire par mesme moyen un autre mariage entre leurs enfans, duquel vint Blanchet Bracque, chevalier, général conseiller sur le faict des finances du Roy, seigneur de Chastillon sur Loing et de Sainct-Maurice sur Laveron, et Blanchet laissa pour fille et héritière Jeanne Bracque, premièrement mariée à Pierre de Courtenay, chevalier, seigneur de Champigneulles et de Sainct-Brisson, qui en eut Jean de Courtenay, seigneur de Champigneulles, conjoinct avec Ysabeau de Chastillon, puis à Jean dict Lourdin, seigneur de Saligny, grand connestable de Sicile, qni procréa d'elle Catherine de Saligny, dame de Chastillon-sur-Loing, de Sainct Maurice et de Saligny, femme de Guillaume de Colligny, chevalier, seigneur d'Andelot, d'où toute la maison de Colligny, féconde en mareschaux de France, en admiraux et en plusieurs autres grands hommes, est descendue. Quant à JEANNE LA BOUTEILLÈRE, mère de Jeanne de Courcy, elle mourut devant *Nicolas Bracque*, son second espoux. Car l'épitaphe qui fut dressé à leur mémoire en la chapelle de Bracque, à Paris, près de l'hostel de Guise, où l'un et l'autre receurent la sépulture, porte qu'elle trespassa le XIIII[e] jour de mars l'an mille trois cents soixante et seize, et *Nicolas Bracque* seulement l'an mille trois cents quatre-vingt huict le XIII[e] jour du mois d'aoust.

CHAPITRE VI.

13. — GUY LE BOUTEILLER de Senlis, III[e] du nom, chevalier, seigneur d'Ermenonville, et de Levroux en Berry.

Dès l'an mille trois cents quarante et un, ou environ, ce GUY LE BOUTEILLER succéda à GUY, son père, en la seigneurie d'Ermenonville par droict de primogéniture, ensuite de quoy Agnès de Sully, veufve de Jean de Vervin, seigneur de Beaumont, plaidant pour son douaire à l'encontre de Henry du Bois, che-

valier, le nomma de son costé pour en faire l'assignation, et Henri du Bois esleut de sa part Erard de Joinville. Ce qui se voit par un acte de l'an mille trois cents quarante-sept, où il est qualifié de GUY LE BOUTEILLER DE SENLIS, seigneur d'Ermenonville. Il acquita aussy l'année d'après plusieurs sommes de deniers deues aux Lombards, tant pour luy que pour Blanche de Chauvigny, sa mère, pour ses frères et pour ses sœurs ; ausquelles sommes défunct GUY LE BOUTEILLER, son père, estoit obligé avec Mathieu de Vères, chevalier, Pierre de Roquemont, Jean de Pompone, Pierre de Nantouillet de Vères, Simon d'Esne, Pierre de Nantouillet de Baisy, Pierre de Tarenne, Anseau de Dammartin, Pierre de Gaigny, escuyers, et Jacques Barentin.

D'ailleurs, il prit pour compagne et espouse *Marie Cherchemont* [1], fille aisnée de Guillaume Cherchemont, chevalier, qui estoit neveu de Jean Cherchemont, seigneur de Venours, chancelier de France. Ce Guillaume avoit deux frères, à sçavoir : Pierre Cherchemont, chevalier, et Jean Cherchemont, qui fut évesque d'Amiens, et de sa femme appellée Catherine de Lupsaut, il laissa aussi un fils et trois filles. Le fils, dit Jean Cherchemont, eut quelque temps le bail de ses sœurs, nommées Marie, Ysabeau et Mathurine Cherchemont, puis mourut sans postérité. Ysabeau Cherchemont receut pour mary Guillaume de Gourville, seigneur de Lindois ; Mathurine fut femme d'Aimery d'Argenton ; et quant à *Marie Cherchemont*, notre GUY LE BOUTEILLER l'espousa devant l'an mille trois cent quarante-neuf. Car en cette qualité, il eut lors procès avec Ysabeau Cherchemont contre Guillaume de Dreux, Agnès, sa femme, et Jean Cabuel, héritiers d'Estienne de Trois-Moulins.

De là, pour subvenir à ses urgentes affaires, il vendit la terre d'Ermenonville à Robert de Lorriz, chevalier, chambellan du Roy, et à Pernelle, sa femme, comme il appert par des lettres de l'an mille trois cents cinquante et un. Au moyen de quoy cette seigneurie sortit de la maison des BOUTEILLERS DE SENLIS, après y avoir demeuré près de trois cents ans. Mais en contre-eschange il y en entra plusieurs autres beaucoup plus nobles et de plus

[1] Cherchemont porte : *d'or, au sautoir de gueules engrêlé et cantonné de 4 tourteaux d'azur* ; ou *palé de..... ; à la bande losangée de.....*

grande valeur. Car par le trespas d'André de Chauvigny, sans lignée, avenu devers l'an mille trois cents soixante-deux, les terres de Levroux, de Sainct-Chartier, de Villedieu-sur-Indre, de Neuvy-Palioux, de Preverenges, de la Bauche, de Crot, d'Artonne et autres situées tant au pays de Berry qu'en la duché d'Auvergne, escheurent à Guy le Bouteiller et à Guillaume, son frère, cousins-germains du défunct et ses hoirs les plus proches. Ce qui fit naistre un grand procès entre eux pour la portion que chacun prétendoit luy appartenir en icelles, et par arrest du Parlement rendu l'an mille trois cents soixante et cinq, fut jugé que l'un et l'autre en auroient la moitié.

Mais avant que les pouvoir partager, il convint les retirer des mains de Jean, duc de Berry, qui les avoit recouvrées à grands frais sur Arnaut de Cervole, dit l'Archeprestre, chevalier, après une longue et injuste détention ; par quoy le mesme Guy le Bouteiller et Guillaume, son frère, se pourveurent par devant le roy Charles V, qui sur ce leur octroya les lettres suivantes :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui verront ces présentes lettres, salut ; sçavoir faisons, que comme feu Arnaut de Cervole, dict l'Archeprestre, chevalier, ou temps qu'il vivoit eut longuement détenus, pris et occupez de faict pour luy, ses gens et complices, les chasteaux et chastellenies, terres, jurisdictions et justice de Levroux, Sainct-Chartier, Villedieu, Neuvy-Palioux et les appartenances d'icelles et plusieurs aultres terres, chasteaux et lieux en Berry et environ ; et depuis pour grands et énormes excès et délicts, rebellions et désobéissances, qui de jour en jour estoient faictz commis et perpétrez esdictz chasteaux, terres et forteresses par lesdictz l'Archeprestre, ses gens, ses complices et autres, et pour certaines aultres causes, Nous, par noz aultres lettres ouvertes, eussions mandé à nostre très cher et très amé frère le duc de Berry et d'Auvergne, comte de Mascon, que en toutes manières, par voye de traicté, achapt ou aultrement, il fist tant qu'il eust lesdictz chasteaux et terres dessus contenus ; et il ait tant faict qu'il a eu desdictz gens et mis en nostre main lesdictz chasteaux et terres pour certaines sommes d'or et d'argent qu'il a baillé et délivré, ou faict bailler et délivrer aux gens et complices dudit feu Archeprestre et autres, pour la délivrance desdictes forteresses

et terres ; et après ce Guy le Bouteiller, chevalier, et Guillaume, son frère, disans lesdictes terres à eux appartenir, comme héritiers de feu André de Chauvigny, jadis sire de Levroux, leur cousin-germain : c'est à sçavoir audict Guy la moitié, et audict Guillaume l'aultre moitié entièrement, et que plusieurs arrestz de nostre Parlement ont esté sur ce donnez pour ledict Guillaume, tant contre ledict Archeprestre en son vivant, comme depuis contre ledict Guy, frère dudict Guillaume, en cas de saisine et de nouvelleté ; Nous ayent requis et requièrent de jour en jour lesdictz arrestz estre exécutez à leur proffict, et Nous ayent dict et faict dire qu'ilz sont pretz de faire sur ce le plaisir de nostredict frère, et de luy satisfaire de tout ce qu'il a mis et baillé ou faict bailler pour avoir les terres dessus dictes, en nous humblement suppliant et requérant que sur ce leur veullions pourveoir de remède convenable ; Nous en considération aux choses dessus dictes, inclinans à leur supplication et requeste, tous les empeschemens et mainmises pour cause et occasion des méfaictz et delictz faictz et perpétrez par lesditz feu Archeprestre, ses gens, complices et autres, à cause desdictz achaptz, qui auroient et ont esté mis esdictz chasteaux, chastellenies, terres, jurisdictions, justices et appartenances et levées d'icelles, et tout ce en quoy lesdictz Guy et Guillaume, frères, dessus nommez, leurs dictes terres et chasteaux nous puent et pourroient estre tenus pour les causes dessus dictes ou avenues d'icelles, leur avons quitté, remis et pardonné, et par ces présentes quittons, remettons et pardonnons, de nostre authorité royalle, certaine science et grâce espécial, et en levons et ostons nostre main, et les leur délivrons avec les levées tout à plain, au proffict d'iceulx frères, ou cas qu'ilz auroient satisfaict à nostredict frère de ce qu'il a baillé ou faict bailler pour la cause dessus dicte, etc. — Si donnons en mandement par ces présentes à nostredict frère, que luy payé et satisfaict des frais, missions et despens, qui pour luy ou ses gens ont ou auront esté faictz à cause de l'achapt et délivrance desdictes forteresses, il rende, baille et délivre, ou fasse rendre, bailler et délivrer ausdictz supplians et à chascun d'eulx, si comme à luy appartiendra, lesdictz chasteaux, terres et forteresses, avec les levées d'icelles, etc. — Donné au bois de Vincennes, le xve jour du

mois de décembre, l'an de grâce MCCCLXVIII, et de nostre règne le quint. — Par le Roy, présent Messire Nicolas Bracque, P. Blanchet. »

En vertu de ces lettres, Jean, duc de Berry, octroya mainlevée des terres susdictes, dont il s'estoit saisy, à Guy le Bouteiller et à Guillaume, son frère, qui par après les divisèrent en deux lotz soubz les noms de Levroux et de Sainct-Chartier. Et sur le débat qu'il y eut encore pour le choix, Guillaume s'en rapporta à l'ordonnance de la Cour, laquelle dict et ordonna le dix-huictiesme jour de juillet, l'an mille trois cents soixante et quinze, que Guy prendroit telle partie qu'il voudroit. Si prit la partie de Levroux, dont il se qualifia delà en avant seigneur ; mais on ne sçait point l'année de sa mort, ains seulement qu'il laissa un fils et une fille de *Marie Cherchemont*, sa femme, desquels voicy les noms.

Enfans de Guy le Bouteiller, troisième du nom, seigneur d'Ermenonville et de Levroux, et de Marie Cherchemont, sa femme.

14. Jean le Bouteiller de Senlis, escuyer, succéda à son père en la seigneurie de Levroux, et, du costé de sa mère *Marie Cherchemont*, il obtint pareillement divers biens situez en Poitou. Car elle luy donna la moitié de ceulx qu'elle y avoit, par contract passé l'an mille trois cents soixante et quatorze. Il rendit plusieurs bons services au roy Charles V, tant en la compagnie de Bertrand du Guesclin, connestable de France, qu'ailleurs ; pour raison desquels Sa Majesté luy donna cinq cents livres de rente, à prendre sur les biens de Ferrando d'Ayans confisquez, ainsy que portent les lettres qui en furent expédiées au mois de décembre, l'an mille trois cent quatre-vingts. Et depuis il servit aussy le roy Charles VI, particulièrement au siége que les François mirent devant la forteresse de Ventadour, l'an mille trois cents quatre-vingt huict, auquel siége il eut charge d'une compagnie de gens de guerre, comme rapporte Jean Froissart [1] en ses chroniques. Enfin Ysabeau Cherchemont, sa tante, veufve de Guillaume de Gourville, l'institua son héritier avec Blanche, sa sœur, par lettres de l'an mille trois cents nonante trois, où il est

[1] Froissard, t. III, ch. CXVII et CXXII.

qualifié Jean le Bouteiller de Senlis, seigneur de Levroux; mais bientost après, il décéda sans postérité, laissant la mesme Blanche son héritière universelle.

14. Blanche la Bouteillère de Senlis, héritière de Levroux, dame du Peschin et de Montgascon, héritière de Leroux, aura son éloge cy-après.

CHAPITRE VII.

14. Blanche la Bouteillère de Senlis, dame du Peschin et de Montgascon, héritière de Levroux.

Cette Blanche la Bouteillère, fille de Guy le Bouteiller, seigneur de Levroux, et de *Marie Cherchemont,* son espouse, a esté la plus grande et la plus puissante dame que la maison des Bouteillers ayt produite. Dès l'an mille trois cents soixante et deux, son père l'accorda pour espouse à *Philibert de l'Espinace,* avec promesse de luy donner la moitié de tous ses biens, qui lui estoient escheuz en la duché d'Auvergne. Mais si le mariage s'accomplit, il ne dura pas longuement; car trois ans après elle espousa *Imbaud,* seigneur *du Peschin* [1] et de Monteil, conseiller et chambellan de Jean, duc de Berry, et depuis gouverneur de la comté de Montpensier, lequel avoit un frère appellé Chatard du Peschin, chevalier, tous deux petitz filz de Foulquet Brun, seigneur du Peschin, et d'Agnès Chaliou, fille de Raoul Chaliou, chevalier, et Foulquet, filz de Chatard Brun, seigneur du Peschin, et de Catherine de Chasteauneuf, sa femme, qui vivoit l'an mille deux cents quatre-vingt-dix. Le contract en fut passé l'an mille trois cents soixante-cinq, par lequel Guy le Bouteiller promit donner à Blanche, sa fille, et luy asseoir à héritage perpétuel le meilleur chasteau qu'il eust, excepté celui de Levroux, et mille florins de rente; en exécution de quoy il luy transporta depuis pour elle et pour ses hoirs, le chasteau, chastellenie, terre et paroisse de Bouge, le village de Verdenay, la parroisse

[1] Peschin porte : *coupé d'argent et d'azur, à la croix niellée et coupée de gueules sur l'argent, et d'argent sur l'azur.*

de Bretagne, la ville de Cignerolles, la parroisse de Liviers et la chastellenie et parroisse de la Champenoise, avec toute justice haulte, moyenne et basse ; item, les bois de Bonnauze, ausquelz Madame de Rochechouart disoit avoir la moitié, et la tierce partie du chasteau, terre et chastellenie du Crot, de Saint-Aignan et de Pont-Charrat, avec leurs appartenances.

Cet *Imbaud du Peschin*, mary de nostre BLANCHE LA BOUTEILLÈRE, se rendit fort célèbre et recommandé, tant par sa propre vertu, que par les signalez services qu'il rendit à la France. Le roy Charles V lui commit, l'an mille trois cents soixante et dix, le gouvernement de la comté de Montpensier, pour la garder et défendre des ennemis. Après quoy il luy donna la seigneurie de Saincte-Enemonde en la seneschaussée de Poictou, à luy avenue par confiscation de Amé de Mussidan, celle de la Motte en la seneschaussée de Beaucaire, et quelques autres biens. Jean, duc de Berry, Pierre et Louis, ducs de Bourbon, luy firent aussy diverses donations ; mais avant qu'il arrivast au faiste des grandeurs, où la fortune favorisant son mérite sembloit vouloir l'eslever, il fut surpris de la mort, et laissa mère de trois enfans en bas âge BLANCHE LA BOUTEILLÈRE, sa femme, laquelle, en l'année mille trois cents soixante-seize, se remaria avec *Godefroy de Bologne*, chevalier, seigneur de Montgascon [1], filz puisné de Robert VIIe du nom, comte de Bologne et d'Auvergne, et de Marie de Flandres, fille de Guillaume de Flandres, seigneur de Teuremonde, second filz de Guy, comte de Flandres, et de Mahaut, dame de Béthune et de Tenremonde. Elle vescut longuement avec celuy-cy, et devant leur mariage devint héritière de Levroux et autres grandes terres, qui luy escheurent par le décès de JEAN LE BOUTEILLER, son frère, un peu avant l'an mille trois centz quatre-vingts-quinze. Toutesfois elle trespassa enfin devant luy, le laissant père d'un filz nommé Anthoine de Bologne, qui depuis espousa Jeanne Flotte, dicte de Revel, et mourut en Hongrie, sans lignée.

Les enfans que la mesme BLANCHE eut de son premier mary, *Imbaud du Peschin*, furent Louis, Jacques et Jeanne du Peschin, lesquelz, à cause de leur minorité, demeurèrent premièrement

[1] Auvergne-Montgascon porte : *d'or, au gonfanon de gueules, frangé de sinople, et chargé d'un lambel de trois pendants d'argent.*

en la tutelle de Chatard du Peschin, leur oncle, puis estant décédé, ilz passèrent en celle de Louis de Sainct-Quentin, chevalier.

Jeanne du Peschin fut conjoincte avec Louis de Giac, chevalier, fils de Pierre, seigneur de Giac, d'où sortit Jeanne de Giac, femme de Pierre des Barres; Jacques du Peschin obtint en partage les chasteaux et chastellenies de Bouge, de la Champenoise ou Champagneuse, de Crot et de Saint-Aignan, et laissa pour héritière Françoise du Peschin, sa fille, laquelle espousa Armand de Montfort, vicomte de Verdonguet. Mais elle trespassa sans aucune postérité.

Quant à Louis du Peschin, il succéda en la seigneurie de Levroux à Blanche la Bouteillère, sa mère, et du costé d'*Imbaud,* son père, il fut aussy seigneur du Peschin, de Monteil et autres terres. Il prit alliance avec Yseult de Suilly, autrement dicte Ysabeau, fille aisnée de Guillaume de Suilly, chevalier, seigneur de Voulon et de Varennes, de laquelle il procréa Jaquette du Peschin, dame de Levroux, à qui les terres de Bouge et de la Champenoise retournèrent par la mort de Françoise du Peschin, sa cousine.

Cette Jaquette fut mariée, l'an mille quatre cents seize, avec Bertrand de la Tour, comte de Bologne et d'Auvergne, qui eut d'elle Bertrand de la Tour, II[e] du nom, comte de Bologne et d'Auvergne; Godefroy de la Tour, seigneur de Montgascon, de qui les ducs de Bouillon, vicomtes de Turenne, sont descendus; Gabrielle de la Tour, femme de Louis de Bourbon, comte de Montpensier; Ysabeau de la Tour, conjoincte avec Guillaume de Blois, dict de Bretagne, vicomte de Limoges, d'où sortit Françoise de Bretagne, mère de Jean d'Albret, roy de Navarre, dont la fille Jeanne d'Albret, royne de Navarre, eut pour filz Henry le Grand, IV[e] du nom, roy de France et de Navarre, père du roy Louis XIII[e] du nom, et Jeanne de la Tour, alliée à Jean, seigneur de Créquy, d'où le mareschal de Créquy est descendu.

Bertrand de la Tour, II[e] du nom, comte de Bologne et d'Auvergne, seigneur de Levroux, espousa Louise de la Trimoille, de laquelle il eut Jean de la Tour, comte d'Auvergne et de Lauraguais; Anne de la Tour, femme d'Alexandre Stuart, prince d'Escosse, duc d'Albanie; Françoise de la Tour, mariée à Gilbert de Chabannes, baron de Curton; Jeanne de la Tour,

espouse d'Aymar de Poictiers, seigneur de Sainct-Vallier, et Louise de la Tour, femme de Claude de Blésy, baron de Coulches.

Finalement, de Jean de la Tour, comte d'Auvergne et de Lauraguais, seigneur de Levroux, et de Jeanne de Bourbon, sa compagne, fille de Jean de Bourbon, comte de Vendosme, veufve de Jean IIe du nom, duc de Bourbon, vinrent Anne de la Tour, comtesse d'Auvergne, femme de Jean Stuart, duc d'Albanie, son cousin-germain, qui n'en laissa point d'enfans, et Magdeleine de la Tour, autrement dicte de Bologne, comtesse d'Auvergne et de Lauraguais après sa sœur, mariée à Laurent de Médicis, duc d'Urbin, duquel mariage sortit Catherine de Médicis, royne de France, femme du roy Henry second et mère des roys François second, Charles neufviesme et Henry trois, et de la royne Margueritte. Elle donna sa terre de Levroux au comte de Fiesque, en récompense de services et pour recognoissance de la parenté qui estoit entre les maisons de Médicis et de Fiesque, laquelle donation fut confirmée par la royne Margueritte, sa fille, héritière de la maison de Bologne après la mort du roy Henry IIIe, son frère.

CHAPITRE VIII.

13. Guillaume le Bouteiller de Senlis, Ier du nom, escuyer, seigneur de Saint-Chartier et de Villedieu.

Le deuxiesme fils de Guy le Bouteiller IIe du nom, seigneur d'Ermenonville, et de *Blanche de Chauvigny,* son espouse, fut ce Guillaume, qui toute sa vie ne prit que la qualité d'escuyer. On le trouve nommé avec Guy IIIe, son frère aisné en plusieurs actes du Parlement, depuis l'an mille trois cents quarante et un jusques à mille trois cents cinquante ; pendant lequel temps il contracta mariage avec une dame appellée *Jeanne de Meudon* [1], et du consentement d'icelle quitta à Robert de Lorriz, chevalier, chambellan du Roy, tous les droicts qu'il prétendoit avoir sur la

[1] Meudon porte : *Gironné d'or et de gueules de huit pièces.*

forteresse et terre d'Ermenonville, tant à cause de la succession de Guy le Bouteiller, son père, que de celles de Blanche et d'Ysabeau ses tantes, moyennant la somme de cent soixante livres de terre à parisis, pour estre le propre héritage de luy et de ses hoirs. De laquelle somme il ne jouyt que de la moitié seulement durant la vie de *Blanche de Chauvigny*, sa mère. Mais après qu'elle fut décédée, le tout luy estant escheu, Robert de Lorriz luy transporta pour cela divers héritages qu'il avoit à Louvres en Parisis et aux environs en diverses terres. Le contract en fut passé soubz le séel de la prévosté de Paris le jeudy vingt-deuxiesme jour de septembre l'an mille trois cents cinquante-et-un. Ensuite de quoy *Jeanne de Meudon* mourut et fut inhumée en l'église du monastère de Hérivaux, où se voit sa sépulture, avec une épitaphe qui contient l'année de son décès, sçavoir est, l'an mille trois cents cinquante-trois, avec l'écusson de ses armes.

Quant à Guillaume le Bouteiller, son mary, il succéda depuis avec Guy le Bouteiller, son frère aisné, à André de Chauvigny, leur cousin-germain, et par arrest de l'an mille trois cents soixante-cinq fut maintenu en possession de la moitié de cette succession, pour laquelle les chasteaux, terres et chastellenies de Sainct Chartier, de Villedieu-sur-Indre, Neuvy-Palioux, et Preverenges luy demeurèrent; dont il rendit adveu à Guy de Chauvigny, seigneur de Chasteauroux, le vingt-quatriesme jour de décembre l'an mille trois cents soixante-et-quinze. Mais quelque temps après, il trespassa, laissant de son mariage les enfans mentionnez cy-dessoubz.

Enfans de Guillaume le Bouteiller Ier du nom, seigneur de Sainct Chartier, et de Jeanne de Meudon, sa femme.

14. Guillaume le Bouteiller de Senlis, IIe du nom, chevalier, seigneur de Sainct-Chartier, de Montespillouer, de Sainctines, Vineuil, Brasseuse, Moncy-le-Vieil et Moncy-le-Neuf, conseiller et chambellan du roy Charles VI et de Louis, premier duc d'Orléans, seneschal et capitaine d'Angoulesme, puis seneschal de Limousin et d'Auvergne, aura son article cy-après.

14. Jeanne la Bouteillère fut mariée avec *Erard de Thienges*,

escuyer, seigneur de Marolles-sur-Seine, qui procréa d'elle Ysabeau de Thienges, femme de Jean de Montenglant, chevalier, et Pernelle de Thienges, conjoincte avec Jean de Verdelot, escuyer; puis estant devenu veuf, il reprit alliance avec Marie d'Hémery, de laquelle il eut deux fils appellez Gilles et Perrenet de Thienges, comme l'on apprend d'un arrest de l'an mille quatre cents seize.

CHAPITRE IX.

14. GUILLAUME LE BOUTEILLER de Senlis, IIe du nom, chevalier, seigneur de Sainct Chartier, de Montespillouer, de Sainctines, Vineuil, Brasseuse, Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf, conseiller et chambellan du roy Charles VI et de Louys, premier duc d'Orléans, seneschal et capitaine d'Angoulesme, puis seneschal de Limousin et d'Auvergne.

Durant la vie de GUILLAUME LE BOUTEILLER, seigneur de Sainct-Chartier, ce sien fils s'intituloit *Guillemin le Bouteiller*, escuyer, comme enseignent des lettres de rémission, que le roy Charles V lui octroya l'an mille trois cents soixante-et-seize. Mais depuis il succéda à son père tant en la seigneurie de Sainct-Chartier, qu'au nom de GUILLAUME, fut honoré de l'ordre de chevalerie, et pour accroissement de biens prit alliance avec *Marie de Sermoises* [1], héritière des terres de Sainctines, de Brasseuse et de Moncy-le-Neuf. Elle estoit fille de Pierre de Sermoises, chevalier, seigneur de Sermoises, et Moncy-le-Neuf en partie, qui en l'année mille trois cents soixante-sept fit hommage à Charles, seigneur de Montmorency, des terres, maisons et possessions qu'il avoit à Moncy-le-Neuf, tenues en fief de son chasteau de Montmorency. Sa mère, nommée Marguerite de Cugnières, avoit eu pour père, Pierre, seigneur de Cugnières, chevalier, et pour mère Jeanne de Néry, dame de Sainctines et de Brasseuse. Elle espousa en premières nopces, GUILLAUME LE BOUTEILLER, dict de Chantilly, seigneur de Courteuil, comme il a esté

[1] Sermoises porte : *de gueules, à dix losanges d'argent, posées en pal, 3, 4, 3.*

remarqué à la fin du livre précédent, et après sa mort, elle se remaria avec Pierre, seigneur de Sermoises, auquel elle apporta les seigneuries de Sainctines et de Brasseuse, qui luy escheurent par le décès de Jean de Cugnières, son frère. Ceulx-cy fondèrent ensemble une chapellenie de trente livres de rente à l'autel et chapelle de S. Jean, en leur maison de Sainctines, et de leur mariage procréèrent *Marie de Sermoises*, leur héritière, qui fut conjoincte avec nostre GUILLAUME LE BOUTEILLER.

Il y a plusieurs actes qui justifient cette alliance, mais particulièrement un passé à Escouen, le troisiesme jour de juillet l'an mille trois cents quatre vingtz et sept, par lequel Perronelle de Villiers, dame de Montmorency et de Villiers-le-Sec, tant en son nom, que comme ayant la garde et le gouvernement des enfans d'elle et de deffunct Charles, seigneur de Montmorency, son espoux, receut et mit en sa foy et hommage GUILLAUME LE BOUTEILLER, chevalier, d'un fief assis à Moncy-le-Neuf, qu'il advoua tenir d'elle aux us et coustumes de France, à cause de *Marie de Sermoises*, sa femme, à luy escheu et appartenant par la mort de Pierre de Sermoises, chevalier. Le mesme GUILLAUME prit aussy de là en avant la qualité de seigneur de Moncy-le-Vieil, soit que cette terre luy vint avec celle de Moncy-le-Neuf, ou qu'il l'acquit de ses deniers. Tant y a qu'à l'une et à l'aultre il réunit depuis plusieurs autres fiefs, terres, maisons, rentes et justices, par les acquisitions qu'il en fit de divers gentilshommes, entre lesquels, Guillaume de Moncy, escuyer, luy vendit, l'an mille trois cents quatre-vingtz-dix-neuf, la seigneurie qu'il avoit et la justice haulte, moyenne et basse en la ville et terrouër de Moncy-le-Vieil, et Robert de Versailles, eschanson du Roy, plusieurs terres qui luy appartenoient au mesme lieu. Jacques, seigneur de Montberon et de Maulévrier, chevalier, et François de Montberon, son fils, escuyer, en leurs noms et comme eulx faisants forts de Louise de Clermont, fille et héritière de Jean de Clermont, chevalier, vicomte d'Aunay, femme dudit François, luy vendirent pareillement l'hostel, fief et terre de Bizet et de Patras, assis à Moncy-le-Neuf, pour le prix et somme de cinq cents livres tournois. D'ailleurs, il recueillit de la succession de MARIE LA BOUTEILLÈRE, sa tante, dame de Vineuil et de Chenisy, la terre et seigneurie de Vineuil-lez-Sainct-Mesme, dont il fit la foy et hommage au comte de

Dammartin, l'an mille trois cents quatre vingtz dix huict. Bref, il acquit encores à Paris un hostel, assis en la rue Sainct-Martin, joignant la porte des anciens murs et closture de la ville, qui de son nom fut appellé quelque temps l'hostel des *Bouteillers*. Il avoit apartenu à feu Gaucher de Chastillon, chevalier, auquel le Prevost des Marchands et Eschevins de Paris avoient permis d'y faire aller partie de l'eau de la fontaine Maubué. Et pour ce que depuis plusieurs années elle avoit cessé de couler, après que nostre Guillaume le Bouteiller eust achepté cet hostel, le roy Charles VI luy permit de la reprendre par lettres expédiées audit an mille quatre cents cinq.

Mais ce ne fut pas la seule gratification qu'il receut de Sa Majesté. Son courage et sa valeur luy firent mériter des charges et emplois très honorables. Car dès l'an mille trois cents quatre vingtz cinq, il estoit seneschal et capitaine d'Angoulesme. Ce fut l'un des chefz qui après un long siège reprirent le fort chasteau de Ventadour sur les Anglois l'an mille trois cents quatre vingtz dix, ainsy que rapporte Froissart [1], qui l'honore du tiltre de « gentil chevalier, » c'est à dire vaillant et courageux. Le Roy l'institua ensuite seneschal des pays de Limousin et d'Auvergne, et en cette qualité l'envoya l'an mille trois cents quatre vingtz dix huict dans la comté de Périgord avec Jean Le Maingre, dict Boucicaut, mareschal de France [2], pour réprimer l'audace et rebellion du comte Archambaud. A quoi il travailla si vertueusement qu'en peu de temps tout le pays fut réduit en l'obéissance de Sa Majesté. Il accompagna aussy l'an mille quatre cents trois Charles, sire d'Albret, connestable de France [3], en Guyenne contre les ennemis de cette couronne; et d'autant que sa tour et forteresse de Montméliant avoit besoin de grande deffence pour résister à leurs courses, le Roy en ordonna capitaine de sa part Jean, sire de Hangest, qui y establit Guillaume de Maignelers pour son lieutenant. Bref, il fut retenu du Conseil du mesme Roy et créé l'un de ses chambellans, laquelle charge il exerça aussy près de Louis de France, duc d'Orléans, et après luy près du duc Charles son fils, qui, en l'année mille quatre cents douze, le bailla mesme aux Anglois

[1] Froissart, vol. IV, ch. 11.
[2] *Histoire latine du roy Charles VI, manuscrite.*
[3] *Histoire du roy Charles VII*, écrite par le héraut Berry.

pour pleige de certaines finances, avec le comte d'Angoulesme, son frère puisné, comme remarque Enguerrand de Monstrelet [1]. Mais depuis on ne lit plus rien de luy, sinon qu'il mourut l'an mille quatre cents dix sept, continuant ses services auprès du Roy. Pour raison de quoy, après le décès de Sa Majesté, les Anglois occupèrent la plus part de ses terres, et Henry, roy d'Angleterre, se disant roy de France, confisqua entre aultres son hostel assis à Paris en la grande rue Sainct Martin, duquel il fit don à Rolland Dunkerke, chevalier, grand pannetier de France, par ses lettres expediées à Amiens l'an mille quatre cents vingt-trois.

Marie de Sermoises, femme du défunct, le survescut longtemps. Car estant à Yssoudun en Berry, l'an mil quatre cents trente et un, elle fit son testament par lequel elle esleut sa sépulture en la nef de l'église de Sainct Chartier, devant le chœur, ordonna que certains vœux de cire par elle faicts pour défunct Charles le Bouteiller et Guillaume, ses enfants, fussent accomplis, légua à l'abbaye et au couvent de S. Denys en France cent livres tournois de rente sur sa terre et seigneurie de Moncy-le-Neuf, pour célébrer chacun jour à perpétuité une messe des trespassez, et pour ses exécuteurs elle nomma Gny de Chauvigny, seigneur de Chasteauroux, vicomte de Brosse, l'évesque de Senlis, l'abbé de Chaaliz, le prieur de Montespillouer et Guillaume le Bouteiller, son fils.

Enfants de Guillaume le Bouteiller, IIe du nom, seigneur de Saint-Chartier, de Montespillouer, etc., et de Marie de Sermoises, sa femme.

15. Charles le Bouteiller, chevalier, seigneur de Saint-Chartier, sera mentionné plus amplement cy-après.

15. Guillaume le Bouteiller, IIIe du nom, escuyer, seigneur des terres de S. Chartier, de Saintines, de Montespillouer, de Brasseuse, Vineuil, Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf, et autres, chambellan et conseiller du duc d'Orléans, fut donné pleige aux

[1] Monstrelet, vol. I de *Ses Chroniques*, ch. XCVII.

Anglois avec le comte d'Angoulesme, frère puisné du duc d'Orleans, pour les cent mil escus, restant deubs aux troupes angloises par l'accord qui fut faict avec eulx après la paix d'Auxerre, l'an mille quatre cents douze, comme nous avons desja dict. Ils le menèrent en Angleterre, où il demeura l'espace de vingt-huict ans en captivité, n'en estant sorty qu'environ l'an mille quatre cents quarante. Mais six ans après son arrivée en Angleterre, l'an mille quatre cents dix sept, auquel son père mourut, il fut luy-mesme atteint d'une si griefve maladie en la ville de Wincester, qu'elle pensa l'emporter. Car il y fit son testament le quatorziesme jour d'avril mille quatre cents dix huict, par lequel, entre autres choses, il esleut sa sépulture en l'église collégialle de Notre-Dame, près la cité de Wincester. Néantmoins il retourna en convalescence, et perdit trois ans après Charles le Bouteiller, son frère aisné, puis *Marie de Sermoises*, sa mère, qui, nonobstant la prison où il estoit détenu, le nomma pour l'un des exécuteurs du testament qu'elle fit à Yssoudun en Berry, le vingt-quatriesme jour de may mille quatre cents trente et un.

Cependant presque toutes les terres de sa maison furent occupées par les Anglois, lesquels y firent de grands dégats ; et luy, de son costé, créa de grandes debtes, tant pour subvenir aux nécessitez de sa prison, que pour moyenner sa deslivrance ; laquelle enfin il impétra, revint en ce royaume et se porta héritier de Guillaume le Bouteiller, son père, rendit adveu le premier jour de juillet l'an mille quatre cents quarante et un à Guy de Chauvigny, seigneur de Chasteauroux, pour les seigneuries de Saint-Chartier, Villedieu, Neuvy-Palioux et Preverenges. Il entra aussy en la succession de *Marie de Sermoises*, sa mère, qui luy fit adjouster à ses tiltres ceux des seigneuries de Saintines et de Moncy-le-Neuf, lesquelles toutesfois il laissa depuis à Jean le Bouteiller, son nepveu avec celles de Vineuil, de Moncy-le-Vieil et autres, comme il sera remarqué plus particulièrement au livre prochain. Mais quant aux terres de Berry, il les aliéna pour satisfaire à ses créanciers. Car il vendit à Guy de Chauvigny le lieu, place, terre et seigneurie de Neuvy-Palioux, avec tout ce qui en dépendoit, pour la somme de six mille sept cents escuz d'or vieils, payables à divers payements, desquels il en receut un le troisiesme jour d'octobre

mille quatre cents quarante-quatre. Marguerite de Chauvigny, femme de Jean de Bretaigne, II[e] du nom, comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges, sa cousine, achepta aussy de luy les chasteau, chastellenie, ville, terre et seigneurie de Saint-Chartier, moyennant la somme de quinze mille escuz d'or ; desquels Guy de Chauvigny, seigneur de Chasteauroux, et André de Chauvigny, seigneur de Ravel, ses frères, s'obligèrent de luy payer huict mile escuz, par lettres du quinziesme janvier l'an mille quatre cents cinquante-et-un, réservé toutesfois et retenu à luy l'usufruict de ladicte terre sa vie durant ; au lieu duquel la mesme Marguerite promit par après de luy payer cinq cents cinquante livres tournois par chacun an, à prendre sur sa terre et seigneurie de Reculat, suivant le contract qui en fut passé le mercredy, septiesme jour de may mille quatre cents cinquante cinq.

Or, comme ce Guillaume le Bouteiller estoit desja sur l'aage quand il revint de sa prison d'Angleterre, il ne voulut point se marier, ainsi passa le reste de sa vie au service du duc d'Orléans, qui le fit son conseiller et chambellan. Enfin il mourut fort vieil et sans lignée le vingtiesme jour d'aoust l'an mille quatre cents soixante-et-un, ayant esleu sa sépulture au cimetière des Innocents à Paris, où l'on voit encore à présent son épitaphe, gravé avec ses armes, en ces mots :

> *Cy gist noble homme Guillaume le Bouteiller, escuyer, en son vivant seigneur de Sainct-Chartier en Berry, de Montespillouer, de Brasseuse, de Moncy-le-Vieil, de Moncy-le-Neuf, et de Vigneuil, qui trespassa l'an M.CCCC.LXI, le XX[e] jour d'aoust. Priés Dieu et nostre Dame qu'il face mercy à s' âme.*

Et plus bas est aussy escrit ce qui en suit :

> *Les armes dudict le Bouteiller cy dessus gravées sont les armes des comtes de Senlis, desquelz ledict le Bouteiller estoit descendu.*

Mais depuis, la croix [1], sur laquelle est gravée cet épitaphe,

[1] Ce paragraphe ne se trouve pas dans le manuscrit original ; nous l'avons pris dans une copie de l'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés.

estant tombée, a donné sujet à messire Jean le Bouteiller de Senlis, à présent comte de Moncy, issu de Charles le Bouteiller, frère aisné dudict Guillaume, de présenter requeste à Messieurs les Doyen, Chanoines et Chapitre de Sainct-Germain-l'Auxerrois, tendant à ce qu'il luy fust permis de faire restablir ladicte croix, et de plus d'y faire graver sur le revers d'icelle et à l'opposite de l'épitaphe cy-dessus mentionnée le jour du restablissement, ses armoiries et l'intérest qu'il y a. Ce que lesdicts sieurs, après descente sur les lieux préalablement faicte par deux de leur compagnie à ce députez, ayant recogneu estre véritable, luy ont octroyé ladicte permission, en date du vingt-quatriesme apvril mille six cents quarante, et depuis le restablissement en ayant esté faict, lesdictz sieurs Doyen et Chanoines luy en ont octroyé acte le treiziesme juillet audict an, ainsy qu'il se voit amplement transcrit sur le registre du Chapitre de ladicte église.

LIVRE QUATRIÈME

Contenant les seigneurs de Moncy-le-Vieil, de Moncy-le-Neuf et de Vineuil;

Les seigneurs de Rancières et de Bovigny.

Depuis l'an MCCCCXLI, jusques à la présente année MDCXXXVI.

TABLE GÉNÉALOGIQUE

CHARLES LE BOUTEILLER, seigneur de Saint-Chartier, de Moncy-le-Vieil, de Moncy-le-Neuf, Vineuil, etc. — *Jeanne de Vineuil*, sa femme, 1418, 1421.						
JEAN LE BOUTEILLER, Ier du nom, seigneur de Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf, Vineuil, Saintines, etc., 1441, 1456, *Pasquette Magdelaine de Mouy*, dame de Messy, sa femme.						
JEAN LE BOUTEILLER, IIe du nom. seigneur de Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf et Vineuil, 1461, 1497, *Oudette de Harlay*, sa femme.	JEANNE LA BOUTEILLÈRE, dame de Saintines, et autres terres.					
JEAN LE BOUTEILLER, IIIe du nom, seigneur de Moncy, 1511, 1547, *Perrette d'Aunoy*, sa femme.	CHARLES LE BOUTEILLER, ecclésiastique.	GÉRARD LE BOUTEILLER, seigneur de Rancières et de Bovigny.	GUILLAUME LE BOUTEILLER.	JEAN LE BOUTEILLER, chevalier de Malte.	FRANÇOISE LA BOUTEILLÈRE.	
JEAN LE BOUTEILLER de Senlis, IIIIe du nom, seigneur de Moncy et de Vineuil, 1546, 1584, *Antoinette Piédefer*, sa femme.	CHARLES LE BOUTEILLER, seigneur en partie de Moncy-le-Neuf, *Jeanne de Begery*, sa femme.	ANTOINE LE BOUTEILLER, seig. de Biset.	FRANÇOISE LA BOUTEILLÈRE, religieuse à Fontaines.	JEANNE LA BOUTEILLÈRE, relig. au Moncel.		
PHILIPPE LE BOUTEILLER, seigneur de Moncy-le-Neuf et le Vieil, 1585, 1627, *Marie Briconnet*, première femme; *Anne Dauvet*, deuxième femme.	CHARLES LE BOUTEILLER de Senlis, seigneur de Vineuil, décédé sans enfants.	CATHERINE LA BOUTEILLÈRE, dame de Valliquerville.	ANTOINETTE LA BOUTEILLÈRE, dame de Courtebonne.	CLAUDE LA BOUTEILLÈRE religieuse.		
JEAN LE BOUTEILLER, Ve du nom, et premier comte de Moncy, *Elisabeth de Prunelé*, sa femme.	PHILIPPE LE BOUTEILLER de Senlis, mort en jeunesse.	CATHERINE LA BOUTEILLÈRE, de Senlis, dame de Béthune, de Charost et de Selle.				
PHILIPPE LE BOUTEILLER de Senlis.	CHARLES LE BOUTEILLER, décédé.	HENRY, décédé jeune.	FRANÇOIS, décédé jeune.	ARMAND LE BOUTEILLER de Senlis, décédé.	FRANÇOIS LE BOUTEILLER de Senlis.	MARIE LA BOUTEILLÈRE de Senlis.

CHAPITRE Ier.

16. CHARLES LE BOUTEILLER, chevalier, seigneur de Saint-Chartier de Villedieu, Neuvy-Pallioux, Preveranges, Moucy-le-Vieil, Moucy-le-Neuf, Vineuil, Bregy, Oisery et le Plessis de Placy.

Il a esté dict, à la fin du livre précédent, que CHARLES LE BOUTEILLER, chevalier, fils aisné de GUILLAUME LE BOUTEILLER, seigneur de Saint-Chartier, et de *Marie de Sermoises*, mourut à la bataille de Baugé, l'an mille quatre cents vingt-un, laissant un fils appellé JEAN LE BOUTEILLER. Celuy-cy donna commencement à la branche des seigneurs de Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf et Vineuil, laquelle il faut maintenant représenter.

CHAPITRE II.

17. JEAN LE BOUTEILLER, Ier du nom, seigneur de Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf, Vineuil, etc.

Lorsque JEAN LE BOUTEILLER perdit son père, il estoit encore en fort bas aage. Les Anglois tenoient GUILLAUME LE BOUTEILLER, son oncle, prisonnier en Angleterre, où il demeura longuement. Et comme, après la mort du roy Charles VI, ilz se furent saisis de la ville de Paris et des places voisines, *Marie de Sermoises,* son ayeulle, se retira dans le pays de Berry, soubz l'obéissance du roy Charles VII, auquel pays elle l'esleva jusques à son décès, qui arriva l'an mille quatre cents trente-et-un. Depuis estant parvenu en majorité, il prit alliance en l'une des meilleures maisons de la Picardie. Car il espousa *Pasquette de Mouy* [1], autrement nommée *Magdelène*, fille de Jean de Mouy, dict Galhaut, chevalier, seneschal de Vermandois, et de Marie de Villebéon, sa femme, qui descendoit de l'ancienne maison de Nemours, comme il a esté remarqué cy-devant. Le traicté de

[1] Mouy porte : *gironné d'or et de gueules, de dix pièces.*

leur mariage se fit après que Guillaume le Bouteiller, son oncle, fut délivré de sa prison d'Angleterre, d'où il revint environ l'an mille quatre cents quarante, estant rapporté par un acte postérieur qu'il y assista personnellement, et qu'en faveur d'icelluy il donna à Jean le Bouteiller, son nepveu, plusieurs des terres et seigneuries de sa maison ; entre lesquelles furent Brégy, Oissery et le Plessis de Placy. Jean de Mouy et Marie de Villebéon, son espouse, donnèrent aussy lors à leur fille l'hostel, terre et seigneurie de Messy, avec tous les acquestz qu'ilz y avoient faicts, pour en jouyr après le trespas de Marie de Villebéon, qui en estoit dame de son chef. De laquelle terre Jean le Bouteiller fit hommage à Pierre d'Orgemont, seigneur de Montjay, l'onziesme jour d'apvril l'an mille quatre cents cinquante, après Pasques.

Marie de Villebéon estoit proche parente de Nicole de Villebéon, mariée à Robert de Versailles, escuyer, seigneur en partie de Moncy-le-Vieil, duquel mariage sortit Marguerite de Versailles, conjoincte en premières nopces avec Robert Samson, natif d'Angleterre, puis avec Jean de la Chapelle. Celle-cy estant demeurée veufve et sans enfants, en suite de l'alliance que nostre Jean le Bouteiller contracta avec *Pasquette de Mouy*, sa cousine, luy vendit la terre et seigneurie qu'elle avoit à Moncy-le-Vieil, tenue et mouvante en partie de Guillaume le Bouteiller. Pour raison de quoy elle estoit chargée envers luy de plusieurs droicts, de rentes, arrérages, rachapts, reliefs, quints et requints à luy deubs par feue Nicole de Villebéon et Marguerite de Versailles, sa fille. Mais il en fit don au mesme Jean le Bouteiller, son nepveu, par lettres passées l'an mille quatre cents cinquante ; et quelque temps après, il luy délaissa aussy par eschange la terre et seigneurie de Moncy-le-Neuf, avec toutes ses appartenances, tenue en foy et hommage de Jean, seigneur de Montmorency, du seigneur de Montjay et de Richard de Lallier ; la terre et seigneurie de Moncy-le-Vieil, tenue en partie du comte de Dammartin, en partie du seigneur de Thieux, et autres ; le chasteau, terre et seigneurie de Saintines, avec Courcelles, Giromesnil et la Roche, en partie tenue de Gilles de Sainct-Simon, bailly de Senlis, et les terres et seigneuries de Boulency, le Plessier, Rée et Fosse-Martin, assises au bailliage de Meaux. De quoy il y eut contract passé entre eux soubz

le scel de la prevosté de Paris le vendredy vingtiesme jour d'octobre l'an mille quatre cents cinquante deux, confirmé deux ans après par *Pasquette de Mouy*. Bref Gille Morelle, dame de Corrase, voulant recognoistre les services et bons offices que le mesme Jean le Bouteiller, qu'elle qualifie son nepveu, luy avoit rendus, elle luy donna encore l'an mille quatre cents cinquante-cinq une maison couverte d'ardoise en la paroisse de Sainct-Maclou d'Orléans, tenant à la maison de ville, une autre assise en la ville de Jargeau, la mestairie de Poligny en la paroisse de Tigy, la mestairie de Vilant en la paroisse d'Ouvrouer des Champs, et la mestairie des Bordes en la paroisse de Donnezy, avec quelques autres héritages.

Dès l'an mille quatre cents cinquante-trois, il fist son testament, par lequel il esleut sa sépulture en l'église et abbaye de Hérivaux, aux pieds du fondateur, où il légua vingt-cinq livres une fois et y fonda par chacun mois une messe, ordonna deux pelérinages estre faictz, l'un à Nostre-Dame de Liesse, l'aultre à Sainct-Léonard en Limousin, donna à *Pasquette de Mouy*, sa femme, tous les acquestz qu'il avoit faictz de sa cousine Marguerite de Versailles, et esleut pour ses exécuteurs son oncle Guillaume le Bouteiller, Denis de Chailly, bailly de Meaux, mary de Agnès de Mouy, sœur de sa femme, Aignan Viole, advocat en Parlement, et la mesme *Pasquette de Mouy*, son espouse. Mais il vescut encores trois ans depuis, car il décéda seulement l'an mille quatre cents cinquante-six, laissant deux enfans en bas-aage, desquelz Guillaume le Bouteiller, leur grand-oncle, et Jean de Mouy, dict Gallehaut, leur ayeul maternel, eurent la tutelle.

Quant à *Pasquette-Magdeleine de Mouy*, elle se remaria à Jean de Sères, escuyer, sieur dudict lieu de Sères, gouverneur de la comté de Dammartin, auquel en l'année mille quatre cents cinquante-huict Guillaume le Bouteiller, seigneur de Montespillouer et de Brasseuses, bailla les terres et seigneuries de Bollancy, Rée, Fosse-Martin, Brégy, Oissery et le Plessier de Placy, pour en jouir au prix qu'elles valoient par chacun an, en déduction et payement du douaire que *Pasquette de Mouy*, lors femme dudict Jean, debvoit prendre sur les biens des enfans nés d'elle et de Jean le Bouteiller, son premier mary. Il jouit aussy à cause d'elle de la terre et seigneurie de Vineuil, et en cette

qualité receut l'an mille quatre cents soixante-deux la foy et hommage que luy rendit Jean le Vasseur, escuyer, demeurant au service du Roy en la ville de Bayonne, comme fils et héritier en partie de Pierre le Vasseur, escuyer, demeurant à Abbeville, et de Nicole Hazarde, sa femme, pour un fief qui avoit appartenu à feu Jean Hazard, père de ladicte Nicole. Mais le mesme Jean de Sères trespassa aussy avant *Pasquette de Mouy*, sa femme, et laissa pour héritier Antoine de Sères, escuyer, son neveu, avec lequel elle transigea, l'an mille quatre cents quatre-vingts-quatre, tant pour raison du douaire qu'elle prétendoit sur la seigneurie de Sères, que pour les biens meubles communs entre elle et le deffunct au jour de son trespas. Elle vivoit encore en viduité l'an mille cinq cents-unze, et après son décès fut enterrée en l'église de sa terre de Messy, près Claye.

Enfans de Jean le Bouteiller, premier du nom, seigneur de Moncy-le-Vieil et le Neuf, et de Pasquette-Magdelène de Mouy, sa femme.

18. JEAN LE BOUTEILLER, IIe du nom, chevalier, seigneur de Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf et Vineuil, capitaine et chevalier du guet de la ville de Paris, aura son chapitre cy-après.

18. JEANNE LA BOUTEILLERE fut mariée l'an mille quatre cents soixante-huict, avec *Jean de Vaux* [1], escuyer, auquel elle porta en mariage les seigneuries de Saintines, le Plessier, Boulancy, Rée, Fosse-Martin, et autres à elle escheues de la succession de JEAN LE BOUTEILLER, son père. *Pasquette de Mouy*, sa mère, luy donna aussy de son costé la somme de huict cents escuz d'or pour une fois, ou cent livres de rente à prendre devant partage, après qu'elle seroit décédée, sur sa terre et seigneurie de Messy-lez-Claye. Mais depuis, considérant que, si cette donation avoit lieu, JEAN LE BOUTEILLER, son fils, y seroit évidemment déceu, et qu'elle l'avoit faicte sans l'adveu et consentement de Jean de Sères, alors son mary, elle la révoqua par lettres du lundy treiziesme octobre l'an mille quatre cents soixante-dix-sept. De JEANNE LA BOUTEILLÈRE et de *Jean de Vaux*, son mary,

[1] Vaux porte : *D'or à trois têtes de more, ceintes de diadèmes d'argent.*

vint un fils nommé Guillaume de Vaux, conjoinct avec Françoise de Coffart, dame de Flavy-le-Marteau, d'où sortit Hugues de Vaux, chevalier, allié à Françoise de Susanne. Ceux-cy procréèrent deux filles, à sçavoir, Francoise de Vaux, femme de Jean, baron de Vieuxpont et Jeanne de Vaux, mariée au seigneur de Vieux-Maisons. De Jean, baron de Vieuxpont et de Françoise de Vaux naquit entre plusienrs enfants Jean, baron de Vieuxpont, qui de Marie de Billy, sa première femme, eut deux filles : l'aisnée, nommée Anne de Vieuxpont, espousa Philippe de Pippemont, seigneur de Couvron, et la plus jeune, ditte Françoise de Vieuxpont, fut conjoincte avec Pierre de Broully, seigneur de Silly-la-Poterie et de Bouchoire. Secondement, le mesme Jean baron de Vieuxpont se remaria avec Catherine de Bauffremont, fille de Charles de Bauffremont, seigneur de Senecey, chevalier de l'ordre du Roy, bailly de Châlon, et lieutenant-général pour Sa Majesté en Bourgogne, d'où sont sortis Henry, baron de Vieuxpont, Jean de Vieuxpont, Louise de Vieuxpont, alliée avec Philippe de Créquy, seigneur d'Offens, et Françoise de Vieuxpont, femme de Charles Morant, seigneur du Mesnil-Garnier.

CHAPITRE III.

18. Jean le Bouteiller, IIe du nom, chevalier, seigneur de Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf et Vineuil, capitaine et chevalier du guet de la ville de Paris.

Après la mort de Jean le Bouteiller, Ier du nom, seigneur de Moncy-le-Vieil et de Moncy-le-Neuf, ce Jean le Bouteiller demeura fort jeune avec sa sœur en la tutelle de Guillaume le Bouteiller, seigneur de Montespillouer, leur grand-oncle, et de Jean de Mouy, dict Gallehaut, seneschal de Vermandois, leur ayeul maternel. Ce qui s'apprend d'un acte passé le mercredy trentiesme jour de septembre, l'an mille quatre cents soixante et un, par lequel, à la requeste de *Pasquette de Mouy*, mère des mineurs, de Marguerite de Versailles, leur cousine, de Jean de Poupaincourt, Aignan Viole, Noël Le Barbier et autres, leurs

amis et parents, Maistre Renaud Blondel, procureur du Roy à Meaux, fut subrogé au lieu de Guillaume le Bouteiller trespassé audict an. Il se trouve aussy un arrest rendu le septiesme jour de septembre mille quatre cents soixante-huict, entre Jean de Tournebu, escuyer, seigneur de Beaumesnil, d'une part, et Gallehaut de Mouy, chevalier, et Renaud Blondel, comme tuteur des enfans de feu Jean le Bouteiller, d'autre part, touchant quelques debtes de la succession du mesme Guillaume le Bouteiller, et par des lettres passées soubz le séel de la prevosté de Gonnesse, le vingt-huictiesme jour de novembre mille quatre cents soixante-neuf, *Pasquette de Mouy* confirma encore certain contract faict par lesdictz Gallehaut de Mouy et Renaut Blondel, au nom que dessus, avec Ysabeau de Villebéon, dame de Ferrières au Perche, touchant la somme de deux cents livres tournois qu'elle avoit droict de prendre sur la terre et seigneurie de Moncy-le-Vieil après le trespas de Marguerite de Versailles.

Depuis, nostre Jean le Bouteiller, IIe du nom, estant parvenu en aage, il y eut partage faict de la succession de son père entre luy et Jeanne la Bouteillère, sa sœur, par lequel les terres et seigneuries de Moncy-le-Vieil, de Moncy-le-Neuf et de Vineuil luy demeurèrent; et soubz ce tiltre il espousa *Oudette de Harlay* [1], sœur de Louis de Harlay, seigneur de Beaumont-le-Bois et fille de Jean de Harlay, capitaine et chevalier du guet de la ville de Paris, et de Louise Luillier, sa femme, suivant le contract qui en fut faict le lundy onziesme jour d'aoust l'an mille quatre cents soixante-dix-sept. Ensuite de quoy, l'office de chevalier du guet, réputé lors si noble qu'il n'y avoit que des chevaliers qui le peussent tenir et exercer, fut donné par le roy Charles VIII à Jean le Bouteiller, pour en jouyr après le décès de Jean de Harlay, son beau-père. Les lettres de la donation furent expédiées le douziesme jour de février, l'an mille quatre cents quatre-vingts-douze, confirmées quatre ans après, et registrées au Parlement le troiziesme de juillet mille quatre cents quatre-vingtz-dix-sept; en vertu desquelles Jean le Bouteiller entra incontinent après en l'exercice de ladicte charge, comme l'on apprend de quelques actes postérieurs, où il en prend la qualité. Il mourut le sixiesme jour de may, l'an

[1] Harlay porte : *d'argent, à deux pals de sable.*

mille cinq cents unze, *Oudette de Harlay*, sa femme, le trentiesme jour de janvier mille cinq cents trente, et furent tous deux inhumez en l'eglise de Moncy-le-Vieil.

Enfans de Jean le Bouteiller, deuxiesme du nom, seigneur de Moncy-le-Vieil et le Neuf, et de Oudette de Harlay, sa femme.

19. Jean le Bouteiller, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Moncy-le-Vieil, de Moncy-le-Neuf et de Vincuil, continua la lignée des aisnez.

19. Charles le Bouteiller, ainsy nommé en mémoire de Charles le Bouteiller, son bisayeul, fut d'église, et mourut l'an mille cinq cents quarante-cinq.

19. Gérard le Bouteiller, seigneur de Bovigny et de Rancières, grand seneschal de Lorraine, laissa aussy postérité qui sera déduicte après celle de Jean le Bouteiller, son frère aisné.

19. Guillaume le Bouteiller, nommé en un acte de l'an mil cinq cents unze, trespassa incontinent après.

19. Jean le Bouteiller, le jeune, fut chevalier de l'ordre de Sainct-Jean de Hiérusalem à Malte, pour la réception duquel Bernardin de Vaudray, seigneur de Sainct-Falle et de Mouy, conseiller et aumosnier ordinaire du Roy, N. de la Vernade, seigneur dudict lieu, conseiller et maistre des requestes ordinaire de Sa Majesté, Charles de Silly, baron de Rochefort, seigneur d'Auneau, baron et vicomte de Louvois en Champaigne, Marc Cenasmes, baron de Lusarches, seigneur d'Ablon, Amaury de Montal, chevalier, baron de la Roqueberoult, l'un des cent gentilshommes de l'hostel du Roy, Antoine de Canteleu, baron de Chevreuse, seigneur de Cressonsac, Jean du Monceau, chevalier, baron de Tignonville, seigneur d'Augier et de la Roussière, Louis de Melun, seigneur de Normanville et de Luvigny en Brie, Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau, baron de Néviller, Pierre de Bellefourrière, chevalier, seigneur dudict lieu, Richard de Villars, homme d'armes de la compaignie de Louis d'Ast, François Hébert, seigneur de Breau en

Beousse, Jean, seigneur d'Hermanville, Antoine de Sorbiers, seigneur de la Motte Sainct-Prine, gouverneur de Dammartin, et Olivier de la Vernade, seigneur de la Bastie, certiffièrent tous « qu'ilz avoient bonne cognoissance de luy, lequel ilz sçavoient estre fils de messire JEAN LE BOUTEILLER, chevalier, et de dame *Oudette de Harlay*, sa femme, et cognoissoient leur parenté et descendue, et de leurs prédécesseurs ; par quoy sçavoient qu'il estoit noble et extraict de noble lignée, tant du costé de son père que du costé de sa mère, et leurs prédécesseurs, et par ce estoit venu et issu de lieu pour estre receu à l'ordre des Hospitaliers de Sainct-Jean de Hiérusalem, pour ayder à deffendre la chrestienté. » Ce sont les propres termes du certifficat que ces seigneurs en donnèrent ensemblement le samedy dix neufviesme jour de décembre l'an mille cinq cents cinq. Outre lequel, Engelbert de Clèves, comte de Nevers, d'Eu et d'Auxerre, pair de France, lieutenant-général et gouverneur pour le Roy en Bourgogne, et Guillaume, seigneur de Montmorency, premier baron de France, conseiller et chambellan ordinaire de Sa Majesté, certiffièrent aussy la mesme chose par leurs lettres des mois de janvier et de febvrier ensuivant.

19. FRANÇOISE LE BOUTEILLER eut pour mary *Grignardin de Landjefay*, escuyer, fils et héritier de Jean Prince-Haste, dit Grignard de Landjefay, seigneur de Gaulchy, de Thougny et de Pontruel, lieutenant-général du bailly de Vermandois en son siége de Sainct-Quentin, et de Marguerite de Platecorne, sa femme, auquel elle porta en dot la terre et seigneurie de Messy, près Claye, venue de *Pasquette de Mouy*, son ayeule. Leur mariage fut accordé l'unziesme jour de juillet mille quatre cents quatre vingt dix-huict, en la présence de Jean de Fonsomme, escuyer, seigneur de Fonsomme, stipulant pour Grignard de Landjefay, duquel il avoit espousé la fille, sœur de *Grignardin*. Et de la part de FRANÇOISE LE BOUTEILLER, y assistèrent JEAN LE BOUTEILLER, seigneur de Moncy, son père, *Oudette de Harlay*, sa mère, *Pasquette de Mouy*, son ayeule paternelle, Jean de Harlay, chevalier, capitaine et chevalier du guet de la ville de Paris, père d'Oudette, Guillaume Aymeret, sieur de Gazeau et de Belayre, conseiller du Roy au Parlement, mary d'Estiennette de Harlay, fille du mesme chevalier, et Louis de Harlay, seigneur

de Beaumont, son fils. Ensuite de quoy *Grignardin de Landjefay* se trouve avoir exercé quelque temps l'office de chevalier du guet en la place de JEAN LE BOUTEILLER, son beau-frère, qui le tint après Jean de Harlay, comme il appert d'un acte de l'an mille cinq centz-cinq, où il en prend la qualité. Depuis il fut pourveu de la charge de bailly de Meaux, et de FRANÇOISE LE BOUTEILLER, sa femme, procréa une fille dont est issu le seigneur d'Orgereux.

CHAPITRE IV.

19. JEAN LE BOUTEILLER, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf et de Vineuil, capitaine et chevalier du guet de la ville de Paris.

Le fils aisné de JEAN LE BOUTEILLER, IIe du nom, seigneur de Moncy, et d'*Oudette de Harlay*, son espouse, porta comme son père et son ayeul le nom de JEAN LE BOUTEILLER. Dès l'an mille cinq cents unze, il fit la foy et hommage à Guillaume, seigneur de Montmorency, de Chantilly, du Petit-Vivier et de Montméliant, tant pour luy que pour CHARLES, GÉRARD et GUILLAUME LES BOUTEILLERS, ses frères, des fiefs et seigneuries qu'ils tenoient de luy, sçavoir est : d'un fief nommé Sermoises, et d'un autre appellé le fief de Bizet et de Patras, situés à Moncy-le-Neuf, mouvans de luy à cause de son chasteau et seigneurie de Montmorency; de cinq autres fiefs assis à Moncy-le-Neuf, tenus de luy à cause de sa terre et seigneurie du Petit-Vivier, et d'un autre fief qui avoit appartenu à Robert de Versailles, situé à Moncy-le-Vieil, mouvant encore de luy à cause de sa tour carrée de Montmélian.

Quelque temps après, il rechercha pour femme *Perrette d'Aunoy* [1], fille de Philippe d'Aunoy, escuyer, seigneur d'Orville, de Goussainville, Louvres en Parisis et autres lieux, et de Catherine de Montmorency, son espouse, qui la luy accordèrent au

[1] Aunoy porte : *d'or, au chef de gueules, chargé à dextre d'un écusson de Montmorency, brisé au premier d'argent, à une estoile de sable.*

mois de janvier l'an mille cinq cents quinze, en la présence d'Antoine d'Aunoy, chanoine des églises de Beauvais et de Laon, leur fils, de Charles le Bouteiller, frère de Jean, et d'*Oudette de Harlay*, sa mère. De là, il fut pourveu de l'office de capitaine et chevalier du guet de la ville de Paris, que son défunt père avoit tenu, soubz laquelle qualité il fit foy et hommage à Philippes de Boulainvilliers, chevalier, comte de Dammartin, au nom de la susdicte *Oudette de Harlay*, pour raison de la terre et seigneurie de Vineuil, dont elle jouissoit par douaire. L'acte en fut passé le deuxiesme jour d'aoust l'an mille cinq cents dix-sept. Et depuis il traicta aussy avec Arthus d'Aunoy, protonotaire du Sainct-Siége apostolique, seigneur d'Orville et de Louvres en Parisis, pour le droit qui pouvoit appartenir à *Perrette d'Aunoy*, sa femme, en la seigneurie de Goussainville et autres biens de feu Philippe d'Aunoy, son père, tant à cause du douaire de Catherine de Montmorency, sa mère, qu'au moyen de ce que Antoine d'Aunoy, héritier par bénéfice d'inventaire des mesmes Philippe et Catherine, ses père et mère, consentit qu'elle et ses sœurs prissent ensemblement la moitié; lequel droict il quitta audict Arthus d'Aunoy, son beau-frère, pour une certaine somme de deniers, par lettres du samedy vingt-sixiesme jour d'octobre mille cinq cents vingt-sept.

Mais trois ans après, *Perrette d'Aunoy* mourut et laissa veuf Jean le Bouteiller, son espoux, lequel avec Charles et Gérard les Bouteillers, ses frères, avoua ensuite tenir à une seule foy et hommage, aux us et coustumes de France, d'Anne, seigneur de Montmorency, connestable de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy ès pays de Languedoc, à cause de sa baronnie de Montmorency, les fiefs, terres et seigneuries qu'ils avoient à Moncy-le-Neuf; de quoy il bailla ses lettres d'adveu le quinziesme jour d'aoust l'an mille cinq cents trente-huict. Finalement estant atteint de maladie au mois de juin mille cinq cents quarante cinq, il fit son testament le vingt-cinquiesme jour du mois, par lequel il esleut sa sépulture en l'église de Moncy-le-Vieil, près de *Perrette d'Aunoy*, sa femme, ordonna que Jean le Bouteiller, son fils aisné, payeroit ses debtes, et nomma ses exécuteurs Charles et Gérard les Bouteillers, ses frères; mais il trespassa seulement l'an mille cinq cents quarante-sept, le dix-septiesme jour du mois de febvrier.

Enfants de Jean le Bouteiller, troisième du nom, seigneur de Moncy, et de Perrette d'Aunoy, sa femme.

20. Jean le Bouteiller, IVe du nom, escuyer, seigneur de Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf et de Vineuil, sera mentionné plus amplement cy-après.

20. Charles le Bouteiller, escuyer, fut seigneur pour une quatriesme partie de Moncy-le-Neuf, et pour les deux tierces parties de Vineuil en France ; il eut aussy du don d'Arthus et d'Antoine d'Aunoy, ses oncles, les deux tiers de la somme de deux mille livres que Jean le Bouteiller, son père, ordonna par son testament luy estre deslivrées après sa mort. Son espouse fut *Jeanne de Begery*, qui se voit nommée avec luy, tant en un acte de l'an mille cinq cents cinquante-cinq, qu'au testament qu'il fit en la ville de Paris le mardy quinziesme jour de febvrier mille cinq cents cinquante sept. Par ce testament il esleut sa sépulture en l'église paroissiale de Moncy-le-Neuf, où il fonda une messe par chacune sepmaine au jour de mercredy, et un service complet par chacun an, ordonna qu'il fust payé à l'église de Moncy-le-Vieil les deux tiers de ce que deffunct Jean le Bouteiller, son père, y avoit légué, lesquels deux tiers il estoit tenu payer, l'un de son chef, l'autre comme héritier de feu Antoine le Bouteiller, son frère, et pour ses exécuteurs il nomma Jean le Bouteiller, seigneur de Moncy-le-Vieil, son frère aisné, et *Jeanne de Begery*, sa femme, qu'il laissa mère d'une seule fille en bas aage, appellée *Guillemette le Bouteiller*, morte depuis sans postérité. Il trespassa le dixiesme jour d'aoust l'an mille cinq cents soixante-et-un.

20. Antoine le Bouteiller, escuyer, eut en partage le fief de Bizet, assis à Moncy-le-Neuf, avec une maison, terres, prés et autres héritages situez à Moncy-le-Vieil, desquels il fit la foy et hommage à Jean le Bouteiller, son frère aisné, dès le quatriesme jour de décembre l'an mille cinq cents quarante-six ; mais depuis il trespassa sans enfants le dixiesme jour de juillet mille cinq cents cinquante deux, et fut inhumé en l'église de Moncy-le-Neuf, où il fonda une messe de la Passion tous les vendredis de l'an.

20. FRANÇOISE LE BOUTEILLER fut religieuse au prieuré de Notre-Dame de Fontaines en France, diocèse de Meaux, de l'ordre réformé de Fontevrault, où elle fit profession l'an mille cinq cent trente-huict.

20. JEANNE LE BOUTEILLER quitta aussy le monde, et prit le voile de religieuse en l'abbaye du Moncel près le Pont-Sainte-Maixence.

CHAPITRE V.

20. JEAN LE BOUTEILLER, IV[e] du nom, escuyer, seigneur de Moncy-le-Vieil, Moncy-le-Neuf et Vineuil.

Entre les enfants de JEAN LE BOUTEILLER, III[e] du nom, seigneur de Moncy et de *Perrette d'Aunoy*, sa femme, JEAN LE BOUTEILLER tient le premier lieu et fut IV[e] de ce nom en sa branche. Son père le maria devant son trespas avec *Antoinette Piédefer* [1], fille de Robert Piédefer, seigneur de Giencourt, de Viry, et conseiller du roy en sa court de Parlement, et de damoiselle Jeanne de Paris, sa femme, laquelle luy apporta en dot la terre et seigneurie de Pontillaux. Le contrat en fut signé le dimanche cinquieme jour de Décembre l'an mille cinq cents quarante-six, auquel, de la part de JEAN LE BOUTEILLER, assistèrent Emard Nicolaï, chevalier, seigneur de Louvres, d'Orville et de Goussainville, conseiller du Roy et premier président de ses Comptes, et Christophle de Harlay, seigneur de Beaumont, ses cousins ; et du costé d'*Antoinette Piédefer*, Christophle de Paris, seigneur de Boissy, son oncle maternel, Michel Piédefer, conseiller et advocat du Roy au Parlement, Michel Piédefer, conseiller et secrétaire de Sa Majesté, ses oncles paternels, et Louis Allegrin, seigneur de la Grand-paroisse, aussy conseiller du Roy en sa cour de Parlement, beau-frère du seigneur de Giencourt.

L'année d'après, JEAN LE BOUTEILLER succéda à son frère aux

[1] Piedefer porte : *échiqueté d'or et d'azur.*

seigneuries de Moncy-le-Vieil, de Moncy-le-Neuf et de Vineuil, exceptées les portions que Charles et Antoine les Bouteillers, ses frères, y eurent pour leurs partages ; mais depuis elles luy retournèrent par leurs décès, notamment le fief de Gaultier d'Aunoy mouvant du chasteau de Chantilly, pour raison duquel il fit la foy et hommage et paya les droitz et profits féodaux deubs à Anne duc de Montmorency, pair et connestable de France, entre les mains de Toussaints Barrin, dict de Vincelles, abbé de Saint-Romain de Blaye et Jean d'Alesso, seigneur de Lezeau, ses procureurs, qui luy en baillèrent main levée le samedy troisième jour de juin l'an mille cinq cents soixante quatre. Il fit son testament vingt ans après, le douzième jour de janvier, par lequel il ordonna estre enterré en l'église de Moncy-le-Vieil près de son père, esleut ses deux fils nommez cy-dessoubs pour ses exécuteurs et trespassa le quinzieme du mesme mois, laissant veufve *Antoinette Piédefer*, son espouse, qui mourut seulement le cinquième de juin l'an mille cinq cents quatre vingts dix-huict.

Enfants de Jean le Bouteiller, quatrième du nom, seigneur de Moncy, et d'Antoinette Piédefer, sa femme.

21. Philippe le Bouteiller de Senlis, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Moncy-le-Vieil, de Moncy-le-Neuf et de Vineuil, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, aura son éloge au chapitre suivant.

21. Charles le Bouteiller de Senlis, chevalier, porta tant qu'il vescut le tiltre de seigneur de Vineuil, soubz lequel il se fit renommer près des Roys Henry III et Henry IV. Néantmoins son partage fut en la terre de Moncy-le-Neuf, dont il eut la moitié par indivis avec Philippe le Bouteiller, son frère. Dès l'an mille cinq cents quatre-vingts, le duc d'Anjou le retint pour un des gentilshommes ordinaires de sa chambre, et deux ans après le roy Henry III le receut auprès de sa personne en la mesme charge, laquelle depuis le Roy Henry IV luy confirma. A l'avictuaillement de la ville de Cambray, il porta la cornette du duc d'Elbeuf, commandant en l'avant-garde de l'armée de

Monsieur, frère du Roy. Le seigneur de Thoré, lieutenant pour le Roy en l'Isle de France, et capitaine de cent hommes d'armes des Ordonnances de Sa Majesté, lui donna la lieutenance de sa compagnie au siége qui fut mis devant la ville de Senlis, l'an mille cinq cents quatre vingtz neuf. Et ensuite le Roy Henry IV l'establit gouverneur de la ville et chasteau de Dammartin par lettres expédiées au camp de Saint-Denys le dix-septième jour de juillet mille cinq cents quatre-vingtz dix. Il luy donna aussy au mois de septembre ensuivant une compagnie de cinquante chevaux-légers à commander pour son service avec la charge d'une compaignie de gens de pied, pour tenir garnison au chasteau de Dammartin. Bref ,en l'année mille cinq cents quatre-vingtz-dix-sept, il fut honoré du collier de chevalier de l'Ordre de Sa Majesté. En premières nopces, il espousa *Anne de Blancbaston*[1], dame de Peltot en Caux, bailliage d'Arques, veufve de Jean de Péverel, chevalier, seigneur de Monsterollier au bailliage de Rouen, laquelle estoit fille de Jean de Blancbaston, chevalier, seigneur de Peltot et de N. Le Roux, fille du bailly de Caux. Le contract en fut passé le septième jour d'aoust l'an mil cinq cents quatre vingt sept; mais le mariage ne fut pas de longue durée ny fécond, car *Anne de Blancbaston* mourut le troisième jour d'avril mille cinq cents quatre vingt onze, n'ayant eu qu'un fils décédé incontinent après sa naissance, et fut inhumée en l'église de Moncy-le-Neuf. Quelque temps après, Charles le Bouteiller se remaria avec *Jeanne d'Auvet*[2], fille de Pierre d'Auvet, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur des Marestz, et de Marthe de Sainct-Simon, son espouse, par traicté du septième jour de novembre mille cinq cents quatre vingt quatorze; duquel mariage ne sont demeurez non plus aucuns enfants. Et pour la troisième fois, Charles, seigneur de Vineuil, reprit alliance avec *Anne de la Rivière*[3], fille de Louis de la Rivière, seigneur de Saincte-Genevievfe près Beaumont, et de Marguerite Le Comte, de la maison de Voisinlieu. Mais enfin

[1] Blancbaston porte : *de gueules, au bâton écoté en pal, d'argent.*

[2] Auvet des Maretz porte : *bandé de gueules et d'argent de six pièces; la première d'argent brisé d'un lyon de sable; escartellé de Saint-Simon, qui est de sable, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.*

[3] La Rivière porte : *d'argent à deux cottices ou filets de sable, accompagnez de sept merlettes de mesme, 3 en chef, 4 en pointe, au canton de gueules.*

il est trespassé sans lignée le huitieme jour de décembre l'an mille six cents vingt-six, et a esté enterré en l'église de Moncy-le-Neuf.

21. Catherine le Bouteiller de Senlis fut alliée avec *Philippe de Valliquerville*[1], chevalier, seigneur de Valliquerville, de la Londe, de Recusson, de la Villetertre, Bachaumont, Rueil et Serrenicourt, chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, fils et seul héritier de Jean, seigneur de Valliquerville et autres lieux susdicts, et d'Ysabeau de Cantiers, sa femme, de laquelle alliance sortirent cinq enfants, à sçavoir : Jean de Valliquerville, qui, après avoir estudié aux bonnes lettres, fit profession des armes, et l'an mille cinq cents quatre-vingt-deux fut blessé d'un coup de mousquet dont il mourut à Cormeilles en Vexin; Philippe, seigneur de Valliquerville après son père, qui, se préparant pour aller au siége d'Amiens l'an mille cinq cents quatre vingt dix-sept, se noya dedans la rivière de Seine sans avoir esté marié; Claude de Valliquerville, décédé en bas-aage; Anne de Valliquerville qui trespassa à Pontoise, et une autre fille morte jeune à Senlis. Marie Catherine le Bouteiller, leur mère, estant décédée avant son mary, il se remaria en secondes nopces avec Marie Briçonnet, fille de François Briçonnet, seigneur de la Kairie et de Leveville, conseiller du Roy en sa cour de Parlement, et de Marie Le Lieur, dame de Chesnoy, sa femme, d'où sont issus sept autres enfants, à sçavoir : Charles, seigneur de Valliquerville, René, Anne, chevalier de Malte, Jacques, Claude, Jeanne et Ysabeau de Valliquerville.

21. Claude le Bouteiller de Senlis se rendit religieuse à l'hostel-Dieu de Pontoise, et depuis y exerça la charge de prieure, et est décédée, âgée de quatre-vingt-six ans.

21. Antoinette le Bouteiller de Senlis espousa *Florent de Calonne*[2], chevalier, premier baron de la comté de Guines, seigneur de Bavelinghen, de Bucourt et de Courtebonne, par contrat de l'an mil cinq cents soixante dix-sept, et d'eux sont

[1] Valliquerville porte : *parti endenté d'argent et de gueules de quatre pièces et demie.*

[2] Calonne porte : *d'argent, à l'aigle de sable, membrée et becquée de gueules.*

sortis Gabriel de Calonne, chevalier, seigneur des lieux susdicts; Antoine de Calonne, seigneur de Bucourt; Jean de Calonne, chevalier de Malte, commandeur de Chelisy en Flandres; Philippe de Calonne, escuyer; Catherine de Calonne, mariée au baron de Collamberg, et Anne de Calonne. Cette ANTOINETTE a survescu le seigneur de Courtebonne, son mary, et est décédée seulement l'année mille six cents trente-huict âgée de quatre vingt-cinq ans passez.

CHAPITRE VI.

21. PHILIPPE LE BOUTEILLER de Senlis, chevalier, seigneur de Moncy-le-Vieil, de Moncy-le-Neuf et de Vineuil, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, et capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances.

Ce PHILIPPE LE BOUTEILLER de Senlis fut fils aisné de JEAN LE BOUTEILLER, seigneur de Moncy, et d'*Antoinette Piédefer*, son espouse. Dès le vivant de son père, il servit le Roy Henry III en qualité de gentilhomme ordinaire de sa chambre, et eut l'enseigne d'une compagnie de cent hommes d'armes soubz la charge des seigneurs de Villequier et d'O, gouverneurs pour Sa Majesté en la ville de Paris et Isle de France, de laquelle compaignie il fut par après ordonné lieutenant soubz la charge tant du Roy, que de Monsieur le Grand-Escuyer, auquel Sa Majesté la donna, et, quelque temps après, il obtint le commandement en chef de la mesme compaignie, par lettres que Henry, duc de Montmorency, luy en fit expédier.

En premières nopces, il espousa *Marie Briçonnet*[1], fille de François Briçonnet[2], seigneur de Leveville, la Kairie et le Portau, conseiller du Roy en sa cour de Parlement, et de Marie Le Cirier, sa dernière femme, et sœur de François Briçonnet, seigneur des mesmes lieux, aussy conseiller du Roy au Parlement, son tuteur. Le contract en fut passé le xxe jour

[1] Briçonnet porte : *d'azur à la bande componée d'or et de gueules, brisée d'une estoile d'or sur le premier compon de gueules, et d'une autre de mesme en chef.*

[2] *Histoire de la maison de Briçonnet*, p. 27, 29.

de juin l'an mille cinq cents quatre vingtz et un, auquel de sa part assistèrent JEAN LE BOUTEILLER et *Antoinette Piédefer*, ses père et mère, et du costé de *Marie Briçonnet*, Hector de Marle, seigneur de Vercigny, conseiller du Roy en sa cour de Parlement, et Jacques Le Clerc, dict Cottier, escuyer, seigneur d'Aulnay, ses beaux-frères. Mais ce mariage ne fut ny beaucoup fécond, ny de longue durée ; car *Marie Briçonnet* trespassa le second jour de febvrier l'an mille cinq cents quatre vingt cinq, laissant seulement une fille, dont sera faicte mention cy-après, et fut inhumée en l'église de Moncy-le-Vieil.

Secondement, PHILIPPE LE BOUTEILLER de Senlis ayant succédé à son père aux seigneuries de Moncy-le-Vieil et de Moncy-le-Neuf, se remaria avec *Anne d'Auvet*[1], fille de Jean d'Auvet, chevalier, seigneur des Rieux, conseiller du Roy en sa cour de Parlement, et maistre des requêtes ordinaires de son hostel, et de Charlotte Lhuillier, sa femme, suivant le traicté qui s'en fit à Villarceaux le septième jour de juillet l'an mille cinq cents quatre vingt sept; auquel traicté furent présents Jean d'Auvet, chevalier, seigneur des Rieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, frère aisné d'*Anne d'Auvet*; Anne Luillier, dame de Villarceaux, veufve de Nicolas de Mornay, vivant chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Villarceaux, sa tante ; Philippe de Valliquerville, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre ; CHARLES LE BOUTEILLER de Senlis, seigneur de Vineuil, frère du seigneur de Moncy ; Jean de Mornay, chevalier, seigneur de Villarceaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy; Jacques de Mornay, escuyer, seigneur d'Ambleville ; Jean Le François de Barbizy, escuyer, seigneur de Hérouville, et quelques autres. De cette deuxième femme, PHILIPPE LE BOUTEILLER de Senlis eut deux fils nommez cy-dessoubz. Il est décédé aagé de soixante-seize ans, l'an mille six cents vingt sept, et a esté enterré en l'église de Moncy-le-Vieil avec ses prédécesseurs.

[1] Auvet-Rieux porte : *bandé de gueules et d'argent de six pièces, la première d'argent brisée d'un lyon de sable.*

Fille de Philippe le Bouteiller de Senlis, chevalier, seigneur de Moncy, et de Marie Briçonnet, sa première femme.

22. Catherine le Bouteiller de Senlis a esté mariée avec *Philippe de Béthune*[1], comte de Selles et de Charrostz, conseiller du Roy en ses conseils, chevalier des ordres de Sa Majesté, bailly de Mantes et de Meulan, qui par deux fois a esté ambassadeur à Rome, pendant les règnes de Henry le Grand et de Louis le Juste; et de ce mariage sont nez Hippolyte de Béthune, comte de Selles, qui a espousé Anne-Marie de Beauvilliers, fille d'Honorat de Beauvilliers, chevalier, comte de Sainct-Aignan en Berry; Louis de Béthune, comte de Charrostz, mareschal des camps et armées de Sa Majesté, et gouverneur de Calais, Henry de Béthune, évesque de Maillezais, abbé du Jard, et Marie de Béthune, femme de François-Hannibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, mareschal de France. Catherine le Bouteiller de Senlis, leur mère, trespassa le neufvième jour de mars, l'an mille six cents, et *Philippe de Béthune*, son mary, a repris alliance avec Marie d'Alègre, fille de Christophle d'Alègre, seigneur de Sainct-Just, marquis d'Alègre.

Enfants de Philippe le Bouteiller de Senlis, seigneur de Moncy, et d'Anne d'Auvet, sa seconde femme.

22. Jean le Bouteiller de Senlis, Ve du nom, chevalier, comte de Moncy-le-Vieil, seigneur de Moncy-le-Neuf et de Vineuil.

22. Philippe le Bouteiller de Senlis, abbé de Sainte-Marie des Alleus, décédé aagé de dix-neuf ans.

[1] Béthune-Selles porte : *d'argent, à la fasce de gueules, au lambel de gueules de trois pendants.*

CHAPITRE VII.

22. Jean le Bouteiller de Senlis, V^e du nom, chevalier, comte de Moncy-le-Vieil, de Moncy-le-Neuf et seigneur de Vineuil.

Du mariage de Philippe le Bouteiller de Senlis, seigneur de Moncy, et d'*Anne d'Auvet*, sa seconde femme, est venu Jean le Bouteiller de Senlis, V^e du nom, à présent comte de Moncy-le-Vieil, de Moncy-le-Neuf et de Vineuil. Il a espousé, l'an mil six cents vingt, dame *Elisabeth de Prunelé*[1], fille de messire Charles de Prunelé, chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, vidame de Normandie, baron d'Esneval et de Pavilly, seigneur chastelain de Gazeran, de Herbault, Machenauville, Beauverger et Glatigny, et de dame Magdeleine Pinart, son espouse, vicomtesse de Comblisy, dame de Cramailles, Montoury, Marolles et Servenay.

Enfants de Jean le Bouteiller de Senlis, cinquième du nom, comte de Moncy, et d'Elisabeth de Prunelé, sa femme.

23. Philippe le Bouteiller de Senlis, décédé l'an 1636, estant aagé de unze ans.

23. Charles le Bouteiller de Senlis, mort à l'aage de deux ans et demy.

23. Henry le Bouteiller de Senlis, décédé quelques jours après son baptême.

23. Armand le Bouteiller de Senlis.

23. François le Bouteiller de Senlis, mort à l'aage de dix mois.

23. Marie la Bouteillère de Senlis.

[1] Prunelé porte : *de gueules, à six annelets d'or, 3, 2 et 1; escartelé de Dreux, qui est eschiqueté d'azur et d'or, à la bordure de gueules.*

Les seigneurs de Rancières et de Bovigny en Lorraine.

TABLE GÉNÉALOGIQUE

JEAN LE BOUTEILLER, IIe du nom, seigneur de Moncy-le-Vieil et de Moncy-le-Neuf, et *Oudette de Harlay,* sa femme.

JEAN LE BOUTEILLER, IIIe du nom, seigneur de Moncy.	GÉRARD LE BOUTEILLER, espousa *Barbe de Housse,* dame de Rancières et de Bovigny.

CHRESTIEN LE BOUTEILLER, sans enfant.	DANIEL LE BOUTEILLER, seigneur de Rancières, espousa *N. du Ludre.*	CHARLES LE BOUTEILLER, seigneur de Bovigny.	Trois filles

PAUL LE BOUTEILLER, seigneur de Rancières, de Brin et de Vaux, espousa *Antoinette de Haraucourt.*	CHRESTIEN LE BOUTEILLER, sieur de Rancières, mort à marier.

JEAN LE BOUTEILLER, mort en bas-âge.	HENRY LE BOUTEILLER, seign. de Rancières, etc.	ANTOINETTE LA BOUTEILLÈRE, dame d'Annoy.	EVE LA BOUTEILLÈRE, dame de Senevoy.

AGNÈS LA BOUTEILLÈRE, religieuse.	PAULINE LA BOUTEILLÈRE.	CHARLES, sans enfant.	CATHERINE LA BOUTEILLÈRE, dme de Renepont.	ANNE LA BOUTEILLÈRE, dame de Boncourt.

CHAPITRE VIII.

19. GÉRARD LE BOUTEILLER, seigneur de Bovigny et de Rancières, grand senéchal de Lorraine.

Entre les enfants de JEAN LE BOUTEILLER, IIe du nom, seigneur de Moncy-le-Vieil et le-Neuf, et d'*Oudette de Harlay*, son espouse, le troisieme fut GÉRARD LE BOUTEILLER, comme il se voit par plusieurs actes. Il contracta mariage avec *Barbe de Housse* [1], dame de Bovigny et de Rancières en Lorraine ; à l'occasion de quoy il s'alla habituer en la duché de Lorraine, dont il fut grand sénéchal, et y donna commencement à une nouvelle branche de sa

[1] Housse porte : *d'argent, au chef eschiqueté de deux traits, d'or et d'azur.*

maison. Les enfants qu'il eut de Barbe de Housse furent ceux qui suivent.

Enfants de Gérard le Bouteiller, senéchal de Lorraine, et de Barbe de Housse, sa femme.

20. Chrestien le Bouteiller, mort sans lignée.

20. Daniel le Bouteiller, seigneur de Rancières, continua la postérité.

20. Charles le Bouteiller, seigneur de Bovigny et de Boulanges, trespassa sans enfants.

20. N..... le Bouteiller fut mariée avec le seigneur de Ludre[1].

20. N..... le Bouteiller espousa le seigneur de Reménecourt.

20. Antoinette le Bouteiller, fille saincte.

CHAPITRE IX.

20. Daniel le Bouteiller, seigneur de Rancières.

Le second fils de Gérard le Bouteiller, senéchal de Lorraine, et de *Barbe de Housse*, son espouse, fut Daniel le Bouteiller, qui de la succession de sa mère eut pour partage la terre et seigneurie de Rancières, et s'allia avec *Ève du Ludre*, fille du seigneur du Ludre, chambellan du duc de Lorraine, et sœur du comte d'Affrique, de laquelle il procréa les enfants nommez cy-dessoubz.

Enfants de Daniel le Bouteiller, seigneur de Rancières et de Ève du Ludre, sa femme.

21. Paul le Bouteiller, seigneur de Rancières, de Brin et de Vaux, continua la lignée.

[1] Ludre porte : *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure engrêlée de gueules.*

21. Chrestien le Bouteiller, seigneur de Rancières, mourut sans avoir esté marié.

CHAPITRE X.

21. Paul le Bouteiller, seigneur de Rancières, de Brin et de Vaux.

Ce Paul le Bouteiller, fils aisné de Daniel le Bouteiller, seigneur de Rancières, a esté gentilhomme ordinaire de la chambre de François de Lorraine, duc de Vaudemont, et a eu pour femme *Antoinette de Haraucourt* [1], dame de Magnières, dont sont issus les enfants cy-après représentez :

Enfants de Paul le Bouteiller, seigneur de Rancières, et d'Antoinette de Haraucourt, sa femme.

22. Jean le Bouteiller, est mort à l'aage de sept ans.

22. Henry le Bouteiller, à présent seigneur de Rancières.

22. Charles le Bouteiller, a esté tué à Saluces, à l'aage de vingt ans, sans avoir esté marié.

22. Antoinette le Bouteiller a espousé *François des Armoises*, seigneur d'Aunoy, de la Vallée et de Lénoncourt.

22. Catherine le Bouteiller, femme de *François de Pons*, seigneur de Rennepont.

22. Eve dite Claire le Bouteiller, mariée à *François de Senevoy*, seigneur de Senevoy et de la Chapelle, en Champagne.

22. Anne le Bouteiller, conjoincte avec *Charles de Brone*, seigneur de Boncourt, de Mandre, Fourbevin, et Sainct-Julien.

22. Agnès le Bouteiller, religieuse aux sœurs de la Congrégation, à Metz.

22. Pauline le Bouteiller, morte à l'aage de trois ans.

[1] Haraucourt porte : *d'or, à la croix de gueules, au franc-quartier d'argent au lion de sable.*

CHAPITRE XI[1].

22. HENRY LE BOUTEILLER, seigneur de Rancières, de Brin, de Vaux et de Magnières.

Du mariage de PAUL LE BOUTEILLER, seigneur de Rancières, de Brin et de Vaux, et d'*Antoinette de Haraucourt*, dame de Magnières, est venu HENRY LE BOUTEILLER, à présent seigneur de Rancières, de Brin, de Vaux et de Magnières, lequel porte la qualité de comte de Vincuil.

[1] Ce chapitre ne se trouve pas dans l'original. Il a été emprunté à la copie citée ci-dessus.

LIVRE CINQUIÈME

Contenant les Seigneurs de Coye, de Noisy, près Beaumont, de La Grange-le-Roy en Beausse et d'Orville en Gastinois;

Les Seigneurs de Brasseuse et de Lateinville;

Les Seigneurs de Villepeinte et de Charenton;

Les Comtes d'Huntingdon et de Northampton en Angleterre.

Les seigneurs de Coye, de Noisy près Beaumont
De la Grange-le-Roy en Beausse, et d'Orville en Gâtinois.

TABLE GÉNÉALOGIQUE

RAOUL LE BOUTEILLER de Senlis, IIe du nom, seigneur d'Ermenonville.

GUILLAUME LE BOUTEILLER, seigneur d'Ermenonville.	ADAM LE BOUTEILLER, Ier du nom, seigneur de Montespillouer, de Coye, Noisy, près Beaumont, et la Grange-le-Roy, en Beausse, 1309-1328.

GUY LE BOUTEILLER, espousa Guillemette de Ruilly et mourut sans enfans, avant son père.	AMAURY LE BOUTEILLER, seigneur de Coye et de Noisy, sans lignée.	ADAM LE BOUTEILLER, IIe du nom, sgr de Noisy et de la Grange-le-Roy, 1331-1349. — Espousa Jeanne du Chastel.	ANSEAU LE BOUTEILLER, Ier du nom, sgr d'Orville, en Gastinois, 1346.	JEAN LE BOUTEILLER.	JACQUELINE et JEANNE.

JEAN LE BOUTEILLER, escuyer, 1353-1395, sgr de la Grange-le-Roy.	YSABEAU LE BOUTEILLER, dame de Malicorne.	ANSEAU LE BOUTEILLER, IIe du nom, seigneur d'Orville, 1384-1411. — Espousa Nicole de l'Hospital.

JEAN LE BOUTEILLER, seigneur d'Orville, capitaine de Briare, 1445.	N... LE BOUTEILLER, femme de Philippe Ridel.

CHAPITRE Ier.

Adam le Bouteiller, Ier du nom, chevalier, chambellan du roy Philippe-le-Bel, seigneur de Montespillouer, de Coye, de Noisy près Beaumont-sur-Oise, de la Grange-le-Roy en Beausse, et Esgarneuil en Brie.

Entre les enfants de Raoul le Bouteiller de Senlis, IIe du nom, seigneur d'Ermenonville, et de *Marguerite*, sa femme, il y en eut deux qui laissèrent postérité, à sçavoir : Guillaume le Bouteiller et Adam, son frère. De Guillaume sont sorties les branches des seigneurs d'Ermenonville, de Levroux, de Sainct-Chartier et de Moncy, lesquelles ont esté descriptes cy-devant. Adam le Bouteiller donna commencement à quelques autres, qui se présentent maintenant à desduire. Il y a plusieurs tiltres où il est nommé après ses frères Guy le Bouteiller et Guillaume. Mais particulièrement on en voit un dans les archives de l'église de Sainct-Martin des Champs, passé au mois de may l'an mille trois cents neuf, par lequel il se dit avec eux nepveu et hoir d'Anseau le Bouteiller, sire de Lusarches, et en l'escusson du scel qu'il y apposa, les armes de Senlis paroissent brisées d'une merlette au premier quartier, pour marque de puisné.

Le mesme Adam le Bouteiller obtient de la succession du mesme Anseau, son oncle, la terre et seigneurie de Coye, avec quelques héritages situés à Dravel, au lieu desquelz le roy Philippe-le-Bel luy assigna quatre vingt dix-huict livres, dix solz, sept deniers par. de rente. Il devint aussy seigneur de Montespillouer par la mort de Guy le Bouteiller, son frère aisné, et, soit par mariage ou autrement, il posséda encore la seigneurie de Noisy, près de Beaumont-sur-Oise. Mais depuis il céda au roy Philippe la rente qu'il luy avoit assignée, avec tout ce que luy, Raoul et Jean les Bouteillers, ses autres frères, avoient à Dravel; en eschange de quoy le Roy luy transporta la grange dismeresse d'Yenville, en Beausse, appellée la Grange-le-Roy, avec toutes ses dépendances, ainsi que contiennent les lettres qui en furent faictes à Paris au mois de juin, l'an mille trois cents quatorze.

Quelque temps après, Charles le Bel luy permit d'acquérir en ses censives jusques à cent livres de terre et les transporter ou à des églises ou à telles personnes que bon luy sembleroit. Les lettres en furent expédiées à Courcy-au-Loge l'an mille trois cents vingt-quatre, ensuite desquelles il vendit à l'abbé et au convent de Nostre-Dame du Val, de l'Ordre de Cisteaux, cinq muids de vin, mesure de Beaumont, qu'il prenoit chacun an en leurs vignes, avec trois quartiers d'avoine sur la masure de la Bergerie, assise au dessoubz de l'église de Noisy. Et par le contract de la vendition qui fut passé le lundy après la Sainct-Nicolas d'hyver, l'an mille trois cents vingt-sept, il se qualifie ADAM LE BOUTEILLER, chevalier, sire de Montespillouer, de Coye et de Noisy, de lès Beaumont-sur-Oise. Bref, en l'année mille trois cents vingt-huict, il transporta à l'abbé et au convent de Nostre-Dame de Hérivaux vingt-quatre septiers de bled froment, de cinq muids, qu'il prenoit à Ermenonville sur la grange de GUILLAUME LE BOUTEILLER, son frère ; au lieu desquels ceux de Hérivaux luy cédèrent vingt septiers de bled et dix-sept d'avoine, qui leur avoient esté donnez par ses prédécesseurs, à prendre annuellement sur les dismes et sur la grange de Montespillouer.

L'on ne sçait point le nom de la femme qu'il espousa, mais les actes du temps enseignent qu'il en eut les enfants représentez cy dessoubz.

Enfants d'Adam le Bouteiller, seigneur de Montespillouer, de Coye et de Noisy.

GUY LE BOUTEILLER, escuyer, fut marié avec *Guillemette de Ruilly* [1], fille d'Oudard de Ruilly, chevalier, lequel estoit fils d'Estienne de Ruilly, aussy chevalier, et d'Agnès, sa femme. Mais il mourut devant son père, au mois de may l'an mille trois cents dix-neuf, et fut enterré en l'abbaye de Hérivaux. Son espouse, *Guillemette de Ruilly*, décéda ensuite le premier jour de novembre l'an mille trois cents vingt-cinq, et receut la sépulture auprès de luy.

AMAURY LE BOUTEILLER, chevalier, succéda à son père aux

[1] Ruilly porte : *de gueules à treize haches d'argent.*

seigneuries de Coye et de Noisy, près Beaumont, mais il mourut aussy sans lignée l'an mille trois cents quarante-six.

Adam le Bouteiller, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Grange-au-Roy, sera mentionné plus amplement cy-après.

Ansel le Bouteiller, escuyer, seigneur d'Orville, en Gastinois, laissa lignée qui se verra après celle d'Adam, son frère.

Jean le Bouteiller, escuyer, espousa *Marguerite de Machau* [1] qui, en l'année mille trois cents quarante-quatre, estoit veufve de luy et tutrice de leurs enfants ; mais les noms d'iceux ne sont point exprimez en l'acte qui en faict mention.

Jacqueline la Bouteillere eut deux maris, dont le premier fut *Jean du Chastel* [2], chevalier, sire de Vienne, en Brie, qui procréa d'elle Jean du Chastel, sire de Vienne, avec lequel elle vivoit l'an mille trois cents dix-sept ; le deuxiesme appellé *Pierre de Beaumont* [3], chevalier, vivoit avec elle l'an mille trois cents quarante-quatre, y ayant des lettres de cette année-là, par lesquelles on voit qu'ils vendirent conjoinctement à Robin l'Escrivain, et à Colin Odde, bourgeois de Paris, non nobles, le manoir et la tour d'Esgarneuil-en-Brie, en la paroisse de Cens-la-Ville, avec les terres, bois, prés et vignes qui en dépendoient, tenus en fief de Jean Le Brun, chevalier ; lesquelz manoir et tour estoient de l'héritage de Jacqueline la Bouteillere, et ayant esté acquis ensuite par Robert de Lorris, clerc et secrétaire du roy Philippe de Valois ; le vicomte de Melun voulut les avoir et faire retraire par aucuns du lignage d'icelle, nommément par Amaury le Bouteiller, son frère, et par *Marguerite de Machau*, au nom des enfants d'elle et de feu Jean le Bouteiller, aussy son frère. D'ailleurs Louis de Machau, à cause de sa femme, et Jean du Chastel, escuyer, sire de Vienne, fils de la mesme Jacqueline, contendirent pareillement de les avoir par retrait. Mais le Roy voulut qu'ilz demeurassent à Robert de Lorris, son secrétaire.

Jeanne la Bouteillere fut premièrement conjoincte avec *Pierre de Machau* [4], escuyer du roy Charles-le-Bel, duquel elle

[1] Machau porte : *d'argent, à trois testes de coq arrachées de sable.*
[2] Du Chastel porte : *d'or, à la croix engrêlée de gueules.*
[3] Beaumont porte : *d'azur, au lyon d'or.*
[4] Voyez les armes décrites plus haut.

estoit veufve l'an mille trois cents trente-neuf, puis en secondes nopces elle espousa *Louis de Beaumont* [1], seigneur de Saincte-Geneviève, chambellan du roy Philippe de Valois, comme l'enseigne un acte de l'an mille trois cents quarante-sept, contenant l'eschange de certaines terres faict entre eux, d'une part, et Jean de Monsoult, chevalier, seigneur de Gouais, et Jeanne de Cousances, sa femme, d'autre part.

CHAPITRE II.

Adam le Bouteiller, IIe du nom, chevalier, seigneur de Noisy et de la Grange-le-Roy.

Le troisiesme fils d'Adam le Bouteiller, seigneur de Montespillouer, de Coye et de Noye, fut Adam le Bouteiller, IIe du nom, que quelques actes nomment *Adenet*, à la distinction de son père. Il eut pour partage entr'autres biens la grange dismeresse de la ville d'Yenville, en Beausse, appellée la Grange-le-Roy, tenue et mouvante en fief du duc d'Orléans, à cause de son chasteau et chastellenie d'Yenville. Ensuite de quoy son frère aisné, Amaury le Bouteiller, estant décédé sans enfants, il luy succéda avec Anseau le Bouteiller, son frère puisné, comme l'on apprend des registres du Parlement, et pour sa part de la succession il obtint la terre et seigneurie de Noisy, près Beaumont.

Son espouse fut *Jeanne du Chastel* [2], dame du Couldray, laquelle il laissa veufve l'an mille trois cents quarante-neuf et mère des enfants nommez cy-après, desquelz elle eut le bail et administration. Mais quelque temps après, elle se remaria à Jacques Lavache, chevalier, conseiller du Roy, qui dans un arrest de l'an mil trois cents cinquante-trois est mal nommé Jean, et depuis elle espousa encore en tierces nopces Jean de Tournebu, chevalier, seigneur de Marbeuf, avec lequel elle vivoit l'an mille trois cents soixante-douze.

[1] Voyez les armes décrites plus haut.
[2] Voyez les armes décrites plus haut.

Enfants d'Adam le Bouteiller, IIe du nom, seigneur de Noisy, et de Jeanne du Chastel, sa femme.

Jean le Bouteiller, escuyer, muet de naissance, fut mis en tutelle de *Jeanne du Chastel*, sa mère, par arrest de la cour de Parlement donné l'an mille trois cents soixante-douze, à la requeste de Robert d'Anglure, chevalier, de Guillaume le Bouteiller, et de Gaucher du Chastel, seigneur de Malicorne, ses parens et alliez. Il vivoit encore l'an mille trois cents quatre-vingt-quinze, possédant avec Ysabeau le Bouteiller, sa sœur, la grange dismeresse d'Yenville, dicte la Grange-au-Roy.

Ysabeau la Bouteillere s'allia en premières nopces avec *Gaucher du Chastel* [1], seigneur de Malicorne, pour raison de laquelle alliance elle s'intitula toujours ou depuis *dame de Malicorne*. Secondement elle se remaria avec *Pierre de Villaines* [2], chevalier, fils aisné de Pierre de Villaines, dict le Bègue, comte de Rivedieu, chevalier et chambellan du Roy, avec lequel elle vendit pour elle et pour Jean le Bouteiller, son frère, comme enfants et héritiers de feu Adam le Bouteiller, la somme de cent vingt livres parisis de rente annuelle aux bourgeois et habitants de la ville de Chasteauraoul, ce que le roy Charles VI leur confirma, et les affranchit de finances par lettres du mois de may l'an mille trois cents quatre-vingt-trois. De son premier mary elle eut une fille entr'autres, qui fut conjoincte avec Raoul de Fescamp, eschanson du roy Charles VI, comme l'on apprend d'un acte de l'an mille trois cents quatre-vingt dix-neuf, où elle est dicte dame de Malicorne, femme alors de Pierre de Villaines, conseiller et chambellan de Sa Majesté ; du deuxiesme sortit Charles de Villaines, chevalier, qui du consentement de Catherine d'Amboise, sa femme, vendit à l'abbé et au convent de Sainct-Denis, par contract du jeudy vingt-huictiesme may mille quatre cents unze, cinquante livres parisis de rente sur le péage ou travers de Thorote, en la prévosté de Compiègne, lesquelles Jacques Lavache, chevalier et conseiller du roy, et *Jeanne du Chastel*, dame du Couldray, sa femme, mère d'Ysabeau

[1] Les armes des du Chastel sont décrites plus haut.

[2] Villaines porte : *d'or, à un lion d'azur, et un chef de gueules.*

la Bouteillère, avoient acquises, dès l'an mille trois cents cinquante-six, de Mathieu de Roye, dict Pepin, fils de Raoul de Roye, et de Mathieu, seigneur de Roye et de Germigny.

CHAPITRE III.

Anseau le Bouteiller, Ier du nom, escuyer, seigneur d'Orville, en Gastinois.

Cet Anseau le Bouteiller tient le quatriesme rang entre les enfants d'Adam le Bouteiller, Ier du nom, seigneur de Montespillouer, de Coye et de Noisy. Il fut seigneur d'Orville en Gastinois, et valet tranchant du roy Philippe de Valois qui, par lettres du quatorziesme jour d'octobre l'an mille trois cents quarante-deux, luy fit don de ce qu'il avoit sur la maison d'un nommé Hugues Aubert, défunt. Il recueillit pareillement avec Adam le Bouteiller, son frère, la succession d'Amaury le Bouteiller, seigneur de Coye et de Noisy, leur aisné, qui mourut sans lignée l'an mille trois cents quarante-six, et de son espouse qui n'est pas cognue, il laissa un fils entr'autres, dont le nom suit.

Fils d'Anseau le Bouteiller, Ier du nom, seigneur d'Orville.

Anseau le Bouteiller, IIe du nom, seigneur d'Orville, escuyer d'escurie de Charles, duc d'Orléans, aura son chapitre cy-après.

CHAPITRE IV.

Anseau le Bouteiller, IIe du nom, seigneur d'Orville, escuyer d'escurye de Charles, duc d'Orléans.

Dans une plaidoyerie faicte au Parlement l'an mille trois cents quatre-vingt-quatre, se trouvent nommez Jean de l'Hospital,

seigneur de Choisy, en Gastinois, et ANSEL LE BOUTEILLER ; ce qui joint à la distance du temps faict conjecturer que cet ANSEL eut pour père ANSEL LE BOUTEILLER, seigneur d'Orville, mentionné au chapitre précédent, et que ce fut luy qui espousa *Nicole de l'Hospital* [1], fille de Jean de l'Hospital susdict. Il y a des lettres du roy Charles VI dattées de l'an mille quatre cents unze, qui portent qu'alors il faisoit sa demeure à Orville et estoit escuyer d'escurye de Charles, duc d'Orléans. Les enfants qu'il procréa furent deux entr'autres, mentionnez cy-dessoubs.

Enfants d'Anseau le Bouteiller, IIe du nom, seigneur d'Orville, et de Nicole de l'Hospital, sa femme.

JEAN LE BOUTEILLER, seigneur d'Orville, capitaine de la forteresse de Briare, vivoit l'an mille quatre cents cinquante-cinq, comme tesmoignent des lettres de rémission octroyées lors à un autre JEAN LE BOUTEILLER, son cousin, natif de la paroisse de Sainct-Aignan des Guetz, près de Suilly-le-Chastel, demeurant en la paroisse de Briare, au diocèse de Sens.

N... LA BOUTEILLÈRE fut mariée l'an mille quatre cents unze à *Philippe Ridel*, escuyer, aagé de dix-sept ans seulement, ainsy que portent les lettres d'une rémission que le roy Charles VI luy octroya lors.

[1] L'Hospital porte : *de gueules, au coq d'argent, becqué, membré et cresté d'or.*

Les seigneurs de Brasseuse et de Lateinville.

TABLE GÉNÉALOGIQUE

GUY DE SENLIS, IIe du nom, seigneur de Chantilly et de Brasseuse, bouteiller de France, espousa *Marguerite de Clermont.*

GUY DE SENLIS, IIIe du nom, seigneur de Chantilly, bouteiller de France.	NÉVELON DE SENLIS, dict le *Bouteiller*, seigneur de Brasseuse, 1197-1213. — *Alix*, sa femme.
	GUILLAUME LE BOUTEILLER, Ier du nom, seigneur de Brasseuse, 1221-1248. — Espousa *Béatrix*, puis *Ysabeau de Braibant.* — AGNÈS LA BOUTEILLÈRE, dame de Francorville.

GUILLAUME LE BOUTEILLER, IIe du nom, seigneur de Brasseuse, 1248.	JEAN DE BRASSEUSE, mareschal du royaume de Sicile, 1267, espousa *Jeanne de Chaumont*, héritière de Lateinville.
N... LA BOUTEILLÈRE, héritière de Brasseuse, femme de *Guy de Néry*, seigneur de Sainctines.	GILLES DE BRASSEUSE, seigneur de Lateinville, 1296.

JEANNE DE NÉRY, dame de Brasseuse et de Sainctines, femme de *Pierre*, seigneur de *Cugnières.*

JEAN DE CUGNIÈRES, sgr de Sainctines et de Brasseuse, mort sans enfants.	MARGUERITE DE CUGNIÈRES, femme de Pierre de Sermoises, sieur de Moncy-le-Neuf en partie.

MARIE DE SERMOISES, dame de Sainctines, de Brasseuse et de Moncy-le-Neuf, femme de Guillaume le Bouteiller, IIe du nom, seigneur de Sainct-Chartier.

CHAPITRE V.

NÉVELON DE SENLIS, dict le *Bouteiller*, seigneur de Brasseuse.

Il a esté remarqué au livre Ier que GUY DE SENLIS, IIe du nom, seigneur de Chantilly et Bouteiller de France, et *Marguerite de Clermont*, son espouse, eurent plusieurs enfants. L'aisné fut GUY DE SENLIS, IIIe du nom, aussi Bouteiller de France, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, les descendants duquel ont conduit le cours de cette Histoire jusques icy. Le plus jeune, appellé NÉVELON DE SENLIS, autrement LE BOUTEILLER, obtint

pour partage la terre et seigneurie de Brasseuse, à la tenir en foy et hommage de son aisné, et donna origine à une autre branche. Il se trouve une charte de luy au cartulaire de l'abbaye de Montmartre datée de l'an mille cent quatre-vingts-dix-sept, où il se qualifie frère du Bouteiller et fait mention de sa femme, nommée *Alix*. Dans une autre de l'an mille deux cents trois, Guy, Bouteiller du roy, l'appelle aussy son frère; et par une troisiesme passée dix ans après, il octroya à l'église de Montes-pillouer un arpent de terre en sa seigneurie de Brasseuse, avec le consentement de son mesme frère, qu'il nomme Guy de Senlis, Bouteiller. Finalement, il donna encore à l'église de Nostre-Dame de Senlis un muid de froment de rente à prendre dans sa grange de Brasseuse, ainsi que porte le Martyrologe de ladite église, où le jour de son trespas est marqué au vingt-uniesme du mois d'avril. Ses enfans furent ceux qui suivent.

Enfants de Névelon de Senlis, dit le Bouteiller, seigneur de Brasseuse, et d'Alix, sa femme.

Guillaume le Bouteiller, Ier du nom, chevalier, seigneur de Brasseuse, continua la postérité.

Agnès la Bouteillère fut conjointe par mariage avec *Raoul*, seigneur de *Francorville*, chevalier, qui, du consentement d'elle et de Raoul de Francorville, son fils aisné, vendit à l'église de Sainct-Denys trente arpens et trois quartiers de bois, situez dans le bois de Boiei, par contract de l'an mille deux cents quarante-six.

CHAPITRE VI.

Guillaume le Bouteiller, Ier du nom, chevalier, seigneur de Brasseuse.

Il y a un tiltre au cartulaire de l'abbaye de Chaaliz, daté de l'an mille deux cents vingt et un, où ce Guillaume est surnommé *de Brasseuse* et dit fils de *Névelon*. En premières nopces, il espousa une dame appellée *Béatrix*, vivante avec luy l'an mille

deux cents vingt-trois. Il en procréa deux fils nommez cy-dessoubz, du consentement desquelz il octroya aux chanoines réguliers de Montespillouer huit arpens de terre assis entre Raray et la haye de Brasseuse, en eschange de deux muids de bled qu'ilz prenoient chacun an dans sa grange de Brasseuse, suivant le don qui leur en avoit esté fait par GUILLAUME, surnommé *Le Loup*, son oncle. Ce que GUILLAUME DE SENLIS, seigneur de Chantilly, confirma par ses lettres expédiées au mois de mars l'an mille deux cents trente.

Depuis, le mesme GUILLAUME, seigneur de Brasseuse, ayant perdu sa femme *Béatrix*, il reprit alliance de mariage avec *Ysabeau de Braibant*, fille de Milon de Braibant, chevalier, seigneur du Plessis-Braibant, du consentement de laquelle il quitta, l'an mille deux cents trente-neuf, à Thibaut, roy de Navarre, cent vingt-six arpens de bois assis au bois de Braibant en la forest de Sourdueil, pour le droit de gruerie que le roy avoit en cent cinquante-six arpens dudit bois de Braibant. Deux ans après, il déclara que toute la terre qu'il tenoit en foy et hommage, tant du costé de son père que de *Guillaume* le Loup, son oncle, devoit estre tenue ligement par ses enfans des héritiers de la terre de Chantilly ; sçavoir est, des enfans de GUILLAUME de Chantilly, son cousin, jadis fils de GUY LE BOUTEILLER. Il confirma aussi et promist avec ses mesmes enfans de garentir à l'église de Saint-Martin d'Acy les dismes des novales du bois assis autour de Brasseuse. Bref, en l'année mille deux cents quarante-huit, luy et *Ysabeau de Braibant*, sa femme, vendirent encore au roy de Navarre trente-deux arpens de bois en la forest de Sourdueil.

Enfans de Guillaume le Bouteiller, Ier du nom, s^gr^ de Brasseuse, et de Béatrix, sa première femme.

GUILLAUME LE BOUTEILLER, IIe du nom, seigneur de Brasseuse, laissa pour héritier une fille mariée avec *Guy de Néry*, chevalier, seigneur de Saintines. Duquel mariage sortit Jeanne de Néry, dame de Saintines et de Brasseuse, qui porta ces deux terres en dot à Pierre, seigneur de Cugnières, et d'eux issirent Jean de Cugnières, chevalier, mort sans lignée, et Marguerite

de Cugnières, conjointe avec Pierre de Sermoises, chevalier, d'où sortit Marie de Sermoises, qui reporta Brasseuse avec Saintines dans la maison des Bouteillers, espousant Guillaume le Bouteiller, IIe du nom, seigneur de Saint-Chartier, ainsi qu'il a esté desja dit au livre III.

Jean le Bouteiller, dit *de Brasseuse*, chevalier, suivit Charles de France, comte d'Anjou, au royaume de Sicile, duquel il fut créé par luy grand-mareschal. Et en cette qualité, il assista à la confédération faite entre Philippe, empereur de Constantinople, et le mesme Charles, roy de Sicile, le vingt-septiesme jour de may l'an mille deux cents soixante-sept. Son espouse fut *Jeanne de Chaumont*, fille et héritière de Gilles de Chaumont, chevalier, seigneur de Lateinville, de laquelle il eut Gilles de Brasseuse, héritier de Lateinville, nommé avec sa mère en des lettres de l'an mille deux cents quatre-vingt-seize; mais le reste de leurs descendants est incogneu.

Les seigneurs de Villepeinte et de Charenton.

TABLE GÉNÉALOGIQUE

Guillaume de Senlis, dit *Le Loup*, seigneur de Chantilly, Bouteiller de France, et *Adeluie*, sa femme.

Guy de Senlis, IIe du nom, seigneur de Chantilly, Bouteiller de France.	Hugues de Senlis, dit *Le Loup*, seigneur de Villepeinte et de Charenton, 1170. espousa *Adeline*.

Hugues le Loup, IIe du nom, seigneur de Villepeinte et de Charenton, 1207-1248, espousa *Jeanne* dite *la Pie*, puis *Marie*.	Renée le Loup.

Guy le Loup, seigneur de Villepeinte, 1253-1274, espousa *Ysabeau de Pompone*.	Guillaume le Loup.	Eustache le Loup, dame de Noémy.	Adeline, dme de Thieux.

Hugues le Loup, IIIe du nom, sgr de Villepeinte, 1281, espousa Perrenelle dite *Comtesse*.	Marguerite le Loup, dame en partie de Villepeinte, femme de *René de Pompone*.	Aveline le Loup, religieuse en l'abbaye d'Yerre.

CHAPITRE VII.

HUGUES DE SENLIS, dit *le Loup*, Ier du nom, chevalier, seigneur de Villepeinte et de Charenton.

L'un des enfans de GUILLAUME DE SENLIS, dit *le Loup*, seigneur de Chantilly, Bouteiller des roys Louys le Gros et Louys le Jeune, et d'*Adeluie,* son espouse, fut HUGUES DE SENLIS, chevalier, qui retint le surnom de *Loup* et le laissa à sa postérité, au lieu de *Senlis* et de *Bouteiller* que portèrent les descendants de GUY DE SENLIS, IIe du nom, Bouteiller de France, son frère aisné. Il eut pour partage les terres et seigneuries de Villepeinte, auprès du Tremblay, et de Charenton, près Paris, lesquelles son frère Guy luy bailla avec quelques autres biens, à la charge de les tenir en fief de luy et de ses hoirs, seigneurs de la Tour de Senlis et d'Ermenonville. L'on trouve diverses chartes aux archives des églises de Sainct-Denys et de Montmartre, qui le qualifient frère de ce GUY DE SENLIS, et font mention de sa femme nommée Adeline, de laquelle il procréa un fils et une fille. Puis sur la fin de ses jours il prist l'habit de religieux, auquel il mourut, après avoir donné à la maison de Sainct-Denys de Montmartre un estau en la Grande-Boucherie de Paris, qui luy estoit escheu de la succession de GUILLAUME dit LE LOUP, son père. Il quitta aussi à l'abbé et au convent de Sainct-Denys certaines exactions que ses prédécesseurs et luy prenoient d'ancienneté sur leurs dismes de Villepeinte. Quant à *Adeline,* sa femme, elle se remaria avec un autre chevalier appellé Roger La Pie, duquel elle estoit veuve l'an mille deux cents vingt-deux.

Enfans de Hugues de Senlis, dit le Loup, Ier du nom, seigneur de Villepeinte, et d'Adeline, sa femme.

HUGUES LE LOUP, IIe du nom, chevalier, seigneur de Villepeinte et de Charenton, continua la postérité.

RENÉE LE LOUP est mentionnée en une charte de GUY LE BOU-

TEILLER, son oncle, contenant qu'elle jouyroit pendant sa vie des revenus de l'estau de la Grande-Boucherie de Paris, que son père Hugues avoit donné à Sainct-Denys de Montmartre.

CHAPITRE VIII.

HUGUES LE LOUP, IIe du nom, chevalier, seigneur de Villepeinte et de Charenton.

Cet HUGUES LE LOUP, IIe du nom, seigneur de Villepeinte et de Charenton, fut marié deux fois. Car en premières nopces il espousa *Jeanne La Pie,* fille de Roger La Pie, chevalier, et de sa première femme, suivant le conseil que luy en donna un autre chevalier nommé Renaud Musavène. Elle luy apporta en mariage un certain fief entr'autres, mouvant de l'abbaye de Sainct-Denys, duquel il fist la foy et hommage à l'abbé Henry, au mois d'avril l'an mille deux cents sept, en présence de Hugues, chantre de Sainct-Denys, de Raoul, prieur de l'Estrée, de Guillaume l'Hermite et de Guy de Chevreuse, religieux de Sainct-Denys, de Guillaume Le Petit de Tremblay, d'Eudes Brunaut, de Henry de Montfermeil, chevaliers, et de quelques autres. Puis, sa mère *Adeline* et luy ayant transporté à Jean Prevost de Montjay certaines terres assises au territoire de Tremblay, tenues de la mesme abbaye de Sainct-Denys, ils prièrent l'abbé Pierre, successeur de Henry, de l'en mettre en saisine et possession par les lettres qu'ils luy en escrivirent au mois de février l'an mille deux cents vingt-deux.

En second lit, HUGUES LE LOUP se remaria à une autre dame appellée *Marie,* devant laquelle il mourut environ l'an mille deux cents quarante-huit et la laissa mère de quelques enfans qui, conjointement avec elle, s'accordèrent d'un différend qu'elle avoit contre l'abbé et le convent de Sainct-Denys, touchant les fossez du bois de Tremblay, par un acte passé au mois de septembre l'an mille deux cents cinquante-trois.

Fille de Hugues le Loup, IIe du nom, seigneur de Villepeinte, et de Jeanne La Pie, sa première femme.

Eustache le Loup fut mariée avec un chevalier nommé *Philippe de Noémy*, qui en l'année mille deux cents quarante-huit eut procès au nom d'elle contre ses frères paternels.

Enfants de Hugues le Loup, IIe du nom, seigneur de Villepeinte, et de Marie, sa seconde femme.

Guy le Loup, chevalier, seigneur de Villepeinte et de Charenton, aura son chapitre cy-après.

Guillaume le Loup, chevalier, s'allia avec une dame appellée *Agnès*, d'après un tiltre de l'an mille deux cents cinquante-trois. Il fut exécuteur des testaments de *Marie*, sa mère, de *Guy*, son frère, et d'*Adelaise* ou *Adeline*, sa sœur, dame de Thieux. Il vivoit encore l'an mille deux cents soixante et dix-neuf.

Adeline le Loup, autrement dite Adelaise ou Alix, fut conjointe par mariage avec le seigneur de Thieux et mourut devant l'an mille deux cents soixante dix-neuf.

CHAPITRE IX.

Guy le Loup, chevalier, seigneur de Villepeinte et de Charenton

Les tiltres de l'abbaye de Sainct-Denys enseignent que Hugues le Loup, IIe du nom, seigneur de Villepeinte, et *Marie*, sa deuxiesme femme, eurent pour fils aisné Guy le Loup. Celuy-cy succéda à son père aux seigneuries de Villepeinte et de Charenton et fut un des chevaliers qui, au nom du Roy, portèrent Renaud, évesque de Paris, à la nouvelle entrée qu'il fist dans son église l'an mille deux cents cinquante, le dimanche après la translation de saint Martin. Il prist en mariage *Ysabeau de Pompone* qui se trouve nommée avec luy en un acte de l'an mille

deux cents cinquante-trois, mais il trespassa devant elle, ayant pour exécuteur de son testament GUILLAUME LE LOUP, son frère, Ferry Paté et Jean du Coudray, chevaliers. Ensuite de quoy, *Ysabeau* se remaria à Gilles, seigneur d'Acy, chevalier, et avec luy vendit l'an mille deux cents soixante-quatorze à l'abbé et au convent de Sainct-Denys tout le fief qu'elle tenoist de RAOUL LE BOUTEILLER dans le territoire de Villepeinte. Elle vivoit encore, veuve de ce deuxiesme mary, l'an mille deux cents quatre-vingt-un.

Enfans de Guy le Loup, seigneur de Villepeinte, et d'Ysabeau de Pompone, sa femme.

HUGUES LE LOUP, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Villepeinte, espousa *Peronnelle*, dite *Comtesse*, avec laquelle il vendit à l'abbé et au convent de Sainct-Denys tous les bois, cens, champarts, fiefz et autres revenus qu'il possédoit à Villepeinte, et tous les droits mouvans du fief de GUY LE BOUTEILLER, seigneur d'Ermenonville, pour le prix et somme de quatre mille livres tournois. Le contract en fut passé le lundy après la feste de Saint-Martin d'esté, l'an mille deux cents quatre-vingts-un, et le lundy suivant ratifié tant par *Ysabeau de Pompone*, mère de HUGUES, laquelle y avoit son douaire, que par GUY LE BOUTEILLER, qui en eut mille cinq cents livres pour ses droits seigneuriaux. Il y a apparence que cet HUGUES mourut sans lignée.

MARGUERITE LE LOUP eut pour mary *Renaut de Pompone*, chevalier, qui vendit aussi avec elle tout ce qui luy apartenoit en la terre et seigneurie de Villepeinte à l'abbé et au convent de Sainct-Denys, pour le prix de mille cinq cents quinze livres tournois. Ce que GUY LE BOUTEILLER, seigneur d'Ermenonville, aprouva semblablement par acte expédié le dimanche après la Nostre-Dame de mars l'an mille deux cens quatre-vingt-deux, et en eut six cents livres pour le quint denier.

AVELINE LE LOUP fut religieux en l'abbaye d'Yerre fondée par ESTIENNE DE SENLIS, évesque de Paris, oncle de HUGUES, dit LE LOUP, Ier du nom, seigneur de Villepeinte, son bisayeul.

Les comtes de Huntingdon et de Northampton en Angleterre.

TABLE GÉNÉALOGIQUE

LANDRY DE SENLIS, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, espousa *Ermengarde*.

GUY DE SENLIS, dit *de la Tour*, Ier du nom, sgr de Chantilly.	SIMON DE SENLIS, comte de Huntingdon et de Northampton, en Angleterre, 1103, — espousa *Mahaut*, petite niepce de Guillaume le Conquérant, roy d'Angleterre.

SIMON DE SENLIS, IIe du nom, comte de Huntingdon, 1151, espousa N. de Leicestre.	WALDÈVE DE SENLIS.	MAHAUT DE SENLIS.

SIMON DE SENLIS, IIIe du nom, comte de Huntingdon et de Lincoln, trespassa sans enfans, 1185.

CHAPITRE X.

SIMON DE SENLIS, Ier du nom, comte de Huntingdon et de Northampton, en Angleterre.

De toute la postérité de LANDRY DE SENLIS, chevalier, seigneur de Chantilly, et d'*Ermengarde*, sa femme, il ne reste plus à déduire que celle de SIMON DE SENLIS, leur fils puisné. Ce SIMON alla chercher sa fortune en Angleterre auprès du roy Guillaume le Conquérant, qui le recueillit et luy donna en mariage *Mahaut de Huntingdon*, sa petite niepce, héritière des comtez de Huntingdon et de Northampton, qui est une singulière marque de la noblesse et grandeur de la maison de Senlis, d'où il tiroit son surnom et sa naissance. Et y a lieu de croire que ce prince l'avança de la sorte, à cause qu'il luy attouchoit aucunement de

parenté, comme estant luy-mesme descendu de Sprote, sœur de BERNARD, comte de Senlis.

Au commencement, le roy Guillaume voulut luy faire espouser Judith, sa sœur utérine, laquelle estoit fille de la comtesse d'Aumale, veuve d'un puissant seigneur anglois nommé Wallève ou Waldève, à qui il l'avoit baillée pour femme avec le comté de Northampton. Mais Judith le refusa, dit Ingulfe, abbé de Croiland [1], pour ce qu'il estoit boiteux d'une jambe. Ce qui irrita tellement le roy, son oncle, contre elle, qu'il la priva des comtez de Northampton et de Huntingdon, lesquels il donna dès lors à SIMON DE SENLIS. Puis il luy fit espouser *Mahaut de Huntingdon*, fille aisnée d'elle et du comte Wallève, laquelle avoit deux sœurs puisnées : l'une appellée Adelize ou Alix, fut mariée l'an mille trois cents par le mesme SIMON [2] à Raoul de Toeny, chevalier, seigneur de Toeny et de Conches, en Normandie, auquel elle porta la terre et seigneurie de Wilchamstowe, en Angleterre, qui venoit de la succession du comte Wallève, son père. L'autre, dite Judith, du nom de sa mère, espousa Robert, comte de Penbroc, en Angleterre, fille du comte Richard de Clère et de Rohais, sœur de Gautier Giffart, comte de Boucquingham.

Quant au comte SIMON DE SENLIS, l'abbé Ingulfe remarque qu'il fist construire le chasteau de Northampton et le monastère de Saint-André, proche d'iceluy. Puis estant trespassé devant *Mahaut de Huntingdon*, sa femme, elle reprist alliance avec David d'Escoce, frère de Mahaut, royne d'Angleterre, lequel David succéda l'an mille cent vingt-cinq au royaume d'Escoce, par la mort du roy Alexandre, son frère, et de *Mahaut*, son espouse, il procréa un fils et deux filles [3], sçavoir est : Henry, qui fut père de Melchome, roy d'Escoce, Clarice et Hodierne d'Escoce.

Les enfans que SIMON DE SENLIS eust de la mesme *Mahaut* furent aussi trois, nommez cy-dessoubs.

[1] Ingulfe, abbé de Croiland, en l'*Histoire de son monastère*. — Orderic Vital, *Hist. ecclés.*, l. III.

[2] Ordéric Vital, l. XI. — Guillaume de Jumièges, l. VIII, c. XXXVII.

[3] *Chronique de Normandie*, latine.

Enfans de Simon de Senlis, Ier du nom, comte de Huntingdon, et de Mahaut, sa femme.

SIMON DE SENLIS, IIe du nom, comte de Huntingdon et de Northampton, aura son chapitre ensuite.

WALLÈVE DE SENLIS fut ainsi appellé en mémoire de Wallève, comte de Huntingdon, son ayeul maternel. Mais on ne sçait point ce qu'il devint [1].

MAHAUT DE SENLIS se voit nommée avec ses frères en l'histoire de l'abbaye de Croiland, escrite par l'abbé Ingulfe, qui vivoit en ce temps-là.

CHAPITRE XI.

SIMON DE SENLIS, IIe du nom, comte de Huntingdon et de Northampton.

Après la mort de SIMON DE SENLIS, les comtés de Huntingdon et de Northampton furent possédez par David, prince d'Escoce, qui espousa la comtesse *Mahaut*, sa veuve. Mais depuis, SIMON DE SENLIS, IIe du nom, fils aisné de la mesme *Mahaut* et de son premier mary, les luy querella. Il suivit le party d'Estienne, roy d'Angleterre contre la royne Mahaut et le roy Henry II, son fils, et espousa la fille de Robert de Leicestre, de laquelle il procréa un seul enfant et trespassa l'an mille cent cinquante et un avec le tiltre de comte de Huntingdon, qu'une ancienne chronique latine luy attribue [2].

Fils de Simon de Senlis, IIe du nom, comte de Huntingdon, et de N. de Leicestre, sa femme.

SIMON DE SENLIS, IIIe du nom, succéda à son père SIMON II aux droits des comtez de Huntingdon et de Northampton, pour

[1] Ingulfe, *ibid.*
[2] *Chronique de Normandie*, en latin.

le recouvrement desquelz il fist de grandes despenses, et enfin la comté de Huntingdon luy ayant esté restituée, il en déchassa tous les Escossois. Il fut aussy comte de Lincoln par le mariage qu'il contracta l'an mille cent cinquante cinq avec la fille unique du comte Gislebert de Gand, laquelle Henry II, roy d'Angleterre, luy fist espouser. Mais finalement il décéda sans lignée l'an mille cent quatre vingts-cinq, et après son décès le roy Henry vendit la comté de Huntingdon avec ses dépendances à Guillaume, roy d'Escosse, ainsi que Raoul de Dicey remarque en sa Chronique [1].

[1] Raoul de Dicey, *Chronique*.

TABLE

ANGERS, IMPRIMERIE P. LACHÈSE ET DOLBEAU. — 1879.